

futuribles

analyse et prospective

L'évolution
des pratiques culturelles

Les métropoles à l'horizon 2040

La géopolitique du blé

L'avenir du travail et de l'emploi

L'Europe et ses voisins orientaux

futuribles

analyse et prospective

REVUE MENSUELLE

47, rue de Babylone - 75007 Paris - France
Tél : 33 (0)1 53 63 37 70 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54
: revue@futuribles.com - Site Internet www.futuribles.com

COMITÉ D'ORIENTATION

Michel Albert, Pierre Bonnaure, Dominique Bourg,
Michel Crozier, Jean-François Drevet, Jean-Pierre Dupuy,
Edi Emandjra, Hubert Landier, Corinne Lepage, Jacques
Lourde, Harold A. Linstone, Pierre-Jean Lorens, Eleonora
Masini, Robert Rochefort, Joël de Rosnay, Alioune Sall,
Hedva Sarfati, Jacques Testart, Alvin Toffler.

COMITÉ DE RÉDACTION

Sébastien Abis, Julie Bouchard, Jean-Yves Boulin,
Bernard Cazes, Gilbert Cette, Pierre-Yves Cusset,
Julien Damon, Michel Drancourt, Elvire Fabry,
Charles du Granrut, Bruno Héroult, Céline Laisney,
André Lebeau, Alain Michel, Pierre Papon, Alain Parant,
Yves Portnoff, Geneviève Schméder, Jacques Theys.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION - RÉDACTEUR EN CHEF

Hugues de Jouvenel

RÉDACTION

Stéphanie Debruyne, Cécile Désaunay,
Laurie Grzesiak, François de Jouvenel

ASSISTANTE

Lucie de Villepin

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE : Corinne Roëls

ABONNEMENTS - DIFFUSION : Benjamin Privey

CORRECTRICE : Anne De Beer

ABONNEMENT PAPIER (2,1 % incluse)	ENSEIGNANTS		ÉTUDIANTS 1 AN
	1 AN (11 n°)	2 ANS (22 n°)	
France	115 €	199 €	58 €
Autres pays, outre-mer	120 €	210 €	66 €
Abonnement prioritaire	130 €	230 €	(justificatif)

ABONNEMENT WEB (TVA 19,6 % incluse) 1 AN

Abonnement en cours + archives depuis 2005, texte intégral) 250 €

10 postes sur devis

ABONNEMENT PAPIER + WEB 1 AN

Abonnement papier + 1 abonnement web 250 €

10 postes, archives depuis 2005, texte intégral) 299 €

France TTC (dont TVA 32,52 €) 299 €

Autres pays, outre-mer 299 €

NUMÉRO : 14 € (tous pays, port inclus)*

*Sauf les numéros 343, 354, 365, 376, 383 et 387 : 19 €

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© futuribles Sarl 2012

Actionnaires principaux : Hugues de Jouvenel, Corinne Roëls

Revue publiée avec le concours du Centre national du livre

Commission paritaire n° 0516 I 80574 - ISSN 0337-307X

S.A., 95 bd d'Austrasie, BP 10423, 54001 Nancy cedex, France

Dépôt légal n° 78277 - JUILLET 2012

Principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse chaque mois ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

Au sommaire des derniers numéros

n° 383

Les organismes génétiquement modifiés

- Les OGM : définition et utilisations
- Les manipulations du vivant : promesses et dangers
- L'acceptabilité sociale des OGM

n° 384

- Les nanotechnologies entre rêve et réalité
- L'essor des cybermenaces
- Vers des villes frugales ?
- Climat : les données scientifiques

n° 385

- L'avenir des territoires industriels
- L'assurance du risque nucléaire
- France : les présidentielles de 2017

n° 386

- Prospective et politique
- Controverse sur les migrations
- Les perspectives de croissance économique
- L'Europe et l'islamisme radical

Pour trouver le magasin de presse qui diffuse *Futuribles*, rendez-vous sur le site Internet www.trouverlapresse.com

Les articles de la revue *Futuribles* sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, CAB Abstracts, CSA Political Science and Government: A Guide to Periodical Literature, World Agricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphes, Sociological Abstracts, IBZ (Internationale Bibliographie der Geistes- und Sozialwissenschaftlichen Zeitschriftenliteratur), Scopus.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la propriété intellectuelle, article L. 122-5). L'autorisation de reproduire, dans une autre publication (livre ou périodique), un article paru dans la présente publication doit être obtenue auprès de l'éditeur : Benjamin Privey, *Futuribles*, 47 rue de Babylone, 75007 Paris, France, tél. : 33 (0)1 53 63 37 73, fax : 33 (0)1 42 22 65 54, e-mail : bprivey@futuribles.com. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie ou électroniques dans le cadre d'un panorama de presse diffusé sur Intranet doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, tél. : 33 (0)1 44 07 47 70, fax : 33 (0)1 46 34 67 19, e-mail : contact@cfcopies.com.

futuribles

NUMÉRO 387 • JUILLET-AOÛT 2012

- Question d'e-civilisation** 3
Hugues de Jouvenel
- De la culture de l'imprimé à celle de l'écran** 5
Évolution des pratiques culturelles des Français, 1973-2008
Olivier Donnat
- Les enjeux du tourisme culturel en France** 27
Évelyne Lehalle
- Les systèmes métropolitains français à l'horizon 2040** 41
Gilles Pinson
- Biodiversité et aides publiques en France** 59
*À propos du rapport Les Aides publiques
dommageables à la biodiversité*
Thierry Lavoux
- Géopolitique du blé en Méditerranée** 65
Sébastien Abis
- Le travail et l'emploi en France dans 20 ans** 83
Hugues de Balathier Lantage

FORUM

- Intégrer la Turquie** 99
dans l'Union européenne : une nécessité
Pierre Chabal

TRIBUNE EUROPÉENNE

- L'Union européenne face à ses grands voisins orientaux** 113
Jean-François Drevet

ACTUALITÉS PROSPECTIVES

- 119
Prévoir les conflits sociaux / Des alternatives aux OGM ? / Veille : l'automate n'élimine pas l'homme / L'Allemagne gagnera-t-elle son pari énergétique ? / Produits biologiques : nouvel accord commercial / La fin de l'Internet illimité à bas coût ? / L'emballage médiatique / Première école transgenre en Suède.

BIBLIOGRAPHIE

131

ABSTRACTS

142

QUESTION D'E-CIVILISATION

L'éditorial d'Hugues de Jouvenel

L'analyse critique du livre de Michel Desmurget TV lobotomie. La vérité scientifique sur les effets de la télévision ¹, que nous avons publiée dans le dernier numéro de Futuribles ², n'aura certainement échappé à aucun de nos lecteurs. En effet, l'auteur de cet ouvrage, docteur en neurosciences et directeur de recherche à l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), s'appuyant sur de nombreuses études épidémiologiques, décrit l'effet désastreux de la télévision sur la santé physique, le comportement et le fonctionnement du cerveau des téléspectateurs.

Nous publions ce mois-ci un article d'Olivier Donnat ³ qui, se fondant sur cinq vagues d'enquêtes réalisées entre 1973 et 2008 sur les pratiques culturelles des Français, montre l'essor de la culture de l'écran au détriment de la culture de l'imprimé, sous l'effet d'abord de la télévision puis, au tournant du siècle, de la révolution numérique. Immanquablement donc, je ne peux que m'interroger sur l'effet d'Internet qui, comme le souligne l'auteur, n'est pas un média comme les autres mais un « hypermédia » qui tend à absorber tous les autres, qu'il s'agisse des médias de masse (presse, radio, télévision) ou des médias de communication interpersonnelle (téléphone, cour-

rier) sur lesquels nos contemporains passent un temps de plus en plus important.

Je n'entends pas ici m'interroger sur le bouleversement qu'entraîne le numérique sur toute l'économie de la presse et du livre, bien que comme tout éditeur, le sujet ne puisse me laisser indifférent. Je m'interroge en l'espèce davantage sur l'impact de ce nouveau support sur nos modes de pensée et l'avenir d'une civilisation fondée d'abord sur l'écriture, puis à partir du XV^e siècle sur la révolution Gutenberg qui, aux yeux de nombreux historiens, joua un rôle déterminant dans la Renaissance et l'époque des lumières. La révolution numérique et l'avènement d'Internet, intervenus quelque 500 ans plus tard, entraîneront-ils au XXI^e siècle, comme l'avait imaginé Marshall McLuhan, un aussi prodigieux essor de notre civilisation ?

Herbert Marshall McLuhan, en effet, affirmait que « le message est le medium », que ce n'est pas le contenu qui affecte la société mais le canal de transmission lui-même, qu'au début était la parole qui sollicitait l'ouïe, puis l'imprimerie qui s'adressait à l'œil, mais que viendrait ensuite « la galaxie Marconi » — la civilisation de l'audiovisuel et du numérique — qui ferait de la famille hu-

1. Paris : Max Milo éditions, 2011.

2. *Futuribles*, n° 386, juin 2012, p. 99-101 (analyse critique de Pierre-Yves Cusset).

3. « De la culture de l'imprimé à celle de l'écran. Évolution des pratiques culturelles des Français, 1973-2008 », p. 5-25 de ce numéro.

maine une seule « tribu mondiale »⁴. S'inscrit du reste dans cette mouvance le « projet Gutenberg⁵ », lancé en 1971 par Michael Hart, qui, en se proposant de constituer une immense bibliothèque de livres numériques, entendait « briser les barrières de l'ignorance et de l'illettrisme ». Selon ces auteurs, donc, le numérique devrait en effet nous conduire vers une nouvelle époque de lumière.

À l'opposé de cette thèse, plus récemment, l'essayiste américain Nicholas Carr, s'appuyant aussi sur de nombreuses études scientifiques effectuées outre-Atlantique, s'interroge en termes beaucoup plus inquiétants sur la révolution que l'usage d'Internet peut provoquer dans le cerveau humain⁶. Il y montre, comme Betsy Sparrow, de l'université de Columbia, l'impact négatif qu'il peut avoir sur la mémoire⁷ et, comme nombre d'autres travaux, l'effet négatif du Web sur les capacités d'apprentissage, de concentration et de réflexion... Comme l'écrit N. Carr, « quand nous surfons, nous entrons dans un environnement qui

pousse à la lecture en diagonale, à une pensée pressée et distraite, et à un apprentissage superficiel⁸ ».

En fait, le Net est sans doute un fantastique réservoir d'informations dans lequel se côtoient le meilleur et le pire, et le numérique, comme la plupart des technologies modernes, un outil très ambivalent : tout dépend donc de l'usage que l'on en fait, lui-même tributaire d'un apprentissage qu'il peut aussi bien faciliter qu'entraver. Surfant moi-même sur la toile, trois choses toutefois m'apparaissent évidentes : d'abord l'impact controversé de ces nouveaux outils sur le fonctionnement du cerveau, et donc l'importance des recherches en cours et de celles à entreprendre, ensuite le rôle qu'ils jouent en faveur de lectures fragmentées, discontinues, voire d'un zapping permanent privilégiant l'immédiateté sur le temps long, enfin la construction d'un entre-soi, donc de liens communautaires qui risquent à terme de l'emporter sur la construction d'un savoir-vivre ensemble. ■

4. McLuhan Marshall, *The Gutenberg Galaxy: The Making of Typographic Man*, Toronto : University of Toronto Press, 1962.

5. Voir le site Internet <http://gutenberg.org>.

6. Carr Nicholas, *Internet rend-il bête ?*, Paris : Robert Laffont, 2011.

7. Sparrow Betsy et alii, « Google Effects on Memory: Cognitive Consequences of Having Information at Our Fingertips », *Science*, vol. 333, n° 6 043, 5 août 2011, p. 776-778.

8. Carr Nicholas, *The Shallows: What the Internet Is Doing to Our Brains*, New York : Norton, 2010.

**Futuribles vous invite à visiter son nouveau site Internet
www.futuribles.com**

Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant la revue *Futuribles* et les activités et produits de l'association Futuribles International.

Des systèmes d'alerte (*newsletter*, flux RSS) vous permettront de suivre nos activités et de les faire partager via les réseaux sociaux (Twitter, Facebook).

Simple visiteur, membre de l'association ou abonné à la revue, avec ce nouveau site, vous pouvez accéder de façon simple à nos contenus en vous créant un espace personnel.

De la culture de l'imprimé à celle de l'écran

ÉVOLUTION DES PRATIQUES CULTURELLES
DES FRANÇAIS, 1973-2008

PAR OLIVIER DONNAT ^I

Il y a un peu plus de 13 ans, en septembre 1999 (n° 245), Olivier Donnat présentait, dans ces colonnes, l'évolution des pratiques culturelles des Français sur la période 1973-1997, mettant en avant le poids croissant pris par l'audiovisuel dans ces pratiques. Une décennie et une enquête supplémentaire plus tard, dans un contexte marqué par une véritable révolution numérique, où en sont ces pratiques et quelles sont les grandes tendances à l'œuvre en la matière en France ?

Partant des cinq vagues d'enquête sur les pratiques culturelles des Français réalisées entre 1973 et 2008, Olivier Donnat commence par présenter quatre grandes tendances : la hausse des consommations audiovisuelles, le recul de la lecture de supports imprimés, la confirmation de la propension des Français à fréquenter des équipements culturels hors de chez eux, et la progression des pratiques culturelles en amateur. Il montre ensuite que ces évolutions se sont faites en deux temps, liés aux innovations technologiques (essor de la télévision et des équipements audiovisuels, et généralisation de l'Internet et des nouvelles technologies de communication), et se caractérisent par la montée en puissance d'une culture de l'écran au détriment de la culture jusqu'alors dominante de l'imprimé. Détaillant largement ce mouvement en faveur des écrans et ses conséquences sur les pratiques culturelles (montrant notamment que le moindre succès du livre ne signifie pas une baisse des pratiques de lecture), l'auteur présente les mutations à l'œuvre et leurs principaux moteurs (technologies, dynamiques liées à l'âge et surtout aux effets de génération...). Il

i. Sociologue au Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère français de la Culture et de la Communication.

souligne enfin l'ambivalence qui demeure s'agissant des conséquences de la diffusion de la culture d'écran sur la démocratisation de la culture et la médiation culturelle. S.D. ■

L'analyse rétrospective des résultats des cinq éditions de l'enquête « Pratiques culturelles » menées depuis le début des années 1970², permet de retracer les grandes tendances d'évolution en matière d'usage des médias et de participation à la vie culturelle, et offre ainsi une perspective de moyen terme précieuse au moment où fleurissent les discours sur la révolution numérique. En effet, ces derniers ont souvent tendance, faute d'une réelle mise en perspective historique, à présenter comme des ruptures radicales des évolutions dont l'origine est en réalité bien antérieure à la dématérialisation des contenus et à l'arrivée d'Internet. Or chacun sait bien que les révolutions font souvent du nouveau avec de l'ancien...

Si on s'en tient aux activités présentes dans les cinq versions successives du questionnaire sous une formulation identique, quatre grandes tendances d'évolution peuvent être identifiées sur la période 1973-2008. Nous les rappellerons brièvement³ avant de livrer quelques réflexions générales sur la portée des changements en cours.

Quatre grandes tendances

L'évolution la plus spectaculaire sur la période 1973-2008 concerne la progression régulière des consommations audiovisuelles : de plus en plus de Français ont consacré une partie importante de leur temps à l'écoute de musique et à la télévision (jusqu'en 1997) puis aux « nouveaux écrans » (ordinateurs, consoles de jeu, téléphones multifonctionnels, etc.).

Les progrès de l'équipement des ménages et la diversification régulière de l'offre de programmes télévisés, de musiques et plus largement de loisirs audiovisuels, ont entraîné une diversification des formes de consommation dont l'impact sur les usages du temps libre a été massif : en 35 ans, les écrans et la musique ont progressivement investi le quotidien des Français. Au fil des mutations technologiques successives, les pratiques audiovisuelles domestiques ont absorbé une grande partie du temps libéré par la réduction du temps de travail et la progression du nombre d'inactifs dans la population française : la télévision en a largement bénéficié tout au long des années 1980 et 1990, avant que l'augmentation du temps consacré à Internet et aux nouveaux écrans n'interrompe le mouvement. Pour la première fois depuis

2. Voir l'encadré ci-contre.

3. Les principales évolutions qui se dégagent des résultats des cinq éditions de l'enquête Pratiques culturelles sont réunies dans le tableau 1, ci-après. Les données statistiques détaillées et plusieurs documents d'analyse sont disponibles à l'URL <http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr>. Consulté le 10 mai 2012.

L'ENQUÊTE « PRATIQUES CULTURELLES DES FRANÇAIS »

Le Département des études du ministère français de la Culture et de la Communication a réalisé à cinq reprises l'enquête « Pratiques culturelles des Français » : en 1973, 1981, 1989, 1997 et 2008. Le dispositif a, à chaque fois, été identique : sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 15 ans ou plus, échantillon stratifié par régions et catégories d'agglomérations, méthode des quotas avec comme variables le sexe et l'âge de la personne interrogée ainsi que la catégorie sociopro-

fessionnelle du chef de ménage, interrogation en face-à-face au domicile de la personne interrogée. La taille de l'échantillon était la suivante : 2 000 individus en 1973, 3 000 en 1981, 5 000 en 1989, 4 353 en 1997 et 5 000 en 2008.

Les questionnaires des cinq enquêtes ainsi que la plupart des publications relatives à l'analyse des résultats sont disponibles à l'adresse Internet <http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr>.

O.D.

l'apparition du petit écran dans les foyers, le temps qui lui est consacré a en effet cessé d'augmenter et a même diminué chez les jeunes.

Longtemps, la focalisation du débat intellectuel sur la montée en puissance de la télévision, en qui beaucoup voyaient une menace pour le monde du livre, a conduit à sous-estimer un autre phénomène lié à l'enrichissement du parc audiovisuel des ménages : l'augmentation massive de l'écoute de musique. Les ondes de choc du « boom musical », dont l'origine remonte aux années 1970 avec la diffusion de la chaîne hi-fi et du baladeur, continuent à se propager dans la société française, d'autant plus facilement que la musique a encore gagné en accessibilité en devenant numérique : les nouvelles possibilités de stockage, d'échange ou de transfert d'un support à l'autre, ainsi que la multiplication des supports d'écoute, du téléphone portable à l'ordinateur en passant par le lecteur MP3, ont favorisé une intégration toujours plus grande de la musique dans la vie quotidienne, notamment en situation de mobilité.

Dans le même temps, la lecture d'imprimés a connu un recul qui s'est traduit notamment par une baisse régulière de la lecture quotidienne de presse et de la proportion de forts lecteurs (20 livres ou plus par an) dans la population âgée de 15 ans ou plus. Les livres sont désormais présents dans la plupart des foyers, la fréquentation des bibliothèques a fortement progressé même si elle a marqué le pas en 2008, et pourtant, la lecture d'imprimés a baissé continûment : les journaux (payants) ont perdu près de la moitié de leurs lecteurs quotidiens et si la proportion de Français à n'avoir lu aucun livre en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle ⁴ est

4. L'enquête Pratiques culturelles exclut explicitement, depuis la première édition, la lecture de livres liée aux études ou à l'activité professionnelle, et concerne par conséquent exclusivement la lecture « de temps libre », même quand nous avons renoncé à apporter cette précision pour ne pas alourdir le texte.

**Tableau 1 — Évolution des pratiques culturelles et médiatiques 1973-2008
(sur 100 Français âgés de 15 ans ou plus)***

	1973	1981	1988	1997	2008
Écoutent la radio	89	90	85	88	87
<i>dont Tous les jours ou presque</i>	72	72	66	69	67
<i>durée hebdomadaire moyenne d'écoute (heures)</i>	17 h	16 h	18 h	17 h	15 h
Regardent la télévision	88	91	90	91	98
<i>dont Tous les jours ou presque</i>	65	69	73	77	87
<i>dont 20 heures ou plus par semaine</i>	29	35	39	42	43
<i>durée moyenne hebdomadaire de visionnage¹</i>	16 h	16 h	20 h	22 h	21 h
Écoutent de la musique (hors radio)	66	75	73	76	81
<i>dont Tous les jours ou presque</i>	9	19	21	27	34
Lisent un quotidien	77	71	79	73	69
<i>dont Tous les jours ou presque</i>	55	46	43	36	29
Ont lu au moins un livre	70	74	75	74	70
<i>1 à 9 livres</i>	24	28	32	35	38
<i>10 à 19</i>	17	18	18	17	15
<i>20 ou plus</i>	28	26	24	19	16
<i>NSP</i>	1	2	1	2	1
Sont inscrits et ont fréquenté une bibliothèque	13	14	16	20	18
Ont pratiqué en amateur :					
- Musique ou chant dans une organisation	5	5	8	10	8
- Une activité artistique autre que musicale ²	11	13	17	23	22
<i>dont Écriture, poèmes, nouvelles...</i>	3	4	6	6	6
<i>dont Peinture, gravure, sculpture</i>	4	4	6	10	9
<i>dont Théâtre</i>	1	1	2	2	2
<i>dont Danse</i>	2	2	6	7	8
Sont allés au cinéma	52	50	49	49	57
<i>1-2 fois</i>	13	15	15	13	17
<i>3-11 fois</i>	23	20	19	23	27
<i>12 fois ou plus</i>	16	15	15	13	13
Ont assisté à un « spectacle classique »	18	16	21	22	25
<i>dont Spectacle de danse¹</i>	6	5	6	8	8
<i>dont Théâtre joué par des professionnels</i>	12	10	14	16	19
<i>dont Concert de musique classique¹</i>	7	7	9	9	7
Ont assisté à un...					
- Concert de rock ou jazz ¹	6	10	13	13	14
<i>dont Concert de rock</i>	-	-	10	9	10
<i>dont Concert de jazz</i>	-	-	6	7	6
- Spectacle de <i>music-hall</i> , de variétés	11	10	10	10	11
- Spectacle de cirque	11	10	9	13	14
- Spectacle d'amateurs	10	12	14	20	21
Ont visité un musée ou une exposition	33	36	38	40	37
- Musée	27	30	30	33	30
- Exposition temporaire peinture ou sculpture	19	21	23	25	24

*Les résultats concernent la pratique au cours des 12 derniers mois.

NSP : ne se prononcent pas.

1. La formulation de la question n'est pas strictement identique dans les cinq enquêtes.

2. Écriture hors journal intime, peinture ou sculpture, artisanat d'art, théâtre, danse.

la même qu'au début des années 1970, les lecteurs de 2008 lisent en moyenne cinq livres de moins que leurs homologues de 1973, du fait de la baisse régulière des forts lecteurs.

Il serait toutefois imprudent de conclure à un recul de la lecture sur la base de ce seul constat, pour au moins deux raisons : la lecture liée à l'enseignement ou à l'activité professionnelle a probablement gagné du terrain et, surtout, les actes de lecture sur écran se sont multipliés, notamment au cours de la dernière décennie. De plus, il est probable que la baisse des forts lecteurs renvoie au moins autant à des mutations d'ordre symbolique qu'à une évolution effective des comportements de lecture : si la lecture de livres a incontestablement subi, ces dernières décennies, la concurrence des nombreuses activités de loisir liées à la culture d'écran (télévision, jeux vidéo, ordinateur), elle a aussi perdu une partie de son pouvoir symbolique auprès des jeunes, notamment de sexe masculin, qui probablement surestiment moins leurs pratiques de lecture que leurs parents au même âge, voire les sous-estiment en omettant certaines.

Troisième tendance sur la période 1973-2008 : la propension des Français à sortir le soir est aujourd'hui plus forte qu'au début des années 1970, en dépit de l'essor des consommations audiovisuelles à domicile. Le « chez-soi » est devenu un lieu de distraction et d'épanouissement personnel, mais il n'y a pas eu de repli général sur l'espace domestique : les Français sont, dans l'ensemble, aujourd'hui plus nombreux à fréquenter les équipements culturels qu'ils ne le faisaient il y a 35 ans.

Bien entendu, ce constat doit être nuancé car des tendances contraires se dessinent dans certains domaines et / ou à certains moments de la période étudiée : ainsi, si le théâtre, le cinéma en salle et certaines formes de concert ont touché plus de monde au cours de la dernière décennie en parvenant à élargir la base de leur public occasionnel (notamment chez les *seniors*), les bibliothèques et médiathèques ont connu ces dernières années un léger tassement de leur fréquentation, après la forte progression des années 1980 et 1990. Dans les cas où les taux de participation ont augmenté à l'échelle de la population française — sorties au cinéma, théâtre ou au spectacle de danse, visites de musée ou d'exposition —, cela est dû pour l'essentiel à la fréquentation occasionnelle (une ou deux fois dans l'année). Aucune sortie ou visite culturelle n'a connu un élargissement significatif du noyau des habitués ou des assidus — mais cela est-il réellement surprenant, compte tenu de la diversification considérable de l'offre de spectacles et de sorties au cours de la période étudiée ? Plus la palette des choix s'est étendue, plus l'éventail des sorties de la partie de la population la plus investie dans la culture s'est lui-même élargi, et plus leur rythme de fréquentation, sortie par sortie, a eu tendance à s'essouffler.

Enfin, au cours des 35 dernières années, la participation à la vie culturelle est devenue plus expressive avec la progression de la pratique en amateur d'activités artistiques. Quand on s'en tient à la définition traditionnelle telle qu'elle existait avant l'arrivée des ordinateurs et du numérique, les résultats

de l'édition 2008 peuvent donner l'impression que cette progression a connu un coup d'arrêt : les pratiques instrumentales ont en effet marqué le pas depuis 1997, de même que celles relatives à l'écriture, aux arts plastiques et au dessin, mais il convient de ne pas oublier que la diffusion de l'ordinateur et du numérique a largement renouvelé le champ des pratiques en amateur. En réalité, une fois intégrés les usages à caractère créatif de l'ordinateur, la pratique en amateur reste bel et bien orientée à la hausse, dans le prolongement de la tendance observée dans les années 1980 et 1990. Elle s'est diversifiée avec la diffusion dans le domaine de la photographie et de la vidéo, mais aussi de la musique, de l'écriture et des arts plastiques ou graphiques, de nouvelles formes de production de contenus caractéristiques d'un rapport à la culture plus centré sur l'expression de soi et le partage entre pairs. D'ailleurs, le fait que la proportion de Français ayant assisté à un spectacle d'amateurs ait doublé depuis le début des années 1970 confirme cette progression ⁵.

Un mouvement en deux temps

À travers cette brève rétrospective, on mesure l'ampleur du renouvellement des pratiques culturelles qui s'est opéré ces dernières décennies sous l'effet des multiples innovations technologiques qui ont bouleversé les moyens d'accès à la culture et des profondes mutations de la société française. Ce renouvellement, en dépit de son caractère multidimensionnel, peut s'interpréter dans le cadre d'un mouvement général dont l'origine remonte à l'arrivée du petit écran dans les foyers : la montée en puissance de la culture d'écran au détriment de la culture de l'imprimé.

Esquissons à grands traits les principales étapes de ce mouvement amorcé au début des années 1960, dont les effets sont sensibles dès la deuxième enquête Pratiques culturelles : entre 1973 et 1981, le visionnage de la télévision a progressé (de même que l'écoute fréquente de musique) tandis que la lecture régulière de journaux et de livres commençait à baisser. Au cours de la décennie suivante, celle des années 1980, le mouvement connaît une brutale accélération avec la transformation du paysage audiovisuel : progression spectaculaire des consommations télévisées et musicales liées à la diversification simultanée des équipements et de l'offre de contenus, et poursuite du recul de la lecture d'imprimés. Mais dans le même temps, la plupart des autres formes de participation à la vie culturelle progressent : la fréquentation de nombreux équipements culturels (bibliothèques, lieux de spectacle vivant, musées et lieux de patrimoine) a augmenté au cours de cette décennie, de même que la pratique en amateur.

Comment expliquer cela ? D'abord en reconnaissant que les formes traditionnelles de participation à la vie culturelle ne se situent pas sur le même registre que les consommations audiovisuelles et ne se trouvent pas, par

5. En 2008, 21 % des Français de 15 ans ou plus ont assisté à un spectacle d'amateurs au cours des 12 derniers mois, contre 10 % en 1973.

conséquent, réellement en situation de concurrence avec celles-ci ⁶. Ensuite en rappelant l'effort considérable consenti par les pouvoirs publics dans la première moitié des années 1980 en faveur de la politique culturelle, qui s'est traduit par un enrichissement de l'offre publique mais aussi privée dont ont bénéficié les amateurs de culture. Enfin en intégrant le fait que plusieurs évolutions structurelles de la population française ont alors créé un contexte globalement favorable à la culture : l'augmentation du nombre d'étudiants, l'élévation générale du niveau de formation, la déformation par le haut de la structure des emplois, la hausse du pouvoir d'achat chez les adultes, la progression de la mobilité et la réduction globale du temps de travail..., sont autant de facteurs qui ont favorisé la « culture de sortie » et permis à celle-ci de faire mieux que résister face à l'augmentation des consommations audiovisuelles à domicile.

Au cours des années 1990, les tendances des deux décennies précédentes se sont prolongées sans réelle rupture ou inflexion sous l'effet des puissantes dynamiques générationnelles qui les portaient, tandis que les éléments de contexte globalement favorables à la culture lors des décennies précédentes perdaient de leur force. Ainsi, l'aide publique à la culture s'est essouffée, la progression des diplômés a marqué le pas et les effets des dynamiques générationnelles ont évolué car les jeunes ayant grandi dans le contexte des années 1980 ont conservé, à l'âge adulte, une familiarité avec la culture d'écran beaucoup plus grande que leurs aînés, les *baby-boomers*.

À bien des égards, la généralisation des écrans connectés au tournant du siècle n'a pas inversé la tendance, au contraire même : les résultats de l'édition 2008 de l'enquête Pratiques culturelles montrent que les consommations audiovisuelles ont continué à progresser en se diversifiant (les Français écoutent plus de musique que 10 ans auparavant, regardent plus de films et de vidéos, sont plus nombreux à jouer à des jeux vidéo, etc.), sans avoir d'effets négatifs sur la fréquentation des équipements culturels, tandis que le déclin de la culture de l'imprimé s'est accentué.

Au final, la régularité de la montée en puissance de la culture d'écran apparaît remarquable tout au long des dernières décennies, avec deux phases décisives d'accélération : la première, dans les années 1980, liée à la diffusion massive du multiéquipement en téléviseurs, de la télécommande, des magnétoscopes et baladeurs, et la diversification spectaculaire de l'offre de programmes audiovisuels ; la seconde, au tournant du siècle, consécutive à la dématérialisation des contenus, à la généralisation de l'Internet à haut débit et à la diffusion massive de nouveaux appareils offrant une large palette de fonctionnalités, au croisement de la culture, du divertissement et de la communication interpersonnelle. Une telle perspective, qui conduit à appréhender la révolution numérique dans la continuité des évolutions de la seconde moitié du siècle dernier, ne doit toutefois pas conduire à ignorer ni même à minorer l'ampleur des ruptures aujourd'hui à l'œuvre.

6. COULANGEON Philippe, MENDER Pierre-Michel et ROHARIK Ionela, « Les loisirs des actifs : un reflet de la stratification sociale », *Économie et statistique*, n° 352-353, 2002, p. 39-55.

La situation actuelle apparaît en effet radicalement inédite à bien des égards. Elle l'est tout d'abord parce qu'Internet n'est pas un média comme les autres qui viendrait s'inscrire dans la liste déjà longue des nouveaux moyens d'expression et de communication apparus tout au long du XX^e siècle. Il faut plutôt parler d'un « hypermédia » qui tend potentiellement à absorber tous les autres et qui a notamment pour principale propriété de réunir les médias de masse (presse, radio, télévision) et les médias de communication interpersonnelle (téléphone, courrier), qui relevaient auparavant de technologies distinctes. Sorte de « média à tout faire », il permet à la fois d'accéder aux œuvres, aux contenus des industries culturelles et des médias, de créer, diffuser et partager ses propres images, textes ou musiques, de communiquer de vive voix ou par écrit, et d'accomplir certaines des tâches les plus triviales de la vie quotidienne.

Par ailleurs, les nouveaux écrans (ordinateurs, téléphones multifonctionnels, tablettes...), à la différence de la télévision qui touche prioritairement les personnes âgées et peu diplômées, concernent plutôt les fractions jeunes, urbaines et diplômées de la population, celles dont le mode de loisir est le plus tourné vers l'extérieur du domicile et dont la participation à la vie culturelle est la plus forte ⁷.

De ce fait, la concurrence entre les écrans et les formes traditionnelles d'accès à la culture est devenue beaucoup plus vive que pendant la période du « tout-télé » : certaines pratiques culturelles comme la lecture de quotidiens, d'encyclopédies ou de livres pratiques ont d'ores et déjà plus ou moins migré vers les écrans ; d'autres sont directement en compétition avec les nouveaux modes d'expression ou d'accès à l'information et aux contenus apparus ces dernières années (moteurs de recherche, *blogs*, forums, réseaux sociaux, etc.) ; d'autres enfin souffrent indirectement, sur le terrain du temps libre, de la place croissante prise par les pratiques sur écran. Le temps est en effet devenu une ressource plus que jamais rare dans les milieux favorisés et la logique du cumul, si souvent dominante en matière de loisirs, a probablement atteint ses propres limites, notamment dans le cas des activités fortement chronophages comme peut l'être la lecture de livres, et en particulier la lecture de romans qui exige à la fois du temps long et un niveau élevé d'attention.

Comment en effet ne pas mettre en rapport le recul de la lecture de livres, quelle que soit son ampleur réelle et les interprétations qui peuvent en être données ⁸, avec l'augmentation considérable du temps consacré aux nou-

7. Rappelons que la probabilité d'avoir fréquenté une salle de cinéma, un théâtre ou un musée, ou d'avoir lu un nombre important de livres, augmente régulièrement avec la fréquence des connexions. Cf. DONNAT Olivier, *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Enquête 2008*, Paris : La Découverte / ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 59.

8. J'ai proposé plusieurs pistes d'interprétation de la baisse de quantité de livres lus enregistrée dans les enquêtes nationales — voir « La lecture régulière de livres : un recul ancien et général », *Le Débat*, n° 170, mai-août 2012.

veaux écrans, dans un contexte où la durée moyenne de visionnage de la télévision demeure à un niveau très élevé ?

Quelle place pour l'imprimé ?

À travers cette question de la concurrence accrue sur le terrain de l'affectation du temps libre (mais aussi sur celui du budget « loisirs »⁹), se joue en réalité celle de la prépondérance de la culture de l'imprimé. La place centrale que celle-ci occupait dans nos sociétés se trouve en effet bel et bien menacée depuis que les relations étroites qui s'étaient nouées au fil des siècles entre la matérialité des objets imprimés, les discours qu'ils portaient et les manières de lire, ont commencé à se déliter avec la montée en puissance des écrans puis l'arrivée du numérique¹⁰.

Cette question de la place de l'imprimé dans une société dominée par les écrans doit être abordée sans céder aux facilités de langage qui viennent trop souvent obscurcir les débats sur l'avenir du livre et de la lecture : le recul de la presse écrite ou du livre n'est pas nécessairement celui de la lecture, compte tenu de la diversification des supports de lecture ; la crise de l'imprimé n'est pas une crise de l'écrit qui connaît à certains égards une seconde jeunesse avec la multiplication des messages électroniques et des SMS, etc. Il convient sur ce point de faire preuve de la plus grande rigueur sémantique en distinguant trois séries d'interrogations.

La première concerne le livre en tant qu'objet, qui a toujours suscité des formes d'attachement plus ou moins marquées, même chez les lecteurs qui n'étaient pas bibliophiles. Cela fait longtemps qu'il s'est banalisé avec l'allongement de la scolarité et la vente en grandes surfaces : il a perdu de sa force de fascination pour ceux qui, de par leur origine, n'en étaient pas des familiers, ainsi qu'une partie de son pouvoir de marqueur social au sein des jeunes générations, avant même que l'essor du numérique n'entame son hégémonie comme moyen d'accès à l'information et au savoir, et ne distende le lien « naturel » qui le liait au texte. Si comme nous invite à le penser Roger Chartier, nous sommes au début de cette émancipation du texte par rapport au support qu'est le livre, on doit effectivement admettre que « ce sont toutes les technologies intellectuelles et toutes les opérations à l'œuvre dans la production de la signification qui se trouveront modifiées¹¹ ». Cela pose entre autres la question du rapport au livre dans sa dimension

9. En effet, les dépenses des ménages relatives au livre et à la presse ont reculé au cours de la période récente, au profit notamment des dépenses de communication. Voir MARESCA Bruno, PICARD Romain et PILORIN Thomas, « Dépenses culture-médias des ménages en France au milieu des années 2000 : une transformation structurelle », *Culture Études*, n° 2011-3, septembre 2011.

10. On renvoie sur ce point aux travaux de l'historien Roger Chartier sur la question du livre et de la lecture à l'ère numérique.

11. CHARTIER Roger, *L'Ordre des livres. Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV^e et XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence : Alinéa, 1992.

matérielle. Va-t-il être définitivement « ringardisé » ou au contraire retrouver une partie de son pouvoir symbolique perdu ? Quels atouts conserve cet objet vieux de plusieurs siècles à l'ère numérique ? Pour quels types de contenus demeure-t-il un support indépassable ¹² ?

Le deuxième niveau d'interrogations touche à la lecture en tant qu'activité. Celle-ci subit depuis plusieurs décennies une concurrence accrue du fait de l'émergence de nouveaux usages du temps libre et de la montée en puissance de la culture d'écran. Mais ne faisons pas l'erreur de croire que celle-ci est faite exclusivement d'images : elle véhicule aussi quantité de textes et favorise d'une certaine manière un retour à l'écrit (on envoie des SMS, et on utilise les services des messageries instantanées et des réseaux sociaux plutôt que de téléphoner), ainsi que l'émergence de nouvelles façons de lire. On ne lit pas, en effet, un texte sur un ordinateur (et plus encore sur un téléphone portable) de la même manière : les dispositifs (liens hypertexte et clics de souris) dont bénéficie le lecteur sur écran permettent de sauter d'un texte à l'autre, ce qui favorise les lectures fragmentées, discontinues, tournées vers la recherche rapide d'informations au détriment de la lecture linéaire de textes exigeant une attention soutenue et continue.

Les générations télé, dont l'enfance et l'adolescence se sont déroulées dans les années 1980 et 1990, et surtout les générations Internet, immergées dès leur plus jeune âge dans un monde où les écrans sont omniprésents, ont développé des compétences et des savoir-faire différents de ceux de leurs aînées, qu'elles ont tendance à transférer dans le monde de l'imprimé. Non seulement, elles lisent de plus en plus sur des supports autres que le livre, mais elles entretiennent aussi de nouveaux rapports avec les textes, qu'ils soient imprimés ou non.

D'où de nouveaux enjeux qui peuvent être ainsi résumés : comment donner aujourd'hui à chacun les moyens de maîtriser les différents registres de lecture, depuis le simple survol à la recherche d'une information précise, jusqu'à la lecture continue des formats longs exigés par les argumentaires et les formes narratives complexes, en passant par la lecture en diagonale, celle qui permet de se faire une idée générale de la nature et du contenu d'un texte et d'en dégager l'essentiel ? N'oublions pas en effet que le lecteur avisé, même au temps de la splendeur de la culture de l'imprimé, ne se caractérisait pas par un mode de lecture spécifique mais plutôt par une parfaite maîtrise des différents modes de lecture auxquels il pouvait avoir recours en fonction du contenu du texte et du contexte.

Enfin, tout laisse penser qu'une partie de la baisse enregistrée dans les enquêtes renvoie au recul de la lecture linéaire de temps long, au profit de formes de lecture plus fragmentées et que, par conséquent, la place de la lit-

12. Autrement dit, dans quelle mesure peut-on suivre Umberto Eco quand il affirme : « le livre est comme la cuiller, le marteau, la roue ou le ciseau. Une fois que vous les avez inventés, vous ne pouvez pas faire mieux », in CARRIÈRE Jean-Claude et Eco Umberto, *N'espérez pas vous débarrasser des livres*, Paris : Grasset, 2009, p. 19.

térature dans les actes de lecture a tendance à décliner. Comment dès lors ne pas s'interroger sur son avenir ? L'essor de la culture de l'écran pose la question, non pas de la disparition du roman sous la forme que nous lui connaissons depuis le XIX^e siècle, mais celle de son repli sur un public de plus en plus homogène au plan tant des ressources socioculturelles que de l'âge.

Il faut bien convenir en effet que le fait d'être un amateur de littérature ne constitue plus un enjeu majeur dans les stratégies de présentation de soi, si importantes dans la période adolescente, et que la lecture de littérature, activité solitaire et chronophage, a perdu une part de son pouvoir symbolique aux yeux d'une grande partie des jeunes générations¹³. Certes, ces dernières continuent à manifester un réel intérêt pour certaines formes narratives (livres de science-fiction ou de *fantasy*, bandes dessinées et *mangas* notamment), mais leurs références, dans le contexte actuel de convergence technologique et culturelle qui est le nôtre¹⁴, relèvent plus d'un registre transmédiatique que du registre strictement littéraire. Comment penser que l'immersion de plus en plus précoce des jeunes générations dans un flux quasi permanent de récits audiovisuels (films, séries télévisées, jeux vidéo, etc.) puisse être sans conséquences sur leurs façons de satisfaire leur goût du romanesque et leur capacité à faire fonctionner leur imaginaire à partir des mots seuls, et donc *in fine* sur leur rapport aux romans, qu'ils soient classiques ou contemporains ?

Un cadre d'analyse en chantier

Ces brèves remarques relatives au livre et à la lecture peuvent dans une large mesure être étendues aux autres domaines culturels, car la déliquescence des liens qui associaient les contenus aux supports ou médias dans le monde prénumérique est générale : désormais, les programmes de télévision ne sont plus liés au téléviseur, la musique aux disques, les textes aux journaux ou aux livres, les photos aux albums, etc. Avec la dématérialisation¹⁵, les images, les musiques et les textes circulent et se mélangent, passant d'un écran à l'autre sans les contraintes du monde physique.

Dans un tel contexte, les interrogations les plus immédiates concernent l'avenir des supports et des médias traditionnels — livres, presse imprimée, mais aussi disques, DVD, écrans de télévision, etc. — qui, il y a peu encore,

13. PASQUIER Dominique, *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Paris : Autrement (Mutations), 2005.

14. Sur ce point, voir JENKINS Henry, *Convergence Culture: Where Old and New Media Collide*, New York : New York University Press, 2006.

15. Soulignons au passage que le recours au terme de dématérialisation ne doit pas faire croire à un recul des techniques ou des objets, au contraire même puisque le fait que les contenus aient désormais cessé d'être prisonniers d'un support se traduit paradoxalement par un renforcement de notre dépendance à l'égard des dispositifs technologiques qui nous permettent d'y accéder.

définissaient le cadre de nos rapports à l'information et à la culture. Dans quelle mesure sont-ils menacés et risquent-ils de faire les frais de la dématérialisation des contenus et d'un basculement des modes d'accès vers les nouveaux écrans ? Plus prosaïquement, quels seront l'ampleur et le rythme de la migration des programmes de télévision du petit écran vers les nouveaux écrans, des textes du livre traditionnel vers les livres numériques, des magasins vers les sites de vente en ligne ?

Ces interrogations relatives aux moyens d'accès à la culture en appellent d'autres sur le renouvellement des contenus eux-mêmes, de leurs formats et de leurs modes de consommation. En effet, même si la sociologie des usages nous a depuis longtemps appris à ne pas considérer les conditions sociotechniques comme la matrice dont naissent les usages, il est incontestable que les propriétés matérielles d'un support ou d'un média déterminent pour partie celles des contenus qu'il véhicule, ainsi que les modalités d'appropriation de ces mêmes contenus. Ainsi, certaines formes de spectacle sont plus adaptées à des salles intimes alors que d'autres prennent toute leur dimension dans des lieux pouvant accueillir des milliers de spectateurs, certains films perdent beaucoup de leur attrait sur un petit écran, certains textes ou certaines formes de récit sont plus adaptés à l'écran que d'autres, etc.

Plus radicalement encore, le même texte, la même musique ou le même film peut donner lieu à des formes de consommation différentes selon le support ou le média concerné, car chacun d'eux, en fonction des facilités qu'il offre mais aussi de ses contraintes propres, facilite ou au contraire rend difficiles certaines formes d'appropriation. Aussi, un changement de support ou de média n'est-il jamais un simple transfert d'une pratique qui resterait inchangée : regarder chez soi un film en ayant la possibilité de l'interrompre à tout moment, de quitter la pièce ou de s'entretenir à haute voix avec un proche, crée des conditions de réception très différentes de celles d'une salle de cinéma, de même qu'écouter un morceau de musique dans un lieu public sur un téléphone mobile est une expérience différente de celle qui consiste à le faire chez soi dans le confort de sa chambre ou de son salon.

À cet égard, les conditions matérielles d'accès à la culture d'écran présentent une double propriété remarquable en regard de celles de la culture de l'imprimé. D'une part, les usagers des écrans sont désormais armés de dispositifs techniques (télécommande ou souris d'ordinateur) permettant d'intervenir en permanence sur ce qu'ils sont en train de regarder, de lire ou d'écouter ; d'autre part, le caractère multifonctionnel des nouveaux écrans fait qu'il est désormais parfaitement banal de mener de front plusieurs activités et d'être en permanence en situation de répondre à des sollicitations extérieures via des messages électroniques ou des SMS. Ce qui était l'exception dans la culture de l'imprimé est devenu la règle dans la culture d'écran : celui ou celle qui lit, écoute de la musique ou regarde des images est de plus en plus souvent amené à faire plusieurs choses en même temps et à fractionner son attention pour être en mesure de réagir aux demandes de communication en provenance d'autrui.

Dès lors, comment ne pas s'interroger sur les dispositions et compétences spécifiques que réclament ces nouvelles conditions d'accès et d'appropriation des contenus, celles qu'elles renforcent, ou au contraire celles qu'elles négligent ou érodent ? Étant donné qu'elles sont largement intégrées au stade de la production, ne risquent-elles pas de compromettre l'avenir des formats longs ou de certaines formes de récit ou d'argumentation au profit de formes d'expression plus courtes : un morceau de musique plutôt qu'un album, une vidéo plutôt qu'un film, un bref article plutôt qu'un ouvrage, etc. ? Et si elles offrent sans conteste au plus grand nombre de nouvelles opportunités pour accéder aux contenus, exprimer leur point de vue ou donner libre cours à leur créativité, ne nuisent-elles pas à la concentration sur une tâche ¹⁶ et ne contribuent-elles pas *in fine* à favoriser un rapport de plus en plus superficiel à la culture ?

Enfin, la diffusion massive d'Internet au tournant du siècle, puis celle des moteurs de recherche et des réseaux sociaux, ont profondément transformé l'infrastructure médiatique de la visibilité ¹⁷ et fragilisé les dispositifs de mise en visibilité, de classement et d'évaluation qui s'étaient progressivement imposés dans le domaine culturel aux XIX^e et XX^e siècles.

En court-circuitant les étapes traditionnelles de la consécration dans bon nombre de carrières artistiques, tout en facilitant l'accès aux contenus et en fournissant aux internautes de nombreux outils pour les classer, les échanger et les évaluer, Internet s'est imposé rapidement au cœur des dispositifs de jugement qui — on le sait — jouent un rôle essentiel en matière de biens et services culturels ¹⁸. En quelques années, ce nouveau média a bousculé les modes de consécration du monde prénumérique ainsi que les valeurs (et bien entendu l'autorité) des « producteurs professionnels de discours » ou médiateurs traditionnels — journalistes, bibliothécaires, conservateurs de musée, etc. — dont le métier était justement de trier et classer les œuvres, les artistes et les informations les concernant. Plus radicalement encore, il a heurté de plein fouet la verticalité de la politique culturelle « à la française » qui reposait sur une conception fortement hiérarchisée des arts, mais aussi sur une représentation du peuple non dépourvue de certaines formes d'aristocratie ¹⁹.

16. C'est un point majeur de l'argumentaire de Nicholas Carr dans son article « Google nous rend-il idiots ? » (« Is Google Making Us Stupid? What the Internet is Doing to Our Brains », *The Atlantic*, juillet-août 2008), qui a déclenché une intense polémique aux États-Unis début 2009 (voir notamment GUILLAUD Hubert, « Nicholas Carr : "Est-ce que Google nous rend idiots" », 23 janvier 2009. URL : <http://www.internetactu.net/2009/01/23/nicolas-carr-est-ce-que-google-nous-rend-idiot/>. Consulté le 11 mai 2012). Voir aussi GIFFARD Alain, « Critique de la lecture numérique. *The Shallows* de Nicholas Carr », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56, n° 5, 2011.

17. Voir sur ce point VOIROL Olivier (sous la dir. de), « Visibilité / invisibilité », *Réseaux*, numéro spécial, vol. 23, n° 129-130, 2005.

18. KARPIK Lucien, *L'Économie des singularités*, Paris : Gallimard, 2007.

19. Le projet de démocratisation de la culture partage en effet de nombreux fondements avec celui relatif à l'École dont Christian Baudelot et Roger Establet ont fait récemment la critique en rappelant que « sous la carrosserie égalitaire de notre République, c'est une forme d'aristo-

En effet, la logique dominante d'Internet est aujourd'hui celle d'un média horizontal qui ignore assez largement les légitimités antérieures et favorise des prises de parole dans l'espace public de tous, quel que soit son statut. La remarque de Dominique Cardon à propos de l'information (« avant on filtrait avant de publier, désormais on le fait après ²⁰ ») vaut pour l'ensemble des domaines culturels : il est devenu beaucoup plus facile de rendre public un texte, une musique, un film ou une opinion, et la plupart des sites invitent les internautes à se constituer en communautés d'amateurs autour de thèmes, modes d'expression ou personnalités qui leur sont chers. D'où une prolifération considérable d'informations de statuts très hétérogènes que les moteurs de recherche et les plates-formes organisent en les hiérarchisant en fonction de leur popularité, contribuant ainsi à inverser la relation qui liait légitimité et notoriété.

Désormais, la mise en visibilité, l'expertise et la prescription passent de plus en plus par des procédés technologiques invisibles et / ou des internautes ordinaires qui jouent le jeu de l'économie de la recommandation, et les hiérarchies s'effectuent *ex post*, selon des critères qui sont ceux de la plus grande popularité. Aussi paraît-il légitime, dans un tel contexte, de s'interroger sur l'avenir des médiateurs culturels traditionnels : comment parviendront-ils à faire vivre leurs compétences et leurs valeurs face aux algorithmes des moteurs de recherche et à la démocratisation de l'expertise, sans parler des professionnels du *buzz* « chez qui rien ne fait œuvre et tout fait bruit ²¹ » ?

Moyens d'accès, supports et médias, contenus et formes d'expression, modes de classement et dispositifs de jugement : rien n'échappe par conséquent aux effets de la montée en puissance de la culture d'écran. À bien des égards, c'est la conception même de la culture — ses contours, ses découpages et ses hiérarchies internes, ses fonctions sociales — qui se trouve ébranlée : sur les écrans connectés, les différences entre domaines, entre producteurs, médiateurs et consommateurs, ou entre amateurs et professionnels s'estompent.

Cet ébranlement des catégories qui servaient à penser la culture (et la politique culturelle) dans le monde prénumérique interpelle tous ceux qui contribuent à leur définition, à commencer par les statisticiens et les sociologues qui peinent aujourd'hui à fournir une représentation globale des nouvelles formes de participation à la vie culturelle, et même à en donner une définition précise. Sur les écrans connectés, se distraire, s'informer,

cratisme inavoué qui fait tourner le moteur », in *L'Élitisme républicain. L'École française à l'épreuve des comparaisons internationales*, Paris : Seuil (La République des idées), 2009, p. 10.

20. CARDON Dominique, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Seuil (La République des idées), 2010.

21. DEBRAY Régis, « Pourquoi des revues ? », *Le Débat*, n° 160, mai-août 2010, p. 18. Dans ce numéro anniversaire des 30 ans de la revue *Le Débat*, Régis Debray posait un regard sans concessions sur le pouvoir intellectuel à l'ère numérique : « À l'ère du *Web* et du *blog*, le vrai pouvoir intellectuel est celui d'indexer, de stocker et de connecter. C'est Google qui l'exerce, et dont nous dépendons », p. 17.

accéder à des œuvres, pratiquer une activité amateur, communiquer avec des proches, etc., sont des activités qui s'entrecroisent, se cumulent ou se succèdent dans des séquences très brèves, sans que l'on puisse les identifier avec précision. Comment par exemple appréhender et qualifier l'activité d'un lycéen qui fait ses devoirs en suivant distraitement une série télévisée tout en échangeant des messages avec ses amis, ou d'un salarié qui travaille pendant ses temps de transport tout en écoutant de la musique ?

Le défi à relever est de taille pour les chercheurs, comme il l'est pour les professionnels de la culture et les décideurs politiques. Ils doivent engager sans tarder un véritable travail de (re)fondation, comparable à celui qui fut mené au début des années 1960 par les pionniers de la statistique culturelle ²², avec l'ambition d'élaborer un nouveau cadre statistique et intellectuel sur la base d'une identification précise des mutations aujourd'hui à l'œuvre et des questions qu'elles posent aux conceptions de la culture qui ont prévalu jusqu'aux dernières années du XX^e siècle. L'ampleur du travail à mener et la complexité des questions posées peuvent effrayer, mais elles peuvent aussi apparaître comme extrêmement stimulantes dans la mesure où tout, ou presque, est à (re)construire.

Dynamiques générationnelles

Ce renouvellement du cadre statistique et intellectuel est indispensable pour échapper à la situation actuelle d'entre-deux où les usages qui sont faits des écrans connectés sont le plus souvent appréhendés à travers des catégories de pensée forgées dans le monde prénumérique. Le fait que la plupart des observateurs, quelle que soit leur perspective ou leur discipline d'origine, aient recours à des oxymores ou des néologismes pour signifier l'obsolescence des grands systèmes d'opposition antérieurs, est éloquent à cet égard : notions d'« extimité » proposée par le psychiatre Serge Tisseron ou de *Web* en clair-obscur (Dominique Cardon), pour rendre compte du brouillage de la frontière public / privé, de « glocalisation » pour dépasser les couples d'opposition global / local ou universel / particulier, de « pro / am » pour désigner l'amateur de l'âge numérique qui « se tient à mi chemin de l'homme ordinaire et du professionnel, entre le profane et le virtuose, l'ignorant et le savant, le citoyen et l'homme politique ²³ », ou de « consomm'acteur » (*prosumer, producer...*) pour exprimer l'effacement relatif des différences entre production et consommation, etc. On pourrait ainsi multiplier les exemples révélateurs de notre relative incapacité collective à nommer (et donc à comprendre) les mutations actuellement à l'œuvre.

22. Sur ce point, voir l'ouvrage récemment publié en hommage à l'action d'Augustin Girard, fondateur du service d'études du ministère des Affaires culturelles en 1963 : COMITÉ D'HISTOIRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Le Fil de l'esprit. Augustin Girard, un parcours entre recherche et action*, Paris : La documentation Française, 2011.

23. FLICHY Patrice, *Le Sacre de l'amateur. Sociologie des passions ordinaires à l'ère numérique*, Paris : Seuil (La République des idées), 2010, p. 11.

Un tel contexte n'incite guère à se risquer sur le terrain de la prospective : les usages des écrans connectés sont encore trop imparfaitement stabilisés et les manières de les penser trop incertaines pour poser un diagnostic assuré sur leur portée réelle. Et pourtant, comment imaginer que le mouvement de bascule des pratiques culturelles de l'imprimé vers l'écran que nous venons de brièvement retracer puisse s'inverser, dans la mesure où il résulte pour une large part de dynamiques générationnelles dont les effets ont peu de chances de s'épuiser dans les années à venir ?

Un des enseignements majeurs de l'analyse rétrospective menée à partir des cinq éditions de l'enquête Pratiques culturelles concerne en effet l'importance de la dimension générationnelle dans la plupart des mutations observées entre 1973 et 2008. À chaque fois qu'il y a eu changement, qu'il s'agisse de la baisse de la lecture d'imprimés ou de l'augmentation du temps consacré aux écrans, mais aussi du *boom* musical, des progrès des pratiques en amateur ou des transformations des comportements en matière de spectacle vivant, le changement a été initié par la génération montante avant d'être amplifié par les suivantes qui ont conservé, en vieillissant, une grande partie des habitudes acquises du temps de leur jeunesse (voir encadré ci-contre).

Dans le cas de la lecture régulière de journaux et de livres, le recul est à la fois ancien et général. Cela fait maintenant plusieurs décennies que la jeunesse arrive à l'âge adulte avec un niveau d'engagement inférieur à celui des générations antérieures et que cet écart initial se maintient de génération en génération avec l'avancée en âge. La conjonction de ce non-renouvellement partiel des lecteurs réguliers chez les jeunes, et de l'intérêt marqué des *seniors* actuels pour la culture en général et le livre en particulier est venue renforcer le mouvement « naturel » de vieillissement du lectorat lié à l'allongement de la durée de la vie. Ainsi, les lecteurs de livres avaient, en 2008, un âge moyen de sept ans supérieur à celui de leurs homologues de 1973 (46 ans contre 39 ans), et les lecteurs quotidiens de journaux (payants) un âge moyen de huit ans supérieur (56 ans contre 48 ans)²⁴.

Côté écrans, la dynamique générationnelle a joué en revanche dans un sens plutôt positif dans le cas de la progression de la durée de visionnage de la télévision. En effet, l'analyse rétrospective montre que l'augmentation du temps consacré au petit écran, observée jusqu'à ces dernières années, renvoie certes au vieillissement de la population française et au fait que le volume de consommation des adultes a augmenté au fil de leur avancée en âge, mais aussi au fait que les jeunes arrivés à l'âge adulte dans les années 1980 et 1990, en raison de la progression du multiéquipement dans les foyers et de la diversification considérable de l'offre de programmes, ont passé plus de temps devant le petit écran que leurs aînés au même âge.

Par ailleurs, les résultats d'enquête montrent que les adolescents et les jeunes adultes sont aujourd'hui les classes d'âge dont les usages d'écrans

24. Sur le vieillissement des publics de la culture, voir DONNAT Olivier, « Pratiques culturelles, 1973-2008. Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales », *Culture Études*, n° 2011-7, décembre 2011, graphique 39, p. 32.

autres que le téléviseur (ordinateurs, consoles de jeu, téléphones multifonctions...) sont les plus intenses et les plus diversifiés. Il est certes bien difficile dans ce cas, compte tenu du peu de recul dont nous disposons, de démêler les effets d'âge des effets de génération ; néanmoins, comment ne pas faire de l'appartenance générationnelle le principal facteur explicatif ? Peut-on raisonnablement penser que les générations ayant grandi au milieu des écrans connectés vont cesser de jouer à des jeux vidéo ou de communiquer

L'APPROCHE GÉNÉRATIONNELLE

La constitution d'un pseudopanel a permis une mise en perspective générationnelle des résultats des cinq éditions de l'enquête Pratiques culturelles, offrant une vision longitudinale du comportement des personnes interrogées entre 1973 et 2008 dans les principaux domaines couverts par l'enquête. Dans les quatre graphiques ci-après, chaque génération est représentée par une courbe avec les taux de pratique des personnes de cette génération aux différentes dates d'enquête sur l'axe des ordonnées et leur âge sur celui des abscisses. Ainsi, la confrontation des différentes courbes permet de comparer les niveaux de pratique de plusieurs générations aux différents âges de la vie.

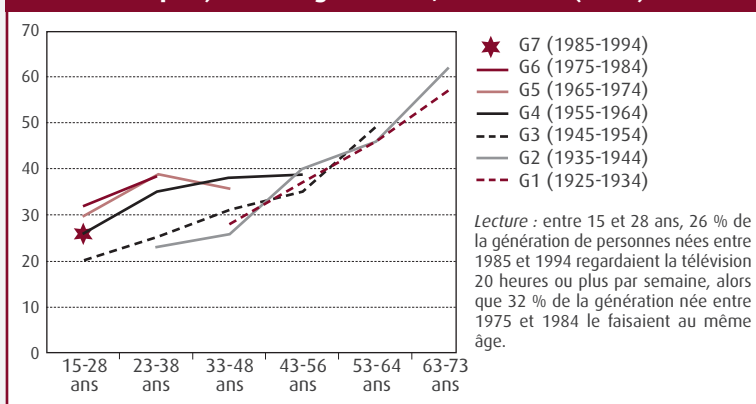
Cette analyse générationnelle porte sur sept générations décennales, dont les dates de naissance sont comprises entre 1925 et 1994. En effet, les personnes

nées avant 1925 étaient, pour la majorité d'entre elles, décédées à la date de réalisation de la cinquième édition (et dans une moindre mesure à la date des précédentes), et quand elles étaient encore en vie, leurs effectifs étaient trop faibles pour être pris en compte.

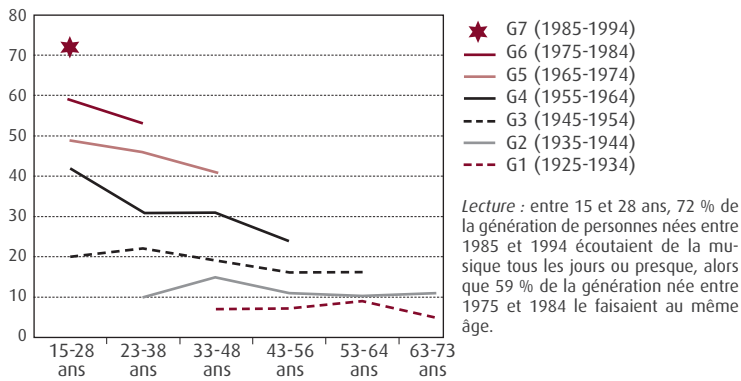
Les données relatives aux sept générations retenues ne sont pas complètes puisque les plus jeunes d'entre elles n'étaient pas nées ou n'avaient pas atteint l'âge de 15 ans lors des premières éditions. Par ailleurs, certaines générations étaient partiellement présentes sur certaines éditions, avec des effectifs trop faibles pour être considérés comme fiables. Au final, seules deux générations, celles des personnes nées entre 1935 et 1944 (G2) et entre 1945 et 1954 (G3) étaient présentes dans les cinq éditions.

O.D.

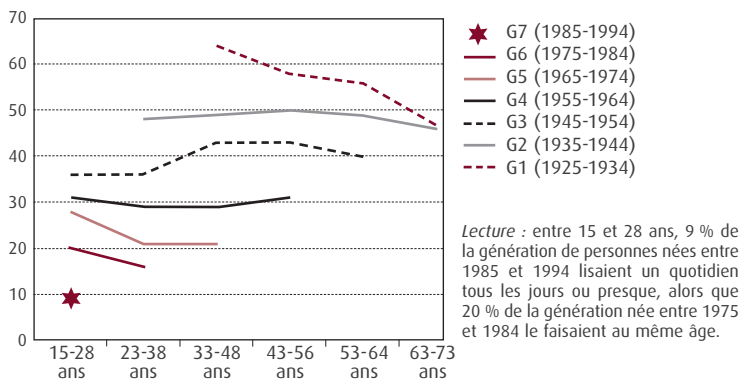
Graphique 1 — Forte consommation de télévision (20 heures ou plus) selon la génération, 1973-2008 (en %)



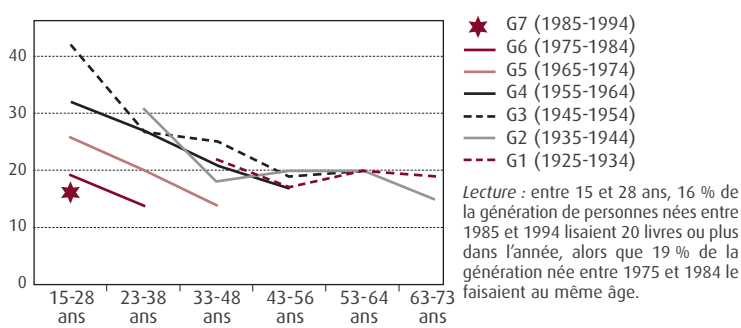
Graphique 2 — Écoute quotidienne de musique (hors radio) selon la génération, 1973-2008 (en %)



Graphique 3 — Lecture quotidienne de journaux (payants) selon la génération, 1973-2008 (en %)



Graphique 4 — Lecture régulière de livres (20 livres ou plus) selon la génération, 1973-2008 (en %)



sur les réseaux sociaux en devenant adultes, même si leurs engagements familiaux et professionnels les obligeront certainement à le faire moins souvent ?

Cette double dynamique générationnelle — négative dans le cas de la lecture de quotidiens et de livres ; positive dans le cas des usages d'écran — rend par conséquent peu probable l'hypothèse d'un retournement de tendance dans les prochaines années. Tout au contraire, elle incite à penser que le basculement du centre de gravité des pratiques culturelles de l'imprimé vers l'écran devrait se poursuivre et même s'accroître avec le renouvellement générationnel, à mesure que les générations télé et les générations Internet vont avancer en âge, et que celle des *baby-boomers*, aujourd'hui la plus investie dans la culture de l'imprimé, va atteindre le quatrième âge et... disparaître.

Ambivalence actuelle de la culture d'écran

Il est en revanche beaucoup plus difficile de se prononcer sur l'ampleur et la nature exactes des effets de ce basculement sur nos rapports à l'art et à la culture, en raison de la profonde ambivalence des usages actuels du média qui se situe désormais au cœur de la culture d'écran, à savoir Internet.

Les discours ayant accompagné la diffusion du *Web* ont, dès l'origine, souligné avec insistance les opportunités offertes en termes de créativité, d'accès à la culture et de démocratie, et le succès des *blogs*, des réseaux sociaux ou de sites collaboratifs comme Wikipédia témoigne de cette réalité. Avec ce nouveau média « à tout faire », les individus ordinaires disposent incontestablement à la fois de plus de liberté pour exprimer leurs opinions et leur potentiel créatif, de plus d'égalité pour accéder à l'ensemble des productions culturelles — des plus modestes aux plus grandes œuvres de l'art et de l'esprit — et de plus d'autonomie à l'égard des ordres traditionnels de légitimité : autant d'éléments qui constituent au moins une promesse d'avancée du processus démocratique.

Les résultats d'enquête obligent toutefois à largement nuancer l'optimisme des discours laudatifs sur la culture réticulaire et contributive générée par le *Web*, en rappelant que les véritables amateurs, ceux et celles qui participent directement à la production de contenus en ligne, demeurent minoritaires parmi les internautes. En réalité, les comportements en ligne n'échappent pas à la loi de puissance qui veut que, pour une activité donnée, seule une très faible minorité de participants soient très actifs, une part un peu plus importante aient un engagement plus modéré, tandis que la grande majorité demeure sur le registre de la simple consommation occasionnelle et / ou superficielle.

Les résultats d'enquête sont par ailleurs loin de confirmer les vertus prêtées au *Web* en matière d'ouverture d'esprit, de curiosité et de goût pour la diversité culturelle. La multiplication des écrans connectés semble en effet

plutôt renforcer les liens communautaires ou affinitaires, en facilitant les échanges entre personnes ayant les mêmes centres d'intérêt, opinions ou préférences, tout en permettant à tout un chacun d'écarter (sur l'instant ou de manière plus durable, sinon définitive) les indésirables. Si elle supprime les obstacles matériels qui limitent l'échange avec des personnes inconnues ou très éloignées physiquement, elle tend à favoriser les échanges avec des personnes socialement ou culturellement proches, et contribue ainsi à la constitution de nouveaux espaces normatifs qui renforcent la conformité du groupe autour des attitudes et préférences de la majorité. Au final, les écrans connectés s'avèrent d'une redoutable efficacité pour produire de l'entre-soi.

Au final, les écrans connectés s'avèrent d'une redoutable efficacité pour produire de l'entre-soi

Les conclusions des travaux des économistes sur la diversité culturelle sont tout aussi ambivalentes²⁵. Si les chiffres de ventes en ligne de livres ou de musique sont globalement cohérents avec l'hypothèse de la « longue traîne²⁶ » qui voit dans le numérique une chance pour les productions à faible notoriété ou à rotation lente, ils ne traduisent aucun recul du modèle du *star system* qui apparaît même parfois conforté, avec un renforcement des consommations autour des *best-sellers* et des grands succès de la culture mondiale : l'essor des marchés de niche peut très bien aller de pair avec le renforcement du *star system*.

Par ailleurs, le fait de pouvoir accéder directement aux œuvres et contenus culturels sans intermédiaire, dans un contexte général de gratuité, a pu faire croire à une émancipation générale à l'égard des contraintes marchandes et des formes traditionnelles de transmission. Or, en dépit du faible recul dont nous disposons aujourd'hui, les limites d'une telle perspective apparaissent avec éclat quand on considère la situation actuelle du monde numérique : la numérisation, en faisant des contenus culturels des biens non exclusifs et non rivaux, a certes permis l'essor de nombreuses activités en marge des lois de l'économie marchande, mais elle a aussi accéléré la marchandisation du monde et permis au capitalisme cognitif d'atteindre, à l'échelle de la planète, un niveau de concentration inconnu jusqu'alors. Parallèlement, si elle a offert des armes aux individus ordinaires pour prendre leurs distances à l'égard des intermédiaires et du jugement des experts, elle a en même temps placé les moteurs de recherche en position hégémonique, substituant à la médiation humaine **une médiation sans médiateur**, dont les contraintes et le pouvoir d'imposition sont d'autant plus forts qu'ils s'exercent de manière invisible à travers des dispositifs technologiques.

Devant une situation aussi profondément ambivalente, l'observateur des pratiques culturelles que je suis demeure dans l'expectative, comme beau-

25. Plusieurs résultats d'études portant sur la diversité culturelle ont récemment été publiés et sont accessibles en ligne. URL : <http://www.culture.gouv.fr/deps>. Consulté le 11 mai 2012.

26. ANDERSON Chris, *The Long Tail: Why the Future of Business Is Selling Less of More*, New York : Hyperion Books, 2006 (voir l'analyse de cet ouvrage par Geoffrey Delcroix, in « L'ère de l'hyperchoix », *Futuribles*, n° 329, avril 2007, p. 37-44 [NDLR]).

coup... Force est de reconnaître qu'à bien des égards, l'ambition initiale de la politique culturelle à la française ²⁷ se trouve aujourd'hui au moins potentiellement réalisée avec la diffusion massive des écrans connectés : accès aux œuvres et aux contenus culturels facilité par la gratuité et l'effacement de la barrière géographique, et pour une part des obstacles symboliques ; possibilités accrues de stockage, de circulation et de (ré)appropriation de ces œuvres et contenus, etc. Mais en même temps, comment ne pas voir que le nouvel âge numérique qui vient de s'ouvrir sape une grande partie des fondements sur lesquels reposait l'action des pouvoirs publics en matière culturelle : atteintes structurelles au code de la propriété intellectuelle, mise en péril des mécanismes de financement de la création, ruptures d'équilibre dans les filières de production et de diffusion des biens culturels, perte d'influence des experts et des médiateurs traditionnels, accélération et fractionnement du temps mettant en péril le temps long des apprentissages... ?

27. Rappelons ce que déclarait André Malraux en présentant le budget de son ministère à l'Assemblée nationale, en 1967 : « Il faut bien admettre qu'un jour on aura fait pour la culture ce que Jules Ferry a fait pour l'instruction : la culture sera gratuite. »

STRATÉGIES URBAINES**INTERVENANTS**

Julien Damon, professeur associé à Sciences Po Paris (cycle d'aménagement et d'urbanisme) et consultant, **Jean Haëntjens**, urbaniste, directeur d'Urbatopie (conseil en stratégies urbaines), **Hugues de Jouvenel**, directeur général de Futuribles, **Véronique Lamblin**, directrice d'études de Futuribles, **Paul Lecroart**, urbaniste à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France, et **Jean-Marc Offner**, directeur de l'agence d'urbanisme de Bordeaux.

OBJECTIFS

Les villes sont confrontées à un double système de contraintes : se positionner dans un jeu de concurrence mondiale en accroissant leur masse critique et leurs systèmes de déplacements ; anticiper la raréfaction de ressources (énergie, espace, eau, air...) dont elles sont grandes consommatrices, tout en offrant à leurs habitants une meilleure « vivabilité ».

Pour résoudre cette difficile équation, elles ont dû revoir leurs méthodes de production du cadre urbain. Mais pour que leurs nouvelles interventions foisonnantes produisent des résultats, elles doivent être reliées entre elles par une cohérence, c'est-à-dire par une stratégie. Les stratégies urbaines se sont inventées de façon relativement empirique par jeu d'essais et d'erreurs. Si elles convergent aujourd'hui vers un certain nombre de principes (urbanistiques et méthodologiques), ceux-ci doivent être adaptés à chaque contexte. C'est donc une « boîte à outils » que cette formation propose d'acquérir, en s'appuyant à la fois sur des exemples concrets et sur des visions prospectives des grands enjeux urbains du XXI^e siècle.

PROGRAMME

- Évolution de la notion de stratégie urbaine
- Stratégies comparées de quelques métropoles (Lyon, Hambourg, Milan...)
- Présentation de la stratégie de Bordeaux
- Les méthodes de l'approche stratégique
- Les stratégies d'attractivité face aux attentes des acteurs
- Les stratégies urbaines face aux questions de l'énergie et du réchauffement climatique
- La mobilité au cœur des stratégies

PRIX

Les frais de participation sont de 1 200 euros HT, soit 1 435,20 euros TTC*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, les déjeuners et le dossier de base remis aux participants.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Programme détaillé consultable sur le site Internet www.futuribles.com/formation.html ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International, 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71
Fax : 33 (0)1 42 22 65 54 • E-mail : croels@futuribles.com

*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

Les enjeux du tourisme culturel en France

PAR ÉVELYNE LEHALLE ¹

Première destination touristique mondiale, la France dispose d'atouts naturels, patrimoniaux, historiques..., très nombreux que bien des estivants apprécient en cette période de vacances. Mais parmi tous les touristes qui visitent la France chaque année, quelle est la part réelle de ceux qui fréquentent des sites ou des manifestations d'ordre culturel ? Quelle est la place véritable de la France dans le secteur plus ciblé du tourisme culturel ?

Évelyne Lehalle propose ici un tour d'horizon du tourisme culturel en France : après avoir rappelé ce que couvre cette notion, elle présente les principaux facteurs d'attractivité du pays en la matière. Elle souligne la légère perte de vitesse de la France dans le tourisme culturel, liée à un public vieillissant, à une concurrence accrue et à un manque de dialogue entre les acteurs des deux secteurs concernés (celui du tourisme et celui de la culture). Elle insiste aussi sur le caractère imprévisible de la concurrence émanant de pays émergents, sur les attentes du public, aujourd'hui mais aussi (et surtout) demain ; et propose quelques grandes orientations, inspirées des Creative Cities, susceptibles de renforcer l'offre de tourisme culturel française afin de répondre aux évolutions en cours. S.D. ■

En apparence, tout va bien : le tourisme attend chaque année en France ses 60 à 80 millions de

clients ² et huit millions de visiteurs fréquentent le musée du Louvre. La France est maillée de 3 000 musées,

1. Directrice de NTC (Nouveau tourisme culturel) et membre de l'ICOM (International Council Of Museums), auteur de *Le Tourisme culturel*, Voiron : éd. Territorial, 2011.

2. Pourquoi 60 ou 80 millions ? En fait, les professionnels savent très bien que c'est plutôt 60 millions que 80 millions de touristes annuels, si on ne compte pas les touristes qui traversent chaque année la France sans s'y arrêter, et si on compte le nombre de visiteurs, qu'il ne faut surtout pas confondre avec le nombre de visites car, ne serait-ce que parce que la France compte beaucoup de frontières, les visites fréquentes y sont nombreuses.

plus de 40 000 monuments historiques, dont ces châteaux inouïs sur les bords de Loire... Les expositions, les festivals ou les concerts sont quasiment innombrables, accueillant de véritables stars historiques et internationales comme à Cannes ou Avignon. Tout Français est persuadé que le pays est champion toutes catégories de cette forme de tourisme « que le monde entier leur envie ». Au pire, pense-t-on, Paris risque de se transformer en un musée de plein air géant.

Pourtant, la France subit, crise oblige, une réelle baisse de régime depuis une dizaine d'années : les publics de la culture vieillissent ; les jeunes préfèrent d'autres activités, plus écologiques, plus ludiques ou plus collaboratives ; les élus ou le mécénat de la culture la financent avec moins d'ardeur... Enfin, une nouvelle concurrence, de nouveaux comportements liés aux usages du numérique menacent la double première place du pays pour le tourisme et la culture.

Il est donc temps de profiter du seul avantage des crises : repérer, analyser, proposer, à partir des enjeux actuels, ce qui pourrait faire levier pour l'avenir du tourisme culturel.

Le tourisme culturel : définition

Définir le tourisme culturel n'est pas aisé. Le touriste est clairement identifié par l'Organisation mondiale du tourisme : il s'agit d'une

personne qui, pour des raisons diverses (affaires, randonnée, sport, culture, *shopping*, etc.) « dort une nuit au moins en dehors de son domicile habituel ». La culture, au contraire, comporte une infinité de périmètres : culture institutionnelle ou culture élargie à la gastronomie et à d'innombrables pratiques amateurs. La notion de patrimoine immatériel — protection des cultures traditionnelles, façons de vivre et de penser — s'est aussi ajoutée en 1989 aux labels de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

La Commission européenne a cependant proposé en 2005 une définition pragmatique qui convient à l'observation du tourisme culturel : celui-ci engloberait « tous les mouvements de personnes qui se rendent sur les lieux culturels précis — lieux historiques, centres d'arts plastiques et dramatiques... — pendant un séjour et hors de leur résidence habituelle ³ ».

Facteurs d'attractivité culturelle

Parmi les principaux facteurs d'attractivité culturelle de la France, l'importance et la qualité de l'offre culturelle, l'une des toutes premières à l'échelon international, sont plébiscitées : pour tous les visiteurs étrangers, la culture et l'art de vivre français sont les premières motivations pour visiter le pays (80 % des motivations, selon l'étude Ipsos-Maison de la France en 2007). Cette image culturelle emporte sou-

3. *Cultural Heritage Counts for Europe: Position Paper of Europa Nostra, the Pan-European Federation for Cultural Heritage*, La Haye : Europa Nostra, 2005.

vent l'adhésion des plus indécis ⁴ et fait donc la différence par rapport à d'autres destinations.

Autre facteur, le renouvellement des propositions culturelles : il ne se passe pas une année sans que soient proposés, en France, de nouvelles destinations, un nouveau musée, des événements, itinéraires ou chantiers de fouilles archéologiques ouverts à la visite. Et pour faciliter le séjour, des « Pass » culturels ou encore de multiples outils numériques ou forfaits packagés accompagnent le visiteur avant, pendant et après sa visite ⁵.

Enfin, la France a la réputation d'avoir des opérateurs compétents dans le secteur : elle fut l'un des pays pionniers de l'organisation du tourisme culturel avec l'Allemagne et l'Angleterre, à la fin du XIX^e siècle. Forte de plus de 12 labels et de son appareil culturel public, elle fait aujourd'hui figure d'exception en Europe. Les deux filières du tourisme et de la culture ont profité de cette antériorité pour se développer. L'avenir semble radieux : le tourisme tablait, en février 2012, sur 100 millions de visiteurs en France en 2020, soit 10 % de parts du marché d'un

milliard de touristes dans le monde ⁶. Avons-nous, au-delà des enquêtes, des preuves tangibles de cette attractivité ? Oui, car les retombées sociales et économiques génèrent chaque année, pour le seul tourisme patrimonial, 15,5 milliards d'euros, et 162 274 emplois sont liés à ce tourisme du patrimoine historique (monuments et châteaux, églises ou fortifications...) ⁷.

Une petite baisse de régime ?

Un public européen, plutôt haut de gamme, fidèle mais vieillissant

Combien y a-t-il de touristes culturels ? Probablement 15 % de l'ensemble des visiteurs étrangers et français. Car si l'attractivité est forte, 15 %, tout au plus, des visiteurs se rendent effectivement sur les lieux culturels ou assistent à des événements de ce type. Par exemple, pour Paris, sur les 28 millions de touristes étrangers annuels et plus de 40 millions d'excursionnistes (visite à la journée de touristes français,

4. Études Ipsos-Maison de la France, 2004/2007 ; et RIVIÈRE Emmanuel, SCHANZE Claudia et CHAMPENOIS Sophie, « La crise, accélérateur des évolutions en matière de tourisme », Paris : Atout France / TNS Sofres, 2010, enquête portant sur 4 026 voyageurs effectuant des voyages d'agrément chaque année (français, européens et américains, interviewés entre le 13 août et le 4 septembre 2009) : 85 % d'entre eux avaient été satisfaits de la richesse culturelle de la France.

5. PORTNOFF André-Yves, DALLOZ Xavier et SUSBIELLE Jean-François, *Visite culturelle et TIC. Le numérique au service de la visite touristique et culturelle*, Paris : Atout France, 2009 ; et GALLUZZI Paolo et VALENTINO Pietro A., *Rapporto Civita 2008. Galassia Web, la Cultura nella Rete*, Rome : Giunti, 2008.

6. Voir GOMES Bruno, « Le tourisme veut s'inviter aux présidentielles », *Pros-du-tourisme*, 15 février 2012. URL : <http://www.pros-du-tourisme.com/actualites/detail/49874/le-tourisme-veut-s-inviter-aux-presidentielles.html>. Consulté le 21 mai 2012.

7. Voir DELVAINQUIÈRE Jean-Cédric et DIETSCH Bruno, « Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2006 : près de 7 milliards d'euros pour la culture », *Culture Chiffres*, n° 2009-3, mars 2009.

dont six millions d'adultes franciliens), le musée du Louvre n'attire que huit millions de visiteurs par an. Moins de 12 % des touristes, donc, pour le plus grand musée du monde, ouvert six jours sur sept, situé en plein centre-ville, dans un environnement d'exception et très bien desservi !

Des études régulières sur les profils des fans de tourisme culturel français (on manque de données sur les clientèles étrangères), il ressort enfin un « profil moyen » : appartenance à une catégorie socioprofessionnelle supérieure, de formation intellectuelle supérieure. Les dernières études concernent d'ailleurs les parents de ces visiteurs, presque tous titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures. La démonstration de Pierre Bourdieu en 1964⁸ reste donc d'actualité, près de 50 ans après : vous avez beaucoup plus de chances de visiter un jour un musée si vos parents le faisaient déjà. Le salaire moyen des visiteurs a été évalué à 3 400 euros par mois en 2007⁹.

Les premières études sur les touristes culturels datent des années 1960¹⁰ et le profil de ces touristes n'a que très peu évolué : c'est un public de visiteurs plus éduqués que la moyenne, à fort pouvoir d'achat, mais aujourd'hui vieillissant.

Mon église romane est plus jolie que la vôtre...

Bien sûr que les églises romanes et les jardins français sont exceptionnels. Mais plus d'une centaine de milliers d'églises et de petits villages historiques, souvent fleuris, leur font aujourd'hui concurrence en Europe. Remarquons aussi que le patrimoine et les musées cristallisent l'offre de tourisme culturel, sans doute aux dépens de l'art et de l'architecture actuels. Les « routes », « itinéraires » et « chemins » de l'Histoire ou de la mémoire peinent aussi à établir une porosité avec le présent. Enfin, le tourisme urbain, s'il devient plus créatif, concentre encore les touristes dans des centres-ville ou les sites d'exception. La rencontre avec les habitants est encore improbable et l'accès à la découverte de la culture locale, toujours difficile¹¹.

Absence de dialogue

Une autre faiblesse tient à l'absence de dialogue entre les professionnels des deux filières (tourisme et culture), mais aussi entre leurs représentants qui, au lieu de croiser leurs compétences et de développer une stratégie partagée, se replient sur leurs fondamentaux : transport, hébergement, activités si possible

8. BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris : éd. de Minuit (Le Sens commun), 1964.

9. Selon les chiffres du ministère français de la Culture (Département des études, de la prospective et des statistiques) issus des enquêtes sur les pratiques culturelles des Français.

10. BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *op. cit.*

11. L'Eurobaromètre sur les valeurs culturelles européennes (n° 278, septembre 2007) a mis en évidence que parmi les 69 % des personnes favorables à un voyage culturel dans les villes européennes, la grande majorité (63 %) souhaite y rencontrer d'autres Européens grâce au séjour. Parmi eux, comme attendu, une majorité de 15-24 ans, d'étudiants, mais aussi d'autres résidents urbains ainsi que des jeunes dirigeants d'entreprise.

lucratives et développement local pour le tourisme ; la culture se concentre sur ses propres domaines de compétences : patrimoine, spectacle vivant, conservation, recherche, expérimentation...

Les deux freins majeurs à un « travailler ensemble » ne varient pas :

— Dans le secteur de la culture, il y a une vraie détestation du tourisme

de masse — en gros, ces touristes seraient bêtes (« moutons, troupeaux... ») et dangereux (« *tsunami*, invasion, marée déferlante... »). Pourtant, seuls une vingtaine de sites culturels sont en surcapacité de charge et la fréquentation touristique n'enlève en général rien à la qualité. Mais voilà, personne ne veut être touriste, et encore moins « visiter en touriste », c'est-à-dire

LE RÔLE DU MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Il existe une différence notable en France concernant les deux domaines de la culture et du tourisme : la culture dispose, pour son organisation, d'un ministère (créé en 1959 par André Malraux), alors que le tourisme n'en a plus. L'administration d'État du ministère de la Culture comprenait 30 185 agents en 2010, tandis que la Direction du tourisme disparaissait la même année au profit d'une sous-direction du ministère des Finances, à Bercy (Paris) ¹. Enfin, la déconcentration des moyens de l'État s'est traduite, pour la culture, par d'importantes directions régionales des affaires culturelles, tandis que les mêmes directions ont disparu pour le tourisme en 2008. Le tourisme repose donc sur une organisation où le secteur privé prédomine largement, avec plus de 300 000 entreprises ², en majorité des très petites, petites et moyennes entreprises, tandis que le secteur public de la culture s'appuie sur les communes (36 680 en 2011), qui en ont la compétence, puis les régions et les départements. Enfin, il importe de savoir que les collectivités locales ont créé et adapté leurs procédures et leurs financements en copiant globalement celles et ceux de l'État.

Le tourisme culturel pourrait aujourd'hui relever du secteur public, puisque l'offre culturelle est bien répartie dans toutes les régions et les communes du territoire, et, pour les 100 principaux sites, largement sous la tutelle de l'État (les monuments et les musées nationaux, par exemple). Pourtant, l'État ne dispose, à son échelon, d'aucun support administratif, d'aucune directive, d'aucun bureau dans le ministère, pas même d'un emploi à temps plein (sur 30 000 emplois) et donc pas de crédits dédiés ; par voie de conséquence, d'aucun lieu rassemblant les bonnes pratiques, évaluant les actions, conseillant ou régulant le tourisme culturel. Plus grave, le ministère dispose, en son sein, d'un important centre d'études et d'enquêtes mais, depuis 1990, aucune enquête sur les pratiques culturelles et la fréquentation des sites et festivals ne prend en compte les comportements et profils des touristes. Peut-être parce que Malraux avait précisé, en fondant ce ministère, que la mission principale était de toucher le public le plus large possible, « à commencer par celui des Français »...

1. Dans le gouvernement formé par Jean-Marc Ayrault, en mai 2012, il relève désormais de la ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, chargée de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme (Sylvia Pinel) (NDLR).

2. On dénombrait 227 802 entreprises en 2008 pour les hôtels, restaurants, cafés et agences de voyages, auxquelles il faudrait ajouter le secteur des transports ainsi que toutes les activités liées (890 700 emplois pour les seuls secteurs de l'hébergement et de la restauration).

Bref, les enquêtes ne rendent pas compte des pratiques et des souhaits de plus de la moitié des visiteurs (70 % de touristes au Louvre). En conséquence, aucune étude ne permet d'anticiper le fort renouvellement, dans les cinq ans à venir, des clientèles. Si les clientèles européennes vieillissent, si la fréquentation touristique faiblit, en France, à cause des crises économiques, les futurs visiteurs étrangers des pays émergents (Chine, Inde : trois milliards d'habitants, ou Corée du Sud, Brésil, Russie...) sont autant de relais de croissance qu'il s'agirait sans doute de mieux mobiliser. Relevons toutefois l'effort d'une dizaine d'établissements publics de ce ministère qui, après avoir conquis leur autonomie à la fin des années 1990, ont mis en place des observatoires pour mieux cerner les attentes des publics.

Cette situation est totalement différente dans les autres pays. En Europe, l'absence de ministères aussi puissants que celui de la France, pour la culture, et l'absence d'hypercentralisation, laissent *de facto* l'initiative aux communes et aux régions. Aux États-Unis, la décision de gouvernance se prend au niveau des établissements, avec des statuts qui, même s'ils sont publics, laissent à l'initiative privée (mécénat, fondations, fonds...) la plus grande place.

É.L.

N.B. : pour les chiffres, les missions et l'organisation du ministère de la Culture, voir les sites Internet <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/Le-ministere> et [http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/A-la-une/Culture-et-communication-un-budget-en-forte-hausse/\(language\)/fre-FR](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/A-la-une/Culture-et-communication-un-budget-en-forte-hausse/(language)/fre-FR). Consultés le 21 mai 2012.

de façon bâclée, superficielle ¹², rapide, en ne faisant que passer...

— Dans le secteur du tourisme, qui se nourrit d'un *marketing* de plus en plus raffiné et de résultats commerciaux, l'offre culturelle apparaît comme trop élitiste, décidée par les directeurs des sites ou des événements sans concertation, sans étude de la demande. Une offre jugée satisfaisante pour fidéliser les visiteurs classiques, mais qui ne peut attirer de nouvelles clientèles.

Une concurrence imprévisible

La vraie menace, pourtant, qui devrait à notre avis inciter les opérateurs

à se serrer davantage les coudes, est l'apparition d'une nouvelle concurrence dans le tourisme culturel. Elle ne vient pas de l'Espagne, effectivement mieux organisée et dont les stratégies de promotion sont exemplaires ; elle ne résulte pas d'activités nouvelles, comme on pourrait le croire, ou des coûts élevés des hébergements français. Elle vient des pays émergents et le tourisme culturel français doit en tenir compte pour conserver son *leadership* en termes d'attractivité du tourisme international.

En effet, les pays émergents de tous les continents ont fait, depuis les années 2000, une entrée spectaculaire dans le tourisme culturel qui est devenu leur emblème et leur

12. URBAIN Jean-Didier, *L'Idiot du voyage. Histoires de touristes*, Paris : Petite Bibliothèque Payot, 2002.

soft power. Ces pays créent aussi leur « tourisme intérieur », et leurs habitants ne prendront pas forcément le relais des clientèles européennes dont le volume stagne depuis des années. Voici deux exemples de nouvelles destinations culturelles :

— Abu Dhabi a construit une université avec La Sorbonne, dont les professeurs forment de nouvelles élites culturelles. Sur son île de Saadiyat, un district culturel voit le jour avec le Zayed National Museum conçu par Norman Foster, le Louvre-Abu Dhabi conçu par Jean Nouvel, le Guggenheim-Abu Dhabi de Frank Gehry ; un centre d'art pour la création contemporaine et un musée maritime complètent cet ensemble.

— En Chine, Shanghai, avec ses 18,9 millions d'habitants est déjà, culturellement, une métropole mondiale aux côtés de New York, Londres ou Paris. Shanghai, comme le fit Paris au XIX^e siècle, joue ainsi le rôle de tête de pont de la Chine pour la culture et le tourisme, axe de l'Exposition universelle de 2010 et de son marché de l'art chinois, le deuxième du monde aujourd'hui.

En conclusion, les propositions culturelles de ces pays émergents, les autres activités qu'ils proposent (*shopping*, ski dans le désert...) avec leurs hôtels géants, sont si spectaculaires que leur très forte attractivité fait aujourd'hui concurrence aux villes des pays européens, dont la France. Leur désir de culture s'ajoute à leur poids démographique, à leur croissance économique et, particulièrement dans le cas de la Chine, à

leur ambition de développer un *soft power* régional et même mondial.

La relève

« Un jeune Chinois de 18 ans aura peut-être plus en commun avec un jeune Américain du même âge qu'avec l'homme de 40 ans de son propre pays », constataient un ensemble d'opérateurs et experts du tourisme réunis par Amadeus en 2008¹³.

Et le vrai défi, pour le tourisme, est celui d'intéresser ou de faire rêver à nouveau les jeunes (15-34 ans). Ceux-ci sont parfois les visiteurs les plus nombreux (notamment dans les villes universitaires, les zones ou villes frontalières, les grands concerts de musiques actuelles...), ils souhaitent que le tourisme et la culture deviennent des lieux ouverts, des lieux d'échanges, de conseils et... de surprises ! Lyon, Nantes, Bordeaux ou Paris ont pris leurs demandes en considération : des événements, des visites nocturnes, des « Nuits blanches », des vernissages / « apéros » et projets de rencontres voient le jour, et plus si affinités¹⁴. Vivre une expérience compte autant que les contenus qui sont proposés. Pouvoir la raconter ou la partager avec ses amis devient aussi incontournable sur les réseaux sociaux.

Les attentes

Quels que soient leur âge et leur provenance, les visiteurs souhaitent aujourd'hui :

13. Comment le voyageur amateur devient-il un expert grâce à Internet. Les trois tendances de l'industrie du voyage que la récession va intensifier, Madrid : Amadeus, 2009.

14. Voir les propositions de la Biennale de Lyon 2011, site Internet <http://www.biennalede.lyon.com/biennale/participez.html>. Consulté le 21 mai 2012.

— **Comprendre plutôt qu'apprendre :** « Pourquoi suis-je dans ce lieu ? Quelle est son importance ? Qu'attend-on de moi ? Que voir et comprendre en une heure ? » Les objectifs et les incontournables de la visite doivent être énoncés clairement, car personne ne peut tout voir, tout lire ou tout interpréter lors d'une visite.

— **Une offre culturelle élargie** à de nouvelles thématiques internationales. Saint-Étienne, avec sa nouvelle Cité du *design*, a intégré en 2011 le Réseau des villes créatives¹⁵, de Buenos Aires et Berlin (2005), rejointes par Montréal (en 2006), Nagoya, Kobe et Shenzhen (en 2008), Shanghai ou Séoul (en 2010)... Maurice Vincent, maire de Saint-Étienne, conçoit cette Cité comme une ouverture de la ville vers de nouvelles perspectives, en particulier celle « d'échanges avec les autres villes du réseau, la constitution d'un pôle d'expertise et une reconnaissance internationale déterminante pour le développement culturel, social et économique de Saint-Étienne ».

— **Une offre personnalisée**, qui corresponde à des attentes repérées mais peu satisfaites.

Car dans tous les pays, la culture est présentée de manière générale, comme si elle avait un pouvoir de communiquer universel. Pourtant, la plupart des touristes culturels ne s'intéressent qu'à des thèmes spécifiques. Ou encore ne voient pas les mêmes choses que les Français¹⁶ ! Une étude de cas de l'OCDE sur le tourisme culturel en Corée du Sud remarquait en ce sens, en 2009 : « Une des plus grandes erreurs que font les responsables inexpérimentés chargés de la promotion des programmes "Séjour au temple", est de partir du principe que de tels programmes présentent un attrait universel. Du fait de cette erreur de jugement, ils se lancent dans une série d'activités promotionnelles non ciblées, émettant des messages confus ne s'adressant à personne en particulier¹⁷. »

Quelles orientations pour le tourisme culturel ?

Retenons trois tendances fortes : la convivialité, le partage et l'ingénierie des *Creative Cities*, parce que

15. Voir le site Internet <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/creativity/creative-industries/creative-cities-network>, ainsi que les excellents travaux du Forum d'Avignon 2011 : LANDRY Charles, *Creativity, Culture & the City: A Question of Interconnection*. En 2009 et 2010, Kurt Salmon a constitué une base de données fédérant 11 indicateurs sur un échantillon de 47 villes réparties sur 21 pays et cinq continents (28 en Europe, 12 en Amérique, trois en Asie, deux en Océanie, une en Afrique) — voir sa contribution *Entreprendre et investir dans la culture : de l'intuition à la décision*. Dans le cadre de ce forum 2011 (dont toutes les contributions sont en ligne. URL : <http://www.forum-avignon.org/fr/edition-2011/publications-2011>. Consulté le 21 mai 2012), signalons aussi l'étude de Tera Consultants, *L'Impact des dépenses culturelles*, ainsi que *Quelles stratégies pour l'emploi et le développement des territoires ?*, étude Ineum Consulting pour le Forum d'Avignon, 2010. URL : <http://www.forum-avignon.org/fr/etude-ineum-consulting-pour-le-forum-d-avignon>. Consulté le 21 mai 2012.

16. *Les Représentations du patrimoine français par les touristes des pays émergents*, Paris : étude Atout France, 2007.

17. *The Impact of Culture on Tourism*, Paris : OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2009, p. 63.

la réussite de ces villes aujourd'hui a été largement évaluée¹⁸. Si, au préalable, un remède pouvait être apporté aux carences très hexagonales du tourisme culturel (apprendre à travailler ensemble ; réviser l'offre, qui n'est pas intangible, et la personnaliser), c'est à notre avis avec ces quelques mots-clés qu'il faudrait revisiter le tourisme culturel pour assurer son avenir.

La convivialité des Creative Cities

Le concept des *Creative Cities*, lancé en Europe en 2004 au Forum universel des cultures de Barcelone, a sous-tendu également le programme très brillant de « Lille 2004, capitale européenne de la culture ». À Lille, mais aussi à Bilbao, à Nantes ou au Grand Lyon, ce sont ces objectifs du « vivre ensemble » qui ont guidé les urbanistes. De vastes opérations de réhabilitation préalables aux projets culturels *stricto sensu* ont formé le cadre des grands investissements ou événements à créer (musée Guggenheim, « Venise Connected », « Voyage à Nantes », « Rives de Saône »...).

À Barcelone, l'objectif du « vivre ensemble » commençait par les habitants, et continuait par les relations à établir entre habitants et touristes. San Sebastian a remporté le titre de « capitale européenne » en 2016, avec ce type de stratégie, en mobilisant « toutes les ressources

et les compétences locales sur la base du volontariat¹⁹ ».

Pour résumer, nous avons la certitude que la démarche des *Creative Cities* redonne un rôle majeur aux habitants comme aux touristes, en décentralisant le chemin de la décision politique. Ce modèle convient au tourisme culturel, dans la mesure où les habitants jouent aujourd'hui un rôle croissant dans l'accueil des touristes, avec de nouvelles formes gratuites d'échanges et de rencontres (*couchsurfing*, *greeters*...). L'heure du partage semble arrivée...

Partage et cocréation des contenus

De la conservation à la conversation : telle est la leçon que l'on peut tirer de l'exemple du musée canadien des droits de la personne (Winnipeg). Depuis 2009, les directeurs de ce musée qui ouvrira fin 2012 déclarent que ce musée « ne se fera pas sans vous » — on peut lire, en page d'accueil du site Internet (<http://museedesdroitsdelapersonne.ca>) : « Faites part de votre expérience ! Contribuez à écrire l'histoire du musée [...] en partageant la vôtre. » Non pas qu'ils ne soient pas capables de faire ce musée seuls — comme tous les universitaires, ils savent parfaitement concevoir et développer un musée — mais ils estiment ne plus pouvoir se passer des contributions des internautes puisque, aujourd'hui, elles sont rendues possibles via le *Web*. Ne pas

18. Voir l'ensemble des études d'évaluation sur le site du Forum d'Avignon : <http://www.forum-avignon.org/fr/node/236>. Consulté le 21 mai 2012.

19. Voir le document de candidature *Olas de energía ciudadana — Cultura para la convivencia*. URL : http://www.concursos.sansebastian2016.eu/proyecto/dss2016_es.pdf. Consulté le 21 mai 2012.

UN EXEMPLE D'INNOVATION DANS LE TOURISME CULTUREL

Invitation

Le premier « panier culture » expérimental est prêt !

Venez rencontrer les artistes et les autres contributeurs, poser vos questions, émettre des propositions et signer votre engagement, le samedi **28 janvier 2012**, de 14 h 30 à 17 h, à La Conserverie, 9 rue Appert à Nantes.

Chacun apporte un gâteau ou une boisson à partager pour le goûter.

La charte et les conventions sont enfin prêtes grâce aux premiers adhérents.

Vingt contributeurs ont déjà dit « OK ! », il ne manque plus que vous !

Venez donner le top départ de cette aventure humaine et artistique !

À très bientôt.

Alice, Angélique,
Anne-France et Paul

Dans cette invitation, on parle de « rencontre avec les artistes », d'« engagement », mais aussi de « gâteaux et de boissons à partager ». Tous les signes d'une convivialité sont aussi dans le ton, les mots, les signatures avec les seuls prénoms, en toute simplicité.

Mais le sérieux de l'opération est bien là, avec l'annonce d'une « charte » qui a été co-créée par l'ensemble des premiers adhérents contributeurs et les adhérents. Ces paniers, créés par des professionnels, dont la directrice des *Greeters* de Nantes, Sylvie Huron, ne sont donc pas imposés, du haut vers le bas, mais leurs contenus sont soigneusement concoctés de façon collective, collaborative, et fêter l'événement fait partie de l'offre globale.

É.L.

faire appel à leurs témoignages — vidéos, textes, récits, photos... — serait une forme d'ignorance, voire de censure²⁰.

Le Muséum de Toulouse, en France, ou les expériences de *Museomix*, qui fédère la jeune classe du *Web 2.0* et de la Biennale d'art contemporain de Lyon : voilà des exemples, pas assez nombreux, certes, mais qui tracent la voie à suivre à suivre pour cette cocréation des contenus culturels.

Un troisième public pour le tourisme culturel

La convivialité et le partage créent *de facto* un troisième public, en plus du public existant et du public potentiel : celui qui ne viendra pas forcément voir le site culturel, mais qui participe très activement à ses activités dans un autre espace-temps (Internet), et donc à la vie et au développement du site culturel. Le *Web* apporte la notoriété

20. Voir aussi, sur le site Internet « The Museum of the Future », <http://themuseumofthefuture.com/2009/07/06/how-much-co-creation-is-ok-for-a-museum/>, l'ouvrage de Nina Simon, *The Participatory Museum* (Santa Cruz : Museum 2.0, 2010), ainsi que les exemples de « Museums and the Web », l'un des meilleurs sites consacré à cette thématique : <http://www.museumsandtheweb.com/>.

aux établissements culturels qui proposent une très grande diversité de services en ligne : des discussions, des avis mais aussi des espaces de jeux interactifs, des expositions virtuelles, des guides et conseils de visite pour les enfants, des idées de visites insolites ou des réunions entre communautés ²¹. L'axe majeur de ces propositions est bien de faire participer les visiteurs, d'une façon ou d'une autre, à l'enrichissement des contenus ou de la vie sociale du site.

Le *Web* n'est pas, en ce sens, une concurrence à la visite réelle, comme nous l'entendons souvent dire, il crée une nouvelle forme de sociabilité. Après avoir tant cherché à créer des « lieux de vie » et une muséologie participative, les musées de société et les écomusées, très étrangement, ne se sont pas rués sur ces nouveaux usages, et nous ignorons pourquoi.

Google Art et Wikipedia Loves Art, enfin, sont sans doute nés pour les mêmes raisons : cibler un public de qualité, recueillir ses avis et ses productions, et le fidéliser. En revanche, leurs modèles économiques sont incomparables avec ceux qui dominent en France : valoriser leurs contenus est indispensable et fait aussi partie de leurs objectifs.



Le tourisme culturel est encore florissant, en France, grâce à la qualité de l'offre, à son image, à l'antériorité de son expertise. De ce fait, cette activité touristique contribue

pour une très large part aux retombées économiques attendues, le « panier moyen » des visiteurs fans de culture étant par ailleurs plus conséquent (en raison de leur situation socioprofessionnelle privilégiée) que celui d'autres activités. Un encadrement professionnel de haut niveau, la création de réseaux internationaux : tous ces atouts sont réels et les grands sites culturels savent ce qu'ils doivent à ce public touristique très largement majoritaire dans leur fréquentation.

Même si l'offre culturelle de la France a un peu vieilli par rapport à l'offre renouvelée des villes concurrentes étrangères, ses propositions sont encore riches et les visiteurs touristiques sont rarement déçus de leur visite.

Des évolutions souhaitables restent cependant à inventer, l'État et les institutions devant à notre avis, pour en avoir les moyens, faire leur deuil de procédures souvent anciennes, peu efficaces et rarement évaluées. On remarquera à cet égard l'absence du moindre petit bureau qui serait dédié au tourisme culturel national au ministère de la Culture — le « bureau » étant le plus petit échelon de la vie administrative de ses dizaines de milliers d'agents. Les publics culturels, pour ce ministère, ses personnels et ses procédures, sont ceux de la proximité, depuis Malraux et son « à commencer par les Français ! » fondateur (1959). Les études sur les pratiques culturelles des Français ne s'intéressent pas non plus aux visiteurs touristiques, pourtant majoritaires dans la fréquentation des sites culturels.

21. Voir, pour Londres, les sites Internet du Museum of London, du Natural History Museum, du Victoria and Albert Museum et de la Tate Modern.

CHRONOLOGIE DE LA REVITALISATION DE BILBAO

- **1986-87** : création d'un nouveau port maritime et plan de revitalisation de l'espace urbain de Bilbao limité à la ville.
- **1990-91** : plan stratégique de revitalisation urbaine à l'échelle de l'agglomération ; création de Métropoli-30 (structure associative) pour le suivi, la promotion, la diffusion d'un plan stratégique.
- **1992** : création de Bilbao Ria 2000, structure mise en place par l'État central et les collectivités pour le montage et la réalisation d'opérations d'urbanisation. Aucun promoteur n'étant prêt à prendre en charge ces opérations, la solution choisie fut celle du phasage des opérations en fonction de la libération progressive des terrains.
- **1993** : début des opérations (démolition de friches industrielles dégradées ; dépollution ; construction de voies ferrées, gares...). Concours international de définition de l'aménagement, remporté par l'architecte américain César Pelli. Bilbao Ria 2000 : 35 hectares aujourd'hui, entre le musée Guggenheim et le Palais des congrès.
- **1995** : mise en service de la première ligne de métro et naissance de la métropole.
- **1996** : opération de rénovation du quartier du Vieux Bilbao.
- **1997** : musée Guggenheim.
- **1999-2012** : accélération des constructions (passerelles, bibliothèque, tours, centre culturel, Palais des congrès...).

Notons bien que le musée Guggenheim — un million de visiteurs par an — est une opération qui prend place parmi d'autres tout aussi structurantes.

É.L.

Source : document d'information sur Bilbao. URL : <http://www.lemma.ulg.ac.be/urba/Cours/Cas/0809/bilbaoint.pdf>. Consulté le 21 mai 2012.

Bref, de retour de Bilbao, je constate que, depuis 20 ans, cette ville de 355 000 habitants a :

— inventé une gouvernance capable de soutenir la culture matérielle et immatérielle (le patrimoine et les musées, dont le célèbre musée Guggenheim, mais aussi l'architecture, l'art de vivre, les industries créatives) en prenant appui sur les demandes significatives (jeunes, primovisiteurs des pays émergents d'Amérique latine...) ;

— encouragé la démarche touristique et culturelle par une mutualisation (évaluation des stratégies de développement durable du tourisme culturel ; outils et nombreuses études pour connaître les bonnes pratiques internationales en matière de tourisme culturel).

C'est là sans doute une des sources d'explication du fameux « miracle » de Bilbao, dont le musée Guggenheim n'est que le brillant témoignage ! ■

FREINS À LA CRÉATION CULTURELLE

Si la création culturelle est favorisée, aujourd'hui comme hier, par des mécènes et des acteurs influents, il lui arrive également d'être systématiquement entravée, voire réprimée. Et l'intolérance demeure l'un des obstacles majeurs qu'elle doit surmonter. Toutes les manifestations de la créativité, culturelle, philosophique, scientifique, technique, ont en commun de se nourrir d'imagination, d'ouverture, de liberté. Aussi les entraves subies par les créatifs culturels constituent-elles un bon indicateur des freins au développement, y compris économique. On peut se demander comment le monde aurait évolué s'il ne s'était pas privé du potentiel de créativité de la moitié de l'humanité, le genre féminin. Comme le sexisme est loin d'avoir rendu les armes, la question demeure plus qu'actuelle.

Cela confère une signification particulière, pas seulement artistique, aux expositions que viennent de consacrer à l'artiste italienne Artemisia Gentileschi le Palazzo Reale de Milan¹ et le musée Maillol de Paris². L'exposition de Milan a d'ailleurs assumé ouvertement son caractère militant, voire politique. Elle a reçu l'appui non seulement du quotidien économique *Il Sole 24 Ore*, mais aussi de Valore D, mouvement de « Femmes au sommet pour l'entreprise de demain », et du *blog Di Nuovo*³. Cette très active association a lancé les manifestations « *Se non ora quando* » (Maintenant ou jamais) qui ont, plusieurs fois, fait descendre dans les rues d'Italie, contre Silvio Berlusconi, un million de manifestants.

Les deux expositions ont fait découvrir à beaucoup, non seulement Artemisia Gentileschi (1593-1653/1654), mais aussi le fait que des femmes avaient managé le pinceau bien avant Élisabeth Vigée-Lebrun (1755-1842) ou la Vénitienne Rosalba Carriera (1675-1757) ! Une autre exposition consacrée à cette dernière artiste, en 2007, a d'ailleurs posé un problème par son titre racoleur, « La première femme peintre en Europe⁴ » : le *marketing* a-t-il le droit, pour attirer du public vers la culture, de diffuser de fausses informations ? Rosalba Carriera, née 22 ans après la mort d'Artemisia, aurait été la première à s'indigner de ce mensonge historique confortant l'idée répandue que les femmes ne peignent que depuis peu.

Au XVI^e siècle, il n'était pas facile pour les femmes, assimilées à des mineurs, interdites dans les ateliers de nus autrement que pour poser, de devenir des artistes professionnelles. Artemisia eut la chance relative d'avoir un père peintre qui l'initia à son art en se servant d'elle comme apprentie. Véronèse et Titien feront aussi travailler leurs filles dans leurs ateliers. Orazio Gentileschi, homme brutal mais très grand artiste, prit comme modèle sa fille nue. Elle n'avait pas 18 ans quand elle se fit violer par un autre artiste, ami de son père. Le violeur promit de l'épouser alors que, déjà marié, il trompait avec une belle-sœur sa femme qu'il tenta d'assassiner. Lors d'un procès à scandale, la justice romaine fit subir à Artemisia des examens gynécologiques publics et lui écrasa les doigts pour vérifier la véracité de ses accusations. Cette torture ne réussit pas à l'estropier suffisamment pour l'empêcher de continuer à peindre.

1. « Artemisia Gentileschi. Storia di una passione », exposition au Palazzo Reale de Milan, du 22 septembre 2011 au 29 janvier 2012.

2. « Artemisia, 1593-1654. Pouvoir, gloire et passions d'une femme peintre », exposition au musée Maillol de Paris, du 14 mars au 15 juillet 2012.

3. URL : <http://dinuovodinuovo.blogspot.com>. Consulté le 21 mai 2012.

4. « Rosalba, "prima pittrice de l'Europa" », exposition au Palazzo Cini a San Vio de Venise, du 1^{er} septembre au 28 octobre 2007.

Les malheurs de la Gentileschi ne doivent pas occulter le fait majeur qu'elle fut une grande artiste, oubliée durant trois siècles mais reconnue de son vivant par le Caravage et Clouet qui fit son portrait. Galilée l'honorait de son amitié. Qu'en sa patrie même, un musée ait gommé Artemisia n'est pas anodin ; cela illustre la persistance d'un modèle mental machiste, bien présent aujourd'hui dans tous les pays, déniaut aux femmes la capacité de créer et cherchant à la brider.

La Renaissance a permis l'émergence d'autres artistes femmes s'imposant à force de courage : on en dénombre, au XVI^e siècle, une quarantaine en Italie, mais toutes, sauf une seule, Sofonisba Anguissola (1532-1625), étaient filles de peintre. On les félicitait de travailler « comme des hommes », malgré leur regrettable « émotivité féminine »... Elles-mêmes n'étaient pas les premières artistes en Occident. Sans remonter à l'Antiquité, au Moyen-Âge déjà, les épouses des miniaturistes constituaient des aides efficaces mais discrètes. L'Histoire a aussi retenu les noms d'Herrade de Landsberg (1125/1130-1195) et d'une mystérieuse Anastaise, enlumineuse surpassant ses collègues mâles selon Christine de Pisan (1364-1430) ⁵.

Le sexisme n'a pas été la seule manifestation d'intolérance réprimant la créativité. Des intégrismes politiques ou religieux ont provoqué d'autres gâchis massifs : les iconoclastes byzantins (730 puis 813), des fanatiques comme Savonarole (1452-1498) ou certains protestants sont responsables de la destruction de milliers d'œuvres d'art à différents moments de l'Histoire, bien avant les talibans. La perte, pour le patrimoine mondial, est incommensurable : combien de chefs-d'œuvre auraient été produits si des sociétés n'avaient pas réprimé le talent de leurs créatifs ? Si, par exemple, les exégètes des religions juive et musulmane n'avaient généralement interdit l'art figuratif ? Les artistes musulmans qui, comme l'Irakien Yahyâ ibn Mahmûd au XIII^e siècle, ont pu s'exprimer en certaines périodes, nous donnent une idée de ce qui a été perdu. Et la créativité comme la liberté ne se découpent pas en catégories. Herrade de Landsberg nous le rappelle, qui a été peintre, écrivaine et érudite, auteur de *l'Hortus Deliciarum* (Le Jardin des délices), première encyclopédie créée par une femme. Les intolérants qui ont brûlé auteurs, éditeurs et livres, de la Chine antique à l'Inquisition et à la France de François I^{er} ⁶ ou de Pétain, nous ont montré que toutes les civilisations ont leurs dévances destructrices.



« Maqâmât des al-Harîrî », œuvre de Yahyâ ibn Mahmûd, XIII^e siècle.

Voilà pourquoi le meilleur potentiel de développement appartient aux territoires déterminés à maintenir ou rétablir la tolérance, le respect des autres, femmes comprises. Dans un souci éthique mais aussi économique, la montée, même en Europe, de tendances xénophobes, homophobes, sexistes, intégristes, mérite donc d'être surveillée avec vigilance. Elle est annonciatrice de futuribles terribles.

Arlette et André-Yves Portnoff, *Futuribles*

5. VILLELA-PETIT Inès, « À la recherche d'Anastaise », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 16, 2008, p. 301-316.

6. Sous son règne, l'écrivain et imprimeur Étienne Dolet (1509-1546) a été torturé et brûlé place Maubert, emplacement réservé aux bûchers des éditeurs, l'ordre bureaucratique des bourreaux.

Les systèmes métropolitains français à l'horizon 2040

PAR GILLES PINSON ¹

Poursuivant la série ouverte en mai 2012, visant à faire écho à l'exercice de prospective « Territoires 2040 » lancé en France en 2009 par la DATAR, Gilles Pinson présente ici les enseignements tirés des travaux du groupe de prospective consacré aux systèmes métropolitains. Après un rappel opportun de l'objectif de ce travail prospectif — non pas prédire l'avenir mais « amener un peu de perplexité au sein des réseaux de politiques publiques » —, il présente les éléments de cadrage de cet exercice : comment définir une métropole en France aujourd'hui et quelles sont les grandes tendances à l'œuvre dans les systèmes métropolitains, dans le contexte particulier de post-fordisme et de mondialisation basée sur le néolibéralisme ? Il montre ainsi combien les évolutions économiques à l'œuvre à l'échelle internationale modifient et structurent les activités économiques, les rapports sociaux et les modes de vivre et de travailler dans les métropoles françaises.

Partant de là, Gilles Pinson présente les trois scénarios élaborés à l'horizon 2040 : celui de la « mercapole », caractérisée par l'hyperconnexion, la montée en puissance du secteur privé, la domination des intérêts économiques et des acteurs fonciers, qui conjugue densification au centre et étalement urbain en périphérie ; celui de l'« archipole », où les métropoles font la part belle aux régulations publiques mais aussi à une surveillance accrue des citoyens, sur fond

1. Professeur de science politique, enseignant à l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon et à l'IEP de Paris, chercheur au sein de l'unité mixte de recherche Triangle (Centre national de la recherche scientifique, École normale supérieure de Lyon, IEP de Lyon, université Lyon 2, université Jean Monnet Saint-Étienne), auteur notamment de *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes* (Paris : Presses de Sciences Po, 2009), président du groupe de travail (2009-2011) sur les systèmes métropolitains, mis en place par la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) dans le cadre de la prospective « Territoires 2040 ».

de densification de la ville et de respect de l'environnement ; enfin celui de l'« antipole », scénario du décrochage de l'économie française sur fond de repolitisation des enjeux urbains et des institutions locales, se traduisant par l'émergence de villes « patrimoniales » et touristiques d'une part, et de villes dominées par des groupes sociaux développant des alternatives au modèle néolibéral d'autre part. Pour conclure, Gilles Pinson souligne l'apport de ces scénarios à la réflexion des acteurs publics concernant notamment les niveaux décisionnels (Union européenne, État, villes) et l'orientation des politiques d'aménagement du territoire et de développement. S.D. ■

Texte + contexte = prospective

Texte. Pour le lecteur attaché à une conception positiviste de la prospective, l'équation pourra surprendre. Mais c'est bien ce qui frappe à relire les contributions du groupe de travail « Systèmes métropolitains » produites dans le cadre de la prospective « Territoires 2040 » de la DATAR². Un texte car non seulement dans la tradition de prospective territoriale de la DATAR, les restitutions écrites, les scénarios, les récits, voire les fictions ont une place privilégiée, mais aussi parce que les prospectives produites portent la marque des préoccupations, convictions et des imaginaires plus ou moins conscients et explicites de ceux qui les fabriquent. Or, la majorité des participants aux travaux du groupe partageaient une approche politique et critique des transformations des métropoles.

Politique car pour eux, ces transformations n'émanent pas uniquement des transformations plus ou moins spontanées des modes de vie, des aspirations, des rapports à l'espace et à l'environnement, toutes ces causes que l'on affuble de l'épithète de « sociétales » pour mieux en effacer l'origine dans des choix politiques et dans des rapports de forces et domination. Politique encore car ils ont convergé pour considérer que la métropolisation n'était pas uniquement l'effet d'une redécouverte des vertus de l'« urbanité », mais aussi le produit de la mondialisation néolibérale et de choix politiques faits à différentes échelles. Politique enfin car ils ont considéré, à l'encontre des discours iréniques, que l'évolution des espaces métropolitains s'était faite et se ferait sur fond de rapports de forces entre groupes sociaux, de concurrence, de logiques de mise à distance, conflits et concurrence.

Le ton des débats fut aussi marqué par la critique : critique politique, économique et sociale. Les universitaires sollicités ont mobilisé les références

2. PINSON Gilles et ROUSSEAU Max, « Les systèmes métropolitains intégrés. États des lieux et problématiques » et « Les systèmes métropolitains intégrés. Processus et scénarios », *Territoires 2040*, respectivement n° 3, 2011, p. 28-58, et n° 4, 2011, p. 39-66.

aux études urbaines critiques, et notamment à la géographie radicale, pour nourrir la prospective. Mais les praticiens des politiques publiques présents ont aussi emprunté au registre de la critique dans la phase du diagnostic et celle de la prospective. Ce regard critique s'est exercé sur les logiques de séparation sociale des espaces urbains, sur les travers du capitalisme à la française et leurs effets sur les économies urbaines, sur l'évolution des politiques de l'État à l'égard des territoires, etc. Cette dose critique peut parfois donner l'impression que le noir est la tonalité qui domine dans les scénarios. Mais nous l'assumons !

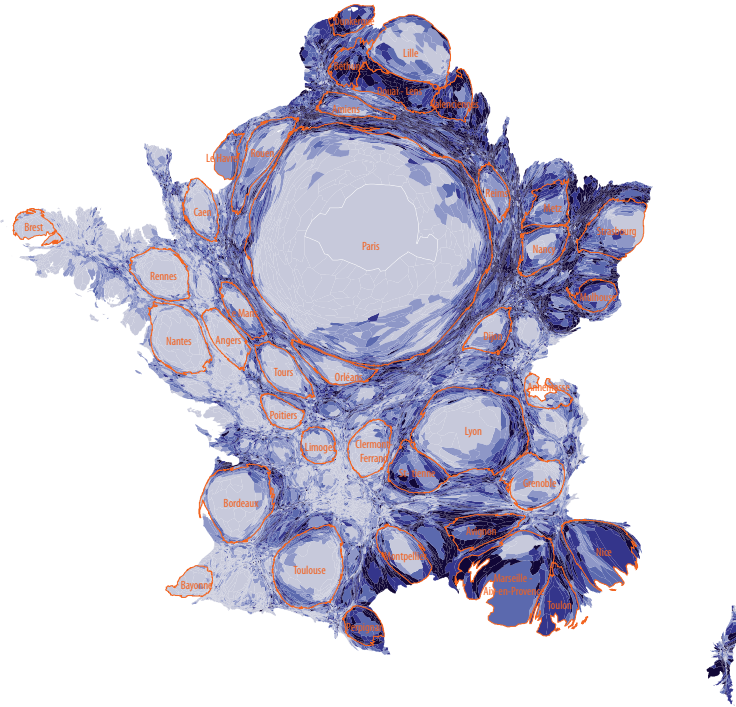
Dans un paysage de la prospective qui pêche parfois par une croyance dans la capacité des technologies à révolutionner les territoires, ou dans celle de l'urgence environnementale à susciter la concorde autour de solutions consensuelles, nous avons préféré mettre l'accent sur les contradictions, les conflits, les controverses. Si, comme nous le croyons, la prospective a moins pour vocation de prévoir l'avenir que de générer la perplexité sur les orientations politiques qui dominent aujourd'hui, il nous a semblé qu'il fallait mettre en avant ces éléments critiques.

Contexte. La prospective est l'expression d'un moment, d'une conjoncture. Censée figurer l'avenir, elle est tributaire, voire prisonnière, du moment présent. Dès 2009, les thèmes qui allaient être au cœur de la campagne pour l'élection présidentielle de 2012 étaient déjà présents dans nos débats. La question de la mondialisation, de ses effets sur les métropoles, des résistances qu'elle suscite, a plané sur nos débats. La question de la variété française du capitalisme, de la place qu'il fait aux élites technocratiques et aux grands projets, de sa compatibilité avec le capitalisme cognitif et de son faible degré de territorialisation, a été également omniprésente et trouve un écho aujourd'hui dans les débats sur la désindustrialisation. Les enjeux de différenciation sociale des espaces métropolitains, la question des rapports différenciés que les groupes sociaux entretiennent avec la métropolisation et la mondialisation nous ont également largement occupés. Les résultats du premier tour de la présidentielle et notamment la géographie du vote en faveur de Marine Le Pen, relativement faible au cœur des métropoles, fort dans leurs lointaines périphéries (voir les cartes ci-après), ont montré que, si pour certains groupes la métropolisation est source d'opportunités et d'enrichissement, pour d'autres elle est vécue comme une chute, mélange de relégation et de sentiment de dépossession³. Pour la première fois peut-être dans l'histoire de la géographie électorale française, le clivage urbain / rural cher au politologue norvégien Stein Rokkan⁴, mais qui n'avait jamais trouvé à s'appliquer en France, est en train de s'imposer comme facteur d'alignement entre les groupes sociaux sur les formations partisans.

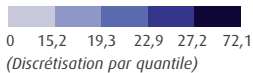
3. GIRARD Violaine, « Les votes à droite en périurbain : "frustrations sociales" des ménages modestes ou recompositions des classes populaires ? », *Métropolitiques*, 30 avril 2012. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-votes-a-droite-en-periurbain.html>. Consulté le 29 mai 2012.

4. LIPSET Seymour Martin et ROKKAN Stein, *Party Systems and Voter Alignments: Cross-national Perspectives*, New York : Free Press, 1967.

Le vote en faveur de Marine Le Pen aux élections présidentielles 2012 en France



Part du vote en faveur de Marine Le Pen dans les suffrages exprimés lors du premier tour des élections présidentielles françaises de 2012 (exprimée par commune, en %)



Fond de carte

Les surfaces des communes / aires urbaines sont proportionnelles à la population qu'elles portent en 2009.



Ex. : Commune de Paris
2 181 371 hab.



Ex. : Aire urbaine de Lyon
2 142 732 hab.



Ex. : Aire urbaine de Nantes
862 111 hab.



Ex. : Aire urbaine de Perpignan
300 221 hab.

Contours des principales aires urbaines (plus de 250 000 hab. en 2009)



Technique du cartogramme

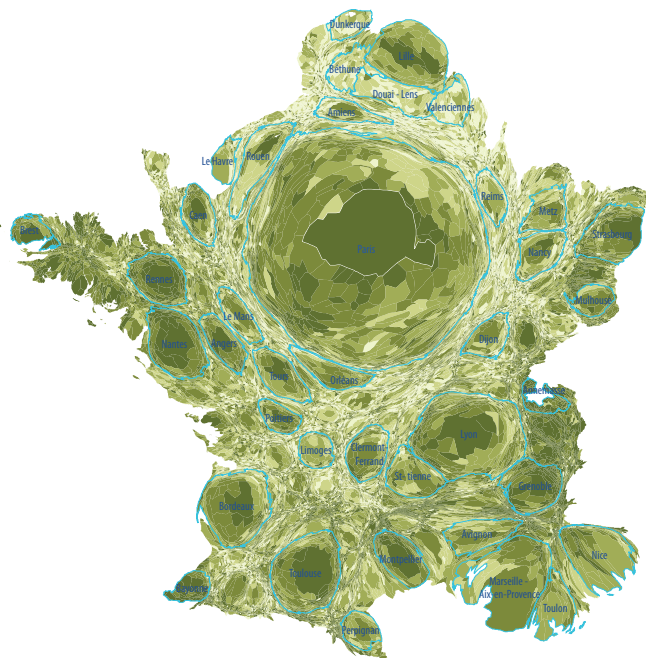
Sur une carte « classique », la surface est proportionnelle à la superficie du terrain. La technique du cartogramme consiste à modifier cette métrique en choisissant de représenter un phénomène sur un fond de carte qui peut être proportionnel à toute autre donnée que celle des km².

L'urbanisation est un exemple emblématique, difficile à représenter selon les techniques cartographiques habituelles. La population se concentre fortement dans les agglomérations, la société contemporaine en vient à n'occuper qu'une proportion toujours plus réduite du territoire. Une image déformée du territoire accentuant proportionnellement à leur population les espaces urbains, permet de mieux visualiser les enjeux contemporains (politiques, sociaux, économiques...).

Source : ministère de l'Intérieur, 2012.

Réalisation : Karine Hurel, DATAR, Territoires 2040, 2012.

Le vote en faveur d'Eva Joly aux élections présidentielles 2012 en France



Part du vote en faveur d'Eva Joly dans les suffrages exprimés lors du premier tour des élections présidentielles françaises de 2012 (exprimée par commune, en %)



Contours des principales aires urbaines (plus de 250 000 hab. en 2009)

Fond de carte

Les surfaces des communes / aires urbaines sont proportionnelles à la population qu'elles portent en 2009.



Ex. : Commune de Paris
2 181 371 hab.



Ex. : Aire urbaine de Lyon
2 142 732 hab.



Ex. : Aire urbaine de Nantes
862 111 hab.



Ex. : Aire urbaine de Perpignan
300 221 hab.

Source : ministère de l'Intérieur, 2012.

Réalisation : Karine Hurel, DATAR, Territoires 2040, 2012.

L'esprit qui a présidé à cette prospective ainsi exposé, il nous reste à définir et problématiser l'objet « systèmes métropolitains », à présenter les trois scénarios qui ont résulté du travail prospectif et à en dégager quelques enjeux pour l'action publique.

Les métropoles françaises : définition et grandes tendances

Il a fallu d'abord se débattre avec le terme de « métropole ». Qu'est-ce qu'une métropole et lesquelles parmi les agglomérations françaises ont-elles droit à cette appellation ? Le terme est ancien. Étymologiquement, il désigne une ville mère rayonnant politiquement, économiquement et culturellement sur des périphéries soumises, et donc renvoie à un schéma centre / périphérie très asymétrique. Mais au-delà de la constante du rayonnement et de la polarité, qu'y a-t-il de commun entre la métropole antique, la métropole industrielle du XIX^e siècle et les métropoles contemporaines ? En termes morphologiques d'abord, les différences sont frappantes. Si les métropoles du passé étaient denses, continues, compactes, monocentriques, clairement distinctes de leurs pourtours ruraux, celles d'aujourd'hui sont dilatées, discontinues, polycentriques, « pleines de vides ⁵ », diffuses, etc.

À bien y regarder, les termes de métropoles et de métropolisation, et leurs déclinaisons — « métapole ⁶ », « ville-région ⁷ », « postmétropole ⁸ », etc. — semblent vouloir subsumer les tendances contradictoires de l'urbanisation contemporaine. Les termes désignent à la fois des logiques d'homogénéisation territoriale : la diffusion de l'urbain qui homogénéise les styles de vie semble signer la fin d'une opposition structurante vieille de plus de deux millénaires — l'opposition ville / campagne — en même temps que, pour certains, elle tue la ville et ce qui en faisait la spécificité ⁹. Mais ils renvoient aussi à des logiques de différenciation. La métropolisation est aussi un phénomène d'étirement de la hiérarchie urbaine et opère un grand tri dans l'armature urbaine. Toutes les villes ne sont pas gagnantes au grand jeu de la métropolisation. Pour rester dans le registre morphologique, la métropole est le règne des flux incessants, éclatés, et de l'hypermobilité. Des flux qui posent un redoutable défi à l'action publique et même aux systèmes éprouvés de représentation graphique (les cartes, les plans) mais aussi politiques (le système représentatif classique et son ancrage dans des circonscriptions bien bornées).

Ces mutations morphologiques des villes ont pour origine un certain nombre de transformations intervenues dans les systèmes productifs. La métropolisation a ainsi partie liée avec le passage au postfordisme et la mondialisation. Mais avant d'expliquer ce lien, il faut s'arrêter sur un paradoxe : c'est alors que les possibilités de se déplacer et de communiquer à distance

5. CHALAS Yves, *Villes contemporaines*, Paris : Cercle d'art, 2002.

6. ASCHER François, *L'Âge des métropoles*, La Tour d'Aigues : éd. de l'Aube, 2009.

7. SCOTT Allen J. (sous la dir. de), *Global City-Regions: Trends, Theory, Policy*, New York : Oxford University Press, 2001.

8. SOJA Edward W., *Postmetropolis: Critical Studies of Cities and Regions*, Oxford : Blackwell, 2000.

9. CHOAY Française, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in *La Ville, art et architecture en Europe 1870-1993*, Paris : éd. du Centre Pompidou, 1994, p. 26-35.

sont facilitées que les phénomènes de concentration urbaine se renforcent, au nord comme au sud. La clef de ce paradoxe réside justement dans les transformations des modes de production. La dispersion à l'échelle mondiale de l'appareil industriel a induit la nécessité de raffiner et de concentrer les appareils de coordination de ce système industriel mondialisé. D'où la montée en puissance de ces fameuses villes globales¹⁰ et leur constitution en centres de commandement planétaires.

Par ailleurs, avec la sortie du fordisme, la compétition entre firmes et entre les économies nationales ne porte plus sur la capacité à immobiliser du capital et à inonder les marchés de produits standardisés. Elle porte désormais sur la capacité à innover et à diversifier les produits. Elle implique une capacité à reconfigurer en permanence les procédés de production. Or, cette capacité d'adaptation s'obtient notamment en insérant les opérateurs des entreprises dans des environnements où les tendances se définissent, les innovations se créent et où les informations sur les produits, les marchés et les technologies circulent. Ces environnements, ce sont parfois des bassins industriels, mais ce sont de plus en plus les métropoles. Sous le fordisme, la performance était vue comme conditionnée par la capacité de l'entreprise à se doter d'une organisation millimétrée, quasi militaire et étanche par rapport à l'environnement. Dans l'après-fordisme, elle est vue comme conditionnée par la capacité à s'intégrer dans des environnements mouvants et ouverts. Comme l'indique Pierre Veltz, « l'économie moderne s'appuie sur les communautés¹¹ » ; les facteurs de compétitivité résident autant dans le territoire que dans l'entreprise. La métropole, la sérendipité¹², les flux ouverts ont remplacé l'organisation militaire et la planification rationnelle comme ferments de compétitivité.

La refonte de la logistique des entreprises est une autre explication des phénomènes de métropolisation. La recherche de la réduction des coûts, la pratique du juste-à-temps, le caractère moins irrigant des infrastructures de transport, incitent les grandes entreprises à privilégier des grands *hubs* métropolitains comme centres de leurs appareils logistiques, à la fois parce qu'ils sont mieux connectés et parce qu'ils ouvrent les portes de grands marchés de consommation. La concentration de ces plates-formes dans un nombre réduit de villes a des effets cumulatifs : ces *hubs* génèrent de l'emploi et de la consommation dans les grandes métropoles, et tendent à accélérer la croissance des métro / mégapoles et le déclin des villes moyennes.

Mais les métropoles, ce sont aussi des configurations sociospatiales particulières qui se distinguent du reste de l'armature urbaine par le fait qu'elles

10. SASSEN Saskia, *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton : Princeton University Press, 2001.

11. VELTZ Pierre, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris : Presses universitaires de France, 1996.

12. Selon l'historien anglais Horace Walpole (1754), la sérendipité est le fait de découvrir quelque chose par accident et sagacité alors que l'on est à la recherche de quelque chose d'autre (NDLR).

constituent des mondes où à la fois les opportunités d'intégration économique, y compris pour les populations les plus fragiles, sont les plus grandes et les contrastes sociospatiaux sont les plus criants. Les métropoles réalisent la promesse — ou le cauchemar — de la société duale décrite par Saskia Sassen¹³ ou Alain Lipietz¹⁴. Elles voient cohabiter à la fois les groupes sociaux les mieux intégrés à la division internationale du travail, et le nouveau prolétariat urbain des services peu qualifiés à la personne et aux entreprises. S'y juxtaposent des expériences antagonistes de la mondialisation. Celles des élites nomades voyant dans des grandes métropoles des gisements d'opportunités immobilières, éducatives, de loisirs et de carrière¹⁵ ; celles des communautés migrantes et des *diasporas* de l'économie informelle. Au centre, les catégories moyennes trouvent parfois de plus en plus de difficultés à se loger. C'est évident dans le cas parisien, mais c'est aussi de plus en plus le cas dans des métropoles régionales comme Marseille. Dans certaines métropoles européennes, comme Londres, cette situation a conduit les gouvernements urbains à développer des politiques spécifiques permettant aux « *key workers* », ces classes moyennes employées dans les services collectifs (enseignants, infirmiers, policiers, etc.), de trouver une place dans la métropole en surchauffe immobilière¹⁶.

Si les métropoles peuvent être les lieux où la créativité se débride, où les minorités de toutes sortes peuvent trouver l'environnement le plus tolérant, elles peuvent être aussi les lieux d'exacerbation des inégalités, d'accroissement des distances sociospatiales et de déploiement de puissantes logiques d'entre-soi. Le creusement des inégalités de revenus sur les marchés du travail métropolitain, associé à l'épuisement des logiques structurelles de mobilité sociale ascendante qui avaient caractérisé l'ère fordiste, la peur consécutive du déclassement, notamment au sein des fractions supérieures des ouvriers et des employés, les investissements à la fois matériels et symboliques dans le logement et dans l'école, le climat sécuritaire et l'« ethnicisation » des rapports sociaux induits par certains discours politiques, voilà autant d'éléments qui participent à fabriquer de la distance socioculturelle puis physique — par le truchement des stratégies de localisation — entre groupes sociaux dans les métropoles. Sans parler d'« écologie de la peur » comme le fait Mike Davis à propos de Los Angeles¹⁷, on est obligé de constater que ces stratégies de mise à distance prennent un tour systématique lorsque des groupes cherchent à privatiser la jouissance de biens jadis pu-

13. SASSEN Saskia, *op. cit.*

14. LIPIETZ Alain, *La Société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris : La Découverte, 1998.

15. SKLAIR Leslie, *The Transnational Capitalist Class*, Oxford : Blackwell, 2001 ; et WAGNER Anne-Catherine, *Les Nouvelles Élités de la mondialisation. Une immigration dorée en France*, Paris : Presses universitaires de France (Sciences sociales et société), 1998.

16. LAUNAY Lydie, « De Paris à Londres : le défi de la mixité sociale par les "acteurs clés" », *Espaces et sociétés*, n° 140-141, 2010, p. 111-126.

17. DAVIS Mike, *Ecology of Fear: Los Angeles and the Imagination of Disaster*, New York : Metropolitan Books, 1998.

blics, comme dans les *gated communities* ou les villages périurbains soumis à la loi de la « clubbisation ¹⁸ ».

Enfin, ne voir dans la métropolisation que le produit de phénomènes économiques et sociaux, c'est ne pas prendre en compte le fait que les logiques de métropolisation procèdent en large partie du processus de mondialisation, lui-même très lié aux réformes néolibérales. La métropolisation telle qu'on la connaît aujourd'hui, de la même manière que les métropoles d'équilibre, est le produit de choix politiques. Ces dernières furent à la fois l'objectif et le résultat d'un choix de redéploiement des appareils productif et administratif, typique du keynésianisme spatial ¹⁹ dont on oublie souvent qu'il a surtout contribué à revivifier le tissu des villes moyennes ²⁰. La métropolisation des Trente Glorieuses irrigua l'ensemble du territoire. La métropolisation actuelle est le produit spatial à la fois de la sortie du fordisme, mais aussi des choix de politiques publiques qui ont accompagné cette transformation : dérégulation, choix de l'ouverture des marchés comme levier d'adaptation du système économique national, choix implicite de la désindustrialisation, etc. Elle est aussi le résultat de choix en matière d'investissements publics qui ont systématiquement privilégié la strate supérieure de la hiérarchie urbaine nationale. Plus profondément, le choix implicite de la métropolisation procède du désenchantement des élites politiques et administratives pour la planification économique et les politiques industrielles. Ce que la planification ne parvient plus à organiser — la croissance et l'innovation —, les environnements métropolitains semblent en mesure de le générer. D'où une succession en France, depuis quelques années, de politiques qui visent à concentrer les investissements dans la poignée de métropoles du pays et à y favoriser les interactions entre les composantes des économies métropolitaines (entreprises, universités, centres de recherche, etc). Plan Campus, pôles de compétitivité, Grand Emprunt, sont autant de politiques qui parient sur le potentiel de croissance et d'innovation des métropoles.

C'est sur la base de ces éléments de définition que les trois scénarios qui suivent ont été élaborés. Ils sont volontairement très contrastés. Ils ont été confectionnés en outrant les tendances lourdes et autres signaux faibles que nous avons identifiés. Cette stratégie prospective a peut-être le défaut de faire perdre aux scénarios un peu de leur plausibilité, mais elle a l'avantage de révéler des tendances actuellement à l'œuvre. En effet, nous avons considéré que si la prospective a une utilité, ça n'est nullement celle de la prédiction mais bien celle d'amener un peu de perplexité au sein des réseaux de politiques publiques. Ces réseaux sont aujourd'hui largement pétris de *doxa* sur le développement durable, la société postindustrielle, la renaissance de l'urbanité, ou encore le rôle des classes créatives et de l'économie de la connaissance

18. CHARMES Éric, *La Ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris : Presses universitaires de France (La Ville en débat), 2011.

19. BRENNER Neil, *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, New York : Oxford University Press, 2004.

20. BURGEL Guy, *Pour la ville*, Grane (Drôme) : Créaphis éditions, 2012.

dans cette renaissance urbaine. Ces scénarios ont été conçus pour faire apparaître les effets pervers que pourraient engendrer les mesures procédant de cette pensée ritualisée.

Trois scénarios pour 2040

Le scénario de la « mercapole »

Le premier scénario prend sens dans un contexte de poursuite de la mondialisation néolibérale. Dans ce contexte, les gouvernements européens, nationaux et urbains ont cherché à renforcer la spécialisation des économies dans les activités à plus forte valeur ajoutée (finance, conception, commercialisation, recherche-développement, etc.), au prix d'un sacrifice des activités manufacturières. En France, ce choix a eu pour effet de renforcer la polarisation de l'armature urbaine entre une métropole capitale qui concentre plus que jamais les activités de commandement et dont la population est de plus en plus cosmopolite, et des capitales régionales qui, à l'exception de Lyon, peinent à sortir d'une spécialisation dans des activités tertiaires à faible valeur ajoutée. De manière générale, les conditions d'existence entre la région capitale, et notamment son hypercentre, et le reste du pays sont de plus en plus différenciées. Paris a rejoint le club des villes-mondes ou plaques métropolitaines dont les liens de solidarité avec leur *hinterland* national sont de plus en plus incertains. Le contraste est encore plus fort avec le monde rural et des villes moyennes durement touchées à la fois par la poursuite de la désindustrialisation et par la remise en cause des mécanismes de redistribution que l'État-providence assurait.

Les économies métropolitaines sont ainsi dominées par les activités tertiaires, de recherche-développement et de logistique. Toutefois, en 2040, la position dominante qui était celle des villes du monde occidental au début du XXI^e siècle est de plus en plus compromise. Les pays émergents ne se sont pas contentés des activités de production et ont développé leur appareil scientifique, de recherche et d'innovation. L'attrait qu'offrent les vastes marchés émergents pour les grands groupes industriels français des services urbains, du nucléaire ou de l'automobile, a conduit à une « dénationalisation » de ces groupes jadis français dont les liens avec le pays sont désormais plus que ténus. Ce qui sauve l'économie nationale, c'est désormais, à l'image de ce qui se passe depuis longtemps en Angleterre avec Londres, de pouvoir compter sur la métropole parisienne qui demeure attractive pour les grandes entreprises internationales, mais aussi pour un certain nombre de mondes professionnels internationalisés, notamment ceux évoluant autour du secteur de la mode, qui trouvent dans la capitale des ressources essentielles pour leurs activités. Les autres métropoles françaises accueillent plutôt des activités tertiaires de *back office* et peinent à émerger sur le marché des métropoles internationales.

Le scénario de la mercapole a réalisé la prophétie de l'affaiblissement des institutions et des régulations publiques, et de la montée en puissance des organisations privées. La puissance financière, l'expertise et même la légitimité

mité ont changé de camp. La dégradation des finances publiques à l'échelle nationale et locale a conduit les gouvernements urbains à multiplier le recours, au final très coûteux, aux partenariats public / privé pour la gestion d'équipements publics. Par ailleurs, de nouveaux géants des services, issus du monde de l'informatique et de l'équipement électrique plus que du BTP (bâtiment-travaux publics), sont arrivés, dans les années 2020, sur les marchés urbains. Ces entreprises ont vu dans les métropoles de nouveaux marchés permettant de développer des systèmes de gestion des réseaux de type *smart grids*. Grâce à ces outils de gestion « intelligents » des réseaux d'électricité, de vélos urbains, des systèmes de péage automobile, ces grands groupes ont accumulé une expertise sur la ville qui surclasse celle que peuvent mobiliser les institutions du gouvernement urbain. Les principales métropoles françaises sont ainsi gouvernées de fait par des « coalitions de croissance » associant des élus importants et les représentants de ces grands groupes urbains. Les premiers assurent un minimum de consensus autour d'agendas urbains dominés par l'objectif de croissance, et les seconds apportent l'argent et la capacité de gestion de la ville.

Les enjeux démocratiques ne sont pas centraux dans la mercapole. Les discours sur l'impératif de compétitivité et d'insertion dans la mondialisation, la diffusion des valeurs du marché et de la concurrence, ont relégué les enjeux de participation et d'égalité au second rang. Le consumérisme y constitue le ciment social et culturel, le cœur d'un contrat social implicite. Les sociétés mercapolitaines attirent les individus à la recherche d'une insertion dans l'économie mondiale ; le degré d'acceptation des inégalités sociales et de la précarité des conditions de travail et de vie s'y est singulièrement élevé. La participation politique, y compris aux élections municipales est tombée au plus bas. La plupart des mercapolitains trouvent peu à redire au fait que la majorité des décisions soient prises dans les cénacles discrets où s'épanouissent les négociations entre les maires, les technocrates et les représentants des intérêts économiques. L'idée d'élection au suffrage universel des conseillers métropolitains a fait long feu. Bien sûr, des poches de résistance à l'ordre dominant se développent, des mouvements alternatifs occupent des interstices mercapolitains, mais leur voix est étouffée par l'ambiance affairiste et industrielle qui règne dans la mercapole.

En termes spatiaux, la mercapole conjugue poursuite de l'étalement urbain et densification au centre. Les grandes entreprises de services de réseaux et d'informatique ont imposé dans les esprits le principe d'une redensification qui leur offre de substantielles économies d'échelle. Cette densification satisfait également les acteurs de la rente foncière. La prophétie de la ville compacte s'est réalisée, mais moins en vertu d'un projet politique que sous la pression des intérêts économiques. La faiblesse des régulations politiques à l'échelle métropolitaine n'a donc pas pu empêcher que se poursuive l'étalement urbain autour des centres mercapolitains. Mais cet étalement est rendu plus tolérable du fait du développement de solutions technologiques comme les minivéhicules électriques.

Au final, la mercapole est devenue un espace de circulations intenses où défilent les individus à la recherche d'opportunités économiques, sociales et

culturelles. C'est un monde où règne une tolérance paradoxale : tolérance à l'égard de l'autre, de l'étranger à la recherche d'un salut économique notamment, mais plus de tolérance également à l'égard des fortes inégalités qui s'y développent. Car la mercapole est aussi le lieu des logiques d'éviction et de ségrégation ; un vaste espace où, plus que jamais, les conditions des marchés fonciers ordonnent la localisation des groupes sociaux ; un espace où se juxtaposent des communautés que peu de choses rapprochent.

Le scénario de l'« archipole »

Le scénario de l'archipole prend sens, quant à lui, dans un contexte de relégitimation des régulations politiques à différents niveaux. Les ravages de la mondialisation néolibérale, les crises et catastrophes qui lui sont plus ou moins directement liées (catastrophes sanitaires notamment), la précarisation croissante des classes moyennes du fait de la dualisation de l'économie, sont autant de phénomènes qui ont multiplié les pressions en faveur d'une remise sur pied des régulations encadrant les circulations des marchandises, des capitaux et des hommes. Des dispositifs de protection des marchés nationaux de production et de consommation, mais aussi des politiques industrielles mises en place à l'échelle nationale et européenne, ont permis une certaine réindustrialisation de la France et la reconstitution dans les métropoles de systèmes productifs diversifiés associant fonctions de conception, tertiaires et de production. Le *peak oil* ²¹ et l'urgence écologique qui s'est exprimée par un certain nombre de catastrophes environnementales au cours des années 2020 et 2030, n'ont pas été étrangers à ce retour à des systèmes d'échanges plus restreints et à cette reterritorialisation de l'économie, teintée de protectionnisme, comme à ce retour à des formes de régulation plus volontaristes et parfois autoritaires.

À peu près tous les échelons institutionnels ont été mobilisés dans cette réorganisation des régulations et des protections. La gouvernance économique de la zone euro a été finalement mise en place et s'appuie sur des politiques d'harmonisation fiscale, des politiques industrielles européennes et des mécanismes de redistribution interrégionale plus généreux. Le niveau national n'a pas été en reste dans ce mouvement, avec notamment des formes de renationalisation rampante au travers des actions des fonds d'intervention et des banques d'investissement public. Parallèlement, des gouvernements métropolitains puissants ont émergé, dotés de compétences renforcées en matière de contrôle de l'urbanisation, de transports, de politiques environnementales, agricoles, mais aussi d'animation économique. Des politiques de densification des pôles urbains existants font émerger des métropoles moins consommatrices d'espaces et mieux maillées en infrastructures. Le modèle de la régie est remis à l'honneur au nom de la nécessité de contrôler la production et la distribution des biens rares que sont l'eau ou l'énergie, mais aussi pour opérer les nouveaux services que sont le fret ur-

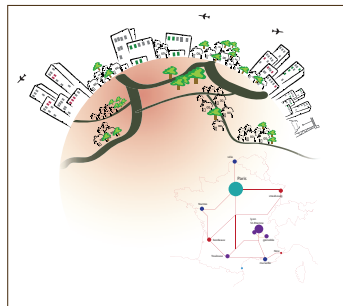
21. Point où la production mondiale d'hydrocarbures atteint son apogée avant, ensuite, de stagner ou décliner, plus ou moins rapidement (NDLR).

bain, la gestion des circuits courts d'approvisionnement en produits maraîchers ou encore la gestion des crédits de mobilité des habitants de l'archipole.

En effet, si l'archipole est un espace où l'on constate un regain des régulations institutionnelles, ce regain s'accompagne d'un renforcement de toutes les formes de contrôle sur les individus et leurs pratiques, le tout au nom de l'urgence climatique. Le contrat social sur lequel fonctionne l'archipole est un contrat social de type protectionniste et hygiéniste. Les puissances publiques se sont vu reconnaître une légitimité comme acteurs principaux de la lutte contre les excès de la mondialisation, les menaces sur l'environnement ou encore les risques sanitaires. Du coup, les contrôles de toutes natures sur les populations ont été renforcés en matière de mobilité, de santé, d'alimentation. Les pratiques tabagiques et alcooliques font l'objet d'une forte répression. Les systèmes de protection sociale ont été maintenus mais moyennant la mise en place de dispositifs de surveillance et de sanction des comportements.

Dans ce scénario archipolitain, la hiérarchie urbaine française a peu évolué. Elle s'est même un peu tassée. Les politiques de réindustrialisation dont la coordination a été confiée aux régions et aux gouvernements métropolitains ont permis la reconstitution progressive d'un réseau urbain à mailles courtes, et ont donné une seconde chance à des villes moyennes que la mondialisation avait menacées de marginalisation. Les structures productives des métropoles sont un peu revenues à ce qu'elles étaient jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Chaque métropole possède un tissu industriel varié d'où se dégagent trois ou quatre spécialisations manufacturières marquées, sur la base desquelles s'organisent les échanges. Autour de ces activités, on trouve une diversité d'activités de soutien (finances,

La mercapole



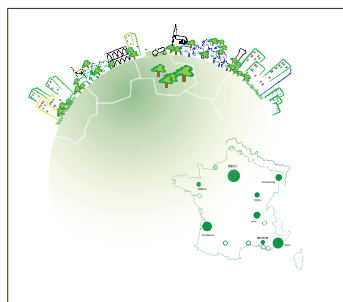
Intensification ♦ Consommation ♦ Hyperconnexion ♦ Polarisation ♦ Étalement ♦ Densification ♦ Tolérance

L'archipole



Régulation ♦ Gouvernement des conduites ♦ Contrôle ♦ Néohygiénisme ♦ Services publics ♦ Production ♦ Densification

L'antipole



Repolitisation ♦ Désintensification ♦ Polarisation ♦ Paupérisation ♦ Verdissement ♦ Qualité de vie

Réalisation : Karine Hurel et Gilles Pinson, DATAR, Territoires 2040, 2010.

logistique, etc.). Le circuit court ne concerne donc plus uniquement les produits agricoles, mais l'ensemble des productions matérielles. Si les marchés intérieur et européen fournissent l'essentiel des débouchés aux productions archipolitaines, les politiques industrielles, d'innovation et de formation ont toutefois permis de maintenir et développer des avantages comparatifs et des capacités exportatrices sur des activités de niche (luxe, œnogastronomie) mais aussi sur quelques activités *high-tech*.

D'un point de vue spatial, l'archipole réalise les vœux d'une ville compacte et plus respectueuse des espaces naturels et agricoles qui l'environnent. Des règlements d'urbanisme plus contraignants et imposés à l'échelle des régions urbaines par les autorités métropolitaines ont permis une urbanisation par la densification des centres principaux et secondaires existants. Au sein et autour des principales archipoles, des réseaux de transports collectifs ont permis de réaliser un maillage favorisant la réduction de la part des véhicules individuels. De toute façon, l'usage de ces derniers est désormais largement contingenté. Ces politiques de redensification se sont accompagnées de campagnes de destruction de certaines zones de développement pavillonnaire en lointaine périphérie, où s'étaient concentrées des populations que le renchérissement des coûts de transports et le poids de l'endettement avaient marginalisées économiquement. Toutefois, le rythme de construction de nouveaux logements dans les noyaux denses ne suit pas toujours et des bidonvilles réapparaissent aux marges de ces noyaux.

Le scénario archipolitain flatte la fibre colbertiste, planiste et « décisionniste » française. Il a souvent obtenu la faveur des élus et des techniciens lors des présentations de ce travail prospectif. Il donne à voir une conversion écologique des métropoles strictement pilotée par les élites politiques et administratives. Il préfigure des métropoles redevenues gouvernables mais au prix du renforcement des oligarchies urbaines et d'un contrôle toujours plus grand des conduites. Il n'est pas exempt de contradictions nouvelles comme le renchérissement généralisé des biens de consommation, du fait de la relocalisation et des mesures protectionnistes, et la réduction générale du pouvoir d'achat ou encore l'accès de plus en plus concurrentiel aux espaces naturels.

Le scénario de l'« antipole »

Le troisième scénario, celui de l'antipole, est d'une certaine manière le scénario du décrochage. Mais le sens et l'origine de ce décrochage sont ambigus. Il peut être subi, produit d'un échec des stratégies de spécialisation de l'économie française dans la division internationale du travail. Il peut être aussi, en complément ou alternativement, le produit d'un choix politique raisonné de ne plus jouer le jeu de la mondialisation pour ne plus en être victime. En tout cas, dans cette configuration, en 2040, l'économie française a décroché et est devenue un acteur dominé dans la division internationale du travail, désormais régentée par les ex-grands pays émergents. La désindustrialisation a privé l'économie de la connaissance d'un indispensable substrat manufacturier. Finalement, les fonctions de recherche-développement,

les fonctions tertiaires et créatives ont suivi le même chemin que les usines. Les métropoles françaises sont redevenues des villes de taille modeste, marginalisées dans la hiérarchie urbaine internationale mais en même temps décongestionnées, « patrimonialisées », offrant parfois une meilleure qualité de vie et, à ce titre, attractives pour les élites internationales. La France est désormais un pays d'émigration. Les jeunes, qu'ils soient hautement ou peu qualifiés, émigrent vers les nouveaux pôles de croissance mondiaux (Chine, Inde, Brésil, Indonésie, Turquie). Cette hémorragie intervient dans un pays déjà vieillissant, ce qui pose des problèmes du point de vue à la fois du dynamisme économique et de la survie des systèmes de protection sociale. La France est donc un pays vieillissant dont les activités économiques dominantes sont le tourisme, le luxe et l'artisanat. Toutefois, ce nouveau type de spécialisation a des avantages : il est moins dommageable pour l'environnement, il est générateur d'emplois qualifiés et qualifiants, et les nouvelles activités néoartisanales peuvent devenir des foyers d'innovation dans des secteurs négligés par les économies dominantes.

À l'image du scénario de la mercapole et à l'inverse du scénario plus nivelant des archipoles, le scénario de l'antipole est celui d'une forte différenciation des destins territoriaux. En effet, on peut imaginer *grosso modo* deux types de configurations sociospatiales que tout — type de peuplement, orientation politique, etc. — sépare mais que réunit le refus de la croissance et du scénario mégapolitain. D'un côté, on trouve des enclaves urbaines patrimonialisées et « muséifiées », où se concentrent ce que l'on pourrait appeler les élites rentières : retraités aisés, actionnaires vivant de leurs dividendes, propriétaires immobiliers, bourgeoisies transnationales, étudiants fortunés..., ainsi que le prolétariat des services travaillant dans l'économie présentielle²² générée par ces populations. Outre cette économie présentielle, la base productive de ces enclaves est constituée par les activités culturelles, touristiques, universitaires ou encore l'industrie du luxe, mais aussi et surtout par l'économie immobilière. Ces antipoles patrimoniales — Paris, Bordeaux, Lyon, Strasbourg, mais aussi Dijon, Rennes ou Aix-en-Provence — sont en effet des pièces essentielles du circuit de réinvestissement des produits du capital à l'échelle mondiale. Ce « modèle économique » ne peut survivre que dans le cadre d'une limitation stricte de la croissance urbaine et d'une préservation des environnements urbains « dans leur jus ». Il est soutenu par un bloc politique constitué par les intérêts de la rente foncière et du tourisme.

Cette première configuration cohabite, dans ce scénario, avec une seconde constituée de villes dont les centres et les institutions politiques ont été reconquis par des groupes sociaux en rupture avec la mondialisation néolibérale, ayant opté pour des modèles politiques et économiques structurés, autour des mots d'ordre de sobriété, de décroissance, en tout cas de désintensification des rythmes économiques et sociaux. Cette reconquête s'est faite dans les villes qui ont le plus souffert du décrochage de l'économie française et du

22. L'économie présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes (NDLR).

déclin démographique, et qui n'ont pu jouer la carte de la reconversion touristique-patrimoniale : Nantes, Marseille, Grenoble, Lille, etc. Ces villes sont désormais dominées par des groupes sociaux en rupture et notamment les jeunes qui sont « restés au pays ». Ces populations investissent les espaces politiques locaux pour inventer de nouvelles manières de vivre, d'habiter et de produire en ville, alternatives à celles imposées par la mondialisation néolibérale. L'agriculture et l'artisanat urbains constituent la base de l'économie de ce deuxième type d'antipoles. Les dispositifs participatifs et les systèmes d'échanges locaux s'y développent. Parfois, les productions *home-made* constituent la base de nouvelles activités exportatrices. Ici aussi, les discours anti-croissance dominant, mais pour des raisons diamétralement opposées à celles que l'on trouve dans la première configuration antipolitaine.

Entre ces deux configurations antipolitaines, les oppositions sont à la fois politiques et générationnelles. Elles explosent parfois à la faveur de conflits environnementaux, comme la construction d'aéroports ou d'escales pour paquebots destinés à acheminer les riches touristes sur des territoires écologiquement sensibles. Les conflits territoriaux deviennent des vecteurs essentiels de politisation et d'intégration sociale. L'accès à certains espaces précieux comme les littoraux ou l'utilisation de certains équipements collectifs comme les faisceaux ferroviaires, deviennent également l'objet de conflits acerbes entre ces deux mondes.

Au final, le scénario de l'antipole se distingue par une logique de repolitisation des enjeux urbains et des institutions du gouvernement local, qui contraste fortement avec les deux premiers scénarios, marqués l'un comme l'autre par la prégnance des logiques oligarchiques. Dans ce scénario, les métropoles françaises ont conservé une taille humaine et ne sont plus de grosses émettrices de gaz à effet de serre. Toutefois, cette repolitisation se nourrit d'un climat de fortes tensions sociales et territoriales sur fond de déclassement économique du pays, de dégradation des infrastructures collectives et de désengagement de l'État-providence. Ces tensions conduisent les groupes sociaux les plus privilégiés à vivre dans des espaces clos et quasi fortifiés. L'emploi lié à la sécurité privée s'y développe et devient, à côté de l'émigration, une des seules perspectives pour les classes populaires. La marginalisation dans la division internationale du travail a engendré une dégradation des services publics et une certaine paupérisation parmi les populations urbaines. Dans les antipoles décroissantes, l'impossibilité pour l'État de maintenir des mécanismes de redistribution sociale n'est que partiellement compensée par les solidarités locales, les circuits courts, et la baisse des prix fonciers et immobiliers.

Épilogue : quelques enjeux pour l'action publique

On l'a dit, ces scénarios valent moins pour leur plausibilité que pour leur capacité à interpeller l'orientation des politiques publiques et les *doxas* qui les étayent. Leur exposé soulève donc un certain nombre d'enjeux pour l'ac-

tion publique. Nous nous contenterons ici, en guise de conclusion, d'en soulever deux qui sont en réalité intimement liés : les enjeux relatifs aux rapports entre échelles de gouvernement d'une part, et ceux relatifs à l'orientation des politiques d'aménagement du territoire et de développement d'autre part.

En ce qui concerne les rapports entre les échelles de l'action publique, et tout particulièrement entre l'Europe, l'État et les villes, la tendance actuelle est très nettement au gouvernement à distance, bien mis en lumière par Renaud Epstein²³ à propos de la politique de rénovation urbaine, mais dont on peut voir aussi des signes dans le domaine des politiques d'enseignement supérieur. Il s'agit, pour l'Union européenne et pour l'État français, de s'assurer de la soumission des gouvernements urbains à l'agenda néolibéral de la compétitivité et de l'« entrepreneurialisme » urbain, en remplaçant les mécanismes de péréquation sur la base de la prise en compte de handicaps territoriaux objectifs, par des mécanismes de mise en concurrence dans le cadre d'appels d'offres compétitifs, assortis le plus souvent de dispositifs de contrôle, d'évaluation et d'audit absolument draconiens. Les acteurs locaux sont ainsi rendus apparemment plus autonomes, davantage responsables de leurs stratégies de développement, pourvu que celles-ci soient conformes à la *doxa* de la compétitivité et de l'économie de la connaissance. Ce type de rapport, outre le fait qu'il installe un climat d'absence de confiance et de coopération entre les échelons, a pour démérite d'engendrer des politiques territoriales plus stéréotypées. Le grand jeu pour les participants aux appels d'offres consiste à anticiper les désirs des organisateurs plutôt qu'à trouver des réponses innovantes et adaptées aux problèmes territoriaux. La grande question qui se posera aux concepteurs des politiques du territoire à l'avenir est de savoir si ce mode de sélection et de financement des politiques territoriales est le plus ajusté et le plus juste, et dans quelle mesure il ne crée pas plus d'opportunisme et de conformisme que d'innovation.

Ces modalités de rapport entre l'Union européenne, l'État et les métropoles ont eu pour effet de conforter des stratégies de développement extrêmement stéréotypées dont nos scénarios essaient de montrer les limites. Ces stratégies sont inspirées par la prophétie postindustrielle et la nouvelle *doxa* en vogue de l'économie de la connaissance. Elles se fondent sur la conviction, entretenue par la stratégie de Lisbonne et les évangélistes des industries (et des classes) créatives, selon laquelle la seule stratégie valable d'insertion dans la division internationale du travail pour l'Europe, ses économies nationales et ses villes, est celle consistant à se spécialiser dans les services et activités à forte valeur ajoutée et à fort contenu technologique ou créatif. Cette stratégie est elle-même fondée sur le postulat que les économies métropolitaines européennes pourront durablement maintenir leur avance en termes de qualification, de savoir-faire et de technologies, et pourront dès lors se passer des activités de production.

23. EPSTEIN Renaud, « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, n° 319, novembre 2005, p. 96-111.

Ces stratégies stéréotypées ont non seulement le défaut d'accélérer la « gentrification ²⁴ » des centres urbains en faisant des groupes sociaux qui sont supposés être au cœur de l'économie postindustrielle et de la connaissance — hier les ingénieurs et les *yuppies*, aujourd'hui les créatifs — les premiers clients des politiques urbaines. Mais elles ont de plus le défaut de rendre invisible le monde de la manufacture, de la production, et d'obérer la manière dont les phases productives peuvent participer à l'innovation. Vieux défaut français de séparation de la main et du cerveau... Un démenti à ces stratégies est aujourd'hui apporté par les métropoles allemandes qui sont moins touchées par les mécanismes d'emballlement des marchés immobiliers et dont les économies, faisant plus de place à la manufacture, résistent mieux à la crise actuelle.

24. Transformation du profil économique et social d'un quartier urbain ancien au profit d'une classe sociale supérieure (NDLR).

CALENDRIER DES FORMATIONS

VEILLE • PROSPECTIVE • STRATÉGIE • TERRITOIRES • SOCIÉTÉ

FUTURIBLES INTERNATIONAL

► Introduction à la veille et à la démarche prospective

Formation animée par Hugues de Jouvenel

Judi 20 septembre 2012 • Prix : 956,80 euros TTC*

► Stratégies urbaines

Formation animée par Julien Damon, Jean Haëntjens, Hugues de Jouvenel, Véronique Lamblin, Paul Lecroart et Jean-Marc Offner

Judi 27 et vendredi 28 septembre 2012 • Prix : 1 435,20 euros TTC*

► La protection sociale au défi de l'avenir et des innovations

Formation animée par Julien Damon, Sylvain Lemoine et Morgan Poulizac

Judi 4 octobre 2012 • Prix : 956,80 euros TTC*

À photocopier et à retourner à Futuribles International, 47 rue de Babylone - F-75007 Paris
Tél. 33 (0)1 53 63 37 71 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • croels@futuribles.com - www.futuribles.com

Je souhaite recevoir gratuitement le programme des formations

Je m'inscris à

Nom - Prénom

Fonction - Organisation

Adresse

Code postal Ville/pays

Tél. Fax

E-mail

Règlement : Chèque à l'ordre de Futuribles International

Au reçu d'une facture

*Remise de 10 % pour inscription multiple dès la deuxième participation ; dispense des frais de participation pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

Biodiversité et aides publiques en France

À PROPOS DU RAPPORT *LES AIDES PUBLIQUES DOMMAGEABLES À LA BIODIVERSITÉ* ¹

PAR THIERRY LAVOUX ²

Depuis maintenant plus d'une décennie, aucune politique publique n'est élaborée, en France, sans une arrière-pensée mâtinée de développement durable, et c'est fort bien. Néanmoins, lorsqu'on y regarde de plus près, les dépenses publiques de l'État, au travers de la fiscalité ou des subventions versées, ne vont pas toujours dans son sens. C'est le cas en particulier s'agissant de la protection de la biodiversité.

Comme le montre ici Thierry Lavoux, en s'appuyant sur le rapport Sainteny, bien des aides publiques — entendues au sens large (subventions, dépenses fiscales, avantages réglementaires, etc.) — se révèlent dommageables à la biodiversité. L'auteur, après avoir rappelé la difficulté à intégrer la protection de l'environnement dans les évaluations économiques, souligne ainsi les principaux facteurs engendrant des atteintes à la biodiversité (artificialisation du territoire, fragmentation des habitats, surexploitation des ressources naturelles...) et résultant, directement ou indirectement, d'une incitation financière d'origine publique. Pour conclure, Thierry Lavoux présente quelques-unes des recommandations ambitieuses du rapport Sainteny — telles qu'une baisse des soutiens publics à la création de nouvelles infrastructures de transport —, qui constituent un apport essentiel à l'intégration dans les comptes publics de la protection de la biodiversité. S.D. ■

1. SAINTENY Guillaume (président de la mission en charge du rapport), *Les Aides publiques dommageables à la biodiversité*, Paris : La documentation Française (rapport du Centre d'analyse stratégique), 2012, 410 p.

2. Expert en environnement et développement durable.

La protection de la biodiversité, combien de divisions ?, ironise-t-on dans certains cercles environnementalistes. À bien considérer les richesses du patrimoine naturel français et les multiples pressions en tous genres qui s'y exercent, très peu en vérité. Selon les comptes de l'économie de l'environnement publiés chaque année, les dépenses publiques en faveur de la biodiversité pèsent pour environ 2 % de la dépense totale (45 milliards d'euros), soit 0,012 % du produit intérieur brut (PIB) de la France.

Paradoxalement, l'on n'a peut-être jamais autant évoqué ce thème avec la réactualisation de la stratégie européenne, puis nationale, de la biodiversité, avec les avancées du Grenelle de l'environnement³ créant une « trame verte et bleue » destinée à maintenir la connectivité entre les écosystèmes⁴, alors même que la biodiversité continue d'être le parent pauvre, voire misérable, de ce domaine de l'action publique !

Biodiversité, réglementation et marché

La préservation de la nature, et maintenant de la biodiversité, a longtemps reposé sur une étude d'impact des décisions d'aménagement

ou de création d'infrastructures pour en limiter les effets ou les compenser s'ils venaient à perdurer. Elle continue d'être encore largement fondée sur des outils de type réglementaire qui autorisent ou interdisent des activités dans des zones où la protection des espèces et de leur habitat revêt un caractère prioritaire sous l'effet des directives européennes. Le caractère régalien de la protection a cependant connu des évolutions majeures sous l'influence de concepts anglo-saxons, donc plutôt libéraux, consistant à introduire, y compris en France, la prise en compte de la dimension économique de la nature.

Des travaux conduits par le Centre d'analyse et stratégique (CAS)⁵ et par TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity)⁶ ont, par exemple, montré que l'absence de valorisation monétaire avait provoqué une dégradation majeure des écosystèmes et une perte subséquente de biodiversité. Il paraît donc largement acquis que l'on puisse donner une valeur économique au vivant, avec comme conséquence naturelle l'intégration de la biodiversité dans les instruments classiques de pilotage des sociétés et des politiques.

À l'opposé, beaucoup d'écologues refusent l'idée de gérer la nature en

3. Processus participatif lancé en 2007 en France, visant à prendre des décisions de long terme en matière d'environnement et de développement durable, ayant notamment débouché sur deux séries de lois (Grenelle I en juin 2009, et Grenelle II en juillet 2010) (NDLR).

4. La « trame verte et bleue » est l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement, visant à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... (NDLR).

5. CHEVASSUS-AU-LOUIS Bernard (président du groupe de travail en charge du rapport), *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique*, Paris : La documentation Française (rapport du CAS), 2009, 376 p.

6. Programme soutenu par le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement), la Commission européenne, l'Allemagne, le Royaume-Uni. Site Internet <http://www.teebweb.org>.

ne tenant compte que des règles du marché. Par exemple, il est patent que la préservation de la nature « ordinaire » est difficilement compatible avec des mécanismes du marché qui favorisent la spoliation de ses protecteurs (le particulier qui laisse sa forêt sauvage au lieu de planter des résineux, qui ne vend pas sa prairie comme terrain à bâtir, le maire qui refuse une zone d'activité ou un lotissement).

Non seulement le marché tient peu compte des aménités générées par des ressources naturelles sacrifiées sur l'autel des profits immédiats mais, s'ajoutant aux inconvénients du laisser-faire, des subventions publiques viennent accentuer les dommages déjà constatés sur la biodiversité.

Ces errements ont été mis en lumière lors des travaux préfigurant la loi Grenelle I : celle-ci prévoyait explicitement que l'État, sur la base d'un audit, ferait l'inventaire des mesures fiscales défavorables à la biodiversité et proposerait de nouveaux outils permettant à terme un basculement progressif vers une fiscalité mieux adaptée aux nouveaux enjeux environnementaux.

Dépenses publiques et biodiversité

C'est ainsi que le CAS a été mandaté par les secrétaires d'État chargés respectivement de l'Écologie, et de la Prospective et de l'Économie numérique, pour accomplir

cette tâche. Il s'est appuyé, pour ce faire, sur un groupe d'experts composé d'économistes, de syndicalistes et d'individus issus du milieu de l'entreprise, d'associations environnementales ou de l'administration, présidé par Guillaume Sainteny, titulaire de la chaire de développement durable à Polytechnique.

Le rapport précise d'emblée que, le concept de subvention recouvrant des notions différentes, le choix a été fait de privilégier une

définition extensive des aides publiques dommageables à la biodiversité, qui englobe à la fois les subventions, les dépenses fiscales, les avantages d'origine réglementaire, la non-application ou l'application partielle de la réglementation, ainsi que les subventions implicites. Au plan méthodologique, le groupe de travail a retenu une démarche en trois étapes : un inventaire des aides publiques pouvant se révéler néfastes à la biodiversité, un essai de description de certains liens entre aides publiques et atteintes à la biodiversité, enfin des propositions de reconfiguration des aides publiques jugées dommageables à la biodiversité. Les experts n'ont malheureusement pas pu disposer d'une nomenclature budgétaire de type analytique permettant d'avoir une vision précise du caractère dommageable des subventions en matière de biodiversité.

Leur diagnostic est néanmoins le plus complet possible. Parmi les causes les plus remarquables de destruction de la biodiversité (et de



l'environnement en général) figure l'artificialisation du territoire qui se produit lorsque des terres agricoles ou des zones naturelles se trouvent bâties, revêtues ou transformées en jardins, espaces de loisirs ou dédiés au sport. Le rapport rappelle que ce phénomène, qui affecte chaque année environ 700 kilomètres carrés du territoire français, résulte en partie d'aides publiques qui encouragent l'acquisition de l'habitation principale loin des centres-ville.

Ainsi, le prêt à taux zéro (PTZ) a-t-il servi à financer, dans trois cas sur quatre, des maisons individuelles en zone périurbaine, où le prix du foncier est moins élevé. Les communes périurbaines, pour attirer des activités sur leur territoire, offrent des niveaux de taxe professionnelle (remplacée par la contribution économique territoriale) plus faibles, ce qui induit parfois suréquipement et surconsommation d'espace. À ce titre, le rapport Sainteny propose de rendre obligatoire le versement pour sous-densité (introduit en 2011) laissé à l'initiative des maires, pour les zones commerciales caractérisées par une forte emprise au sol et une faible qualité architecturale.

De même, souligne le rapport, la fragmentation des habitats, domageable pour la biodiversité, est due à la construction d'infrastructures linéaires de transport qui bénéficient de financements publics ou de sous-tarification de leur usage.

Les aides publiques favorisent, dans certains cas, la surexploitation des ressources naturelles renouvelables : ainsi la surexploitation des sols est consécutive à la mise en place de subventions qui incitent au retournement des prairies pour faire

place aux cultures annuelles, qui se traduisent pas un appauvrissement des stocks de carbone. En cause ici une politique agricole qui n'intègre pas suffisamment les principes de l'écologie et du développement durable, lesquels tendent pourtant à préserver la résilience et les capacités des capitaux naturels à moyen-long terme.

Le rapport du CAS pointe également la faiblesse des taxes « internalisantes » en France, contrairement à ce qui existe dans les pays scandinaves. Ainsi la taxe placée sur les émissions d'oxyde d'azote, fixée en 2010 à 53,6 euros par tonne, est très loin du coût externe évalué à 7 700 euros par tonne. Même s'il est prévu que cette taxe atteigne 160 euros en 2012, son montant restera éloigné de celui pratiqué en Suède : 5 400 euros par tonne.

Des recommandations ambitieuses

L'énumération exhaustive des constats et des propositions n'est pas de propos ici, mais il faut retenir que les secteurs les plus ciblés par le rapport Sainteny, l'artificialisation des sols et l'étalement urbain d'une part, et les transports d'autre part, font l'objet de recommandations particulièrement ambitieuses dont on peut imaginer que, si elles étaient appliquées, les dommages à la biodiversité seraient singulièrement diminués. On note ainsi, pour les transports, le souhait d'une diminution des soutiens publics à la création de nouvelles infrastructures au profit de l'entretien, de la requalification et de la mise à niveau du réseau existant : un souhait exprimé maintes fois par le milieu asso-

ciatif et, début 2012, par le Conseil économique social et environnemental (CESE) à propos du projet de schéma national d'infrastructures de transport (SNIT).

Celui-ci prévoit en effet pour les 25-30 ans à venir des dépenses de 140 milliards d'euros pour développer les infrastructures et 105 milliards d'euros pour optimiser l'existant. Près de 2 000 kilomètres de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV) sont inscrites au SNIT, alors que les prévisions des trafics ont toujours péché par optimisme. À l'exception de la LGV Paris-Lyon, tous les trafics observés ont en effet été inférieurs aux projections : de 50 % pour la LGV Nord-Europe ou de 24 % pour la LGV Atlantique. Il n'est par conséquent pas illégitime de s'interroger sur cette sorte de fuite en avant alors que, dans le même temps, les indispensables projets d'infrastructures dans les grandes agglomérations souffrent d'importants retards.

Enfin, le rapport Sainteny souligne le déséquilibre des méthodes

d'évaluation socio-économique des projets d'infrastructures résultant de l'application du rapport Boiteux II 7. Cette évaluation aboutit à un chiffre unique censé intégrer l'ensemble des éléments économiques, écologiques et sociaux du projet pour aider le décideur public. Sa faiblesse vient de l'absence d'internalisation des dommages de ces projets à la biodiversité, mais aussi au sol, au paysage et à l'eau.



À la lecture de ce volumineux rapport, foisonnant de chiffres et d'exemples, beaucoup s'interrogeront sur la difficulté de mettre en œuvre, ne serait-ce que de façon partielle, ses propositions. Pourtant, le groupe d'experts piloté par Guillaume Sainteny se fait implicitement le porte-parole d'une démarche prudente et attentive susceptible d'épargner autant le patrimoine naturel de la France que ses comptes publics ! Il s'agit bien là d'une contribution au développement durable du pays. ■

7. BOITEUX Marcel (président de la mission en charge du rapport), *Transports : choix des investissements et coût des nuisances*, Paris : La documentation Française (rapport du Commissariat général du Plan), 2001.

**TOUJOURS EN VENTE : LE NUMÉRO 383
DE MARS 2012 - SPÉCIAL OGM**

LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

**Vers un monde
génétiqument modifié ?**

Cécile Désaunay

**Les biotechnologies végétales
à l'horizon 2030**

David B. Sawaya

**Les OGM, atouts
d'une alimentation durable ?**

Pierre Feillet

**OGM : définitions, promesses
et désillusions**

Jacques Testart et Frédéric Prat

**Plantes biotechnologiques :
réalités, espoirs et obstacles**

Marcel Kuntz et Agnès Ricoch

**Innovation « responsable »
et développement durable**

Pierre-Benoît Joly

**Une expérience d'interaction
science / société**

Anne Moneyron, Olivier Lemaire et Jean E. Masson

OGM : l'opinion des Européens

Daniel Boy

OGM : le divorce transatlantique

Bernard Chevassus-au-Louis



N° 383 - 192 p.

19 € l'exemplaire (tous pays)

Port inclus dans le prix

**Sommaire détaillé, informations complémentaires sur le site Internet
www.futuribles.com**

COMMANDE

À photocopier et à retourner à Futuribles - 47 rue de Babylone - 75007 Paris - France
Tél 33 (0)1 53 63 37 73 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • bprivey@futuribles.com • www.futuribles.com

Je commande exemplaire(s) du n°383

Je règle € par :

chèque à l'ordre de Futuribles

carte Visa American Express

N° _____ Exp. _____

Cryptogramme figurant sur votre carte _____

Nom _____

Société _____

Adresse _____

Pays _____ Tél. _____

E-mail _____

Date _____ Signature _____

Géopolitique du blé en Méditerranée

PAR SÉBASTIEN ABIS ¹

Poursuivant la saga consacrée aux questions méditerranéennes lancée à son initiative, dans ces colonnes, depuis plus d'un an, Sébastien Abis s'intéresse ici à la dimension géopolitique d'une ressource alimentaire de base, le blé, dans le contexte méditerranéen actuel. Il entend ainsi souligner combien cette céréale joue un rôle déterminant dans l'équation géopolitique de cette région, au travers notamment de ses impacts sociaux et économiques, et des échanges commerciaux qui l'entourent.

Rappelant dans un premier temps combien le blé constitue un produit à la fois symbolique et indispensable à notre alimentation, il présente les dynamiques économiques à l'œuvre en Afrique du Nord et au Moyen-Orient en termes de consommation, production et importations de cette ressource de base — en particulier le renchérissement et la volatilité des cours. Sébastien Abis montre ensuite combien le blé est devenu un produit mondialisé et convoité, et combien la région méditerranéenne, de par sa forte consommation, focalise les attentions des principaux producteurs (États-Unis, Union européenne, pays de la mer Noire...). Enfin, après un rappel, notamment au travers du cas égyptien, du rôle capital joué par le blé dans la cohésion sociale des pays du Bassin méditerranéen, l'auteur propose trois scénarios d'avenir possibles selon l'ambition régionale de l'Union européenne : un repli européen laissant les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient s'approvisionner essentiellement auprès des pays de la mer Noire, une relance du partenariat euro-

1. Administrateur au secrétariat général du CIHEAM (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes) et analyste spécialisé sur l'espace méditerranéen, l'agriculture et l'alimentation ; conseiller scientifique de Futuribles, et membre des comités de rédaction des revues *Futuribles* et *Confluences Méditerranée*. Les opinions exprimées dans cette contribution n'engagent que son auteur.

méditerranéen plaçant l'Union au cœur des approvisionnements en blé de la région, enfin une révision de sa politique de voisinage marquée par un partenariat avec les pays de la mer Noire pour optimiser leur complémentarité en matière de production de blé, risquant néanmoins de fâcher la Russie. S.D. ■

« Le blé peut être regardé comme une production du sol, et sous cette vue, il appartient au commerce et à la législation économique. Ensuite il doit être regardé comme la matière de première nécessité et le premier soin dans l'ordre civil des sociétés, et sous ce point de vue, il appartient à la politique et à la raison d'État ². » Assurément, ce constat fait en 1770 par Ferdinando Galiani, économiste du royaume de Naples, frappe par sa lucidité. Et pourtant, depuis, l'agriculture et l'alimentation n'ont pas toujours été évaluées à leur juste valeur dans la grille d'analyse des enjeux stratégiques internationaux. Alors qu'elles sont depuis toujours au cœur de la géopolitique mondiale et que le XXI^e siècle démarre en les repositionnant comme déterminants majeurs du développement ou de l'instabilité des nations, il est grand temps de réinvestir ces questions par des considérations qui ne seraient pas uniquement techniques, agronomiques ou écologiques ³.

Le blé illustre la dimension géopolitique de l'agriculture car il demeure l'un des produits de base dans l'alimentation des populations et un produit emblématique de la mondialisation des échanges commerciaux de ces pays. Cet article entend souligner à quel point cette céréale représente une variable clef dans l'équation géopolitique du Bassin méditerranéen, interrogeant tout autant la cohésion sociale et la soutenabilité économique des pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (ANMO) que l'avenir de la coopération régionale et le rôle particulier de la France dans ce domaine.

Le blé, un produit symbolique et nécessaire

L'histoire des civilisations, anciennes ou récentes, doit aussi se lire à travers la production, l'accessibilité et la disponibilité de l'alimentation ⁴. Cela vaut tout particulièrement pour l'espace méditerranéen où le blé, de sa production à sa consommation, en passant par son négoce, a depuis toujours représenté un maillon essentiel pour les pouvoirs publics et les individus. Les premières cultures de blé émergent au VIII^e millénaire avant J.-C., au sein du Croissant fertile, avant de devenir la céréale emblématique de la

2. GALIANI Ferdinando, *Dialogues sur le commerce des bleds*, Londres, 1770 (réédition Paris : Fayard, 1984).

3. ABIS Sébastien et BLANC Pierre (sous la dir. de), « Agriculture et alimentation. Des champs géopolitiques de confrontation au XXI^e siècle », *Cahier Déméter*, n° 13, février 2012.

4. FRASER Evan D.G. et RIMAS Andrew, *Empires of Food: Feast, Famine and the Rise and Fall of Civilizations*, New York : Free Press, 2010.

région. Les Égyptiens, les Grecs puis les Romains l'ont tour à tour adopté et son commerce s'est propagé. Le service de l'annone, qui consistait à ravitailler le peuple en blé, permettait de nourrir la ville de Rome grâce aux blés de Sicile ou d'Égypte, dont la conquête fut en partie motivée par une préoccupation d'ordre alimentaire.

Le pain, nourriture incontournable, possède une forte charge culturelle et religieuse, tout en s'affichant comme un lien déterminant des relations entre le peuple et le pouvoir. Le mot arabe *'aysh*, qui désigne à la fois le pain et le riz, signifie littéralement la « vie », et une véritable théologie du pain s'est façonnée au cours du temps ⁵. Pour les gouvernés comme pour les gouvernants, il s'agit d'un enjeu capital : « *panem et circenses !* » (« du pain et des jeux ! »). Cette expression profondément ironique de Juvénal, dans les *Satires* ⁶, souligne en creux l'importance de l'alimentation pour la stabilité politique. Et si sous les Romains, le premier devoir politique revenait à nourrir les populations, les choses n'ont pas véritablement changé depuis. On rappellera d'abord que la devise de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), « *Fiat panis* », vient de l'expression latine signifiant « Qu'il y ait du pain (pour tous) ! » On insistera ensuite sur le fait que le couple « Pain et libertés » a souvent été moteur dans l'histoire ⁷.

À lui seul, le blé, au sein des pays arabes, prouve à quel point un produit peut faire l'objet d'une étroite surveillance politique. Il a nécessité à la fois des mesures internes pour soutenir les céréaliculteurs et rendre le blé accessible au plus grand nombre, mais aussi des stratégies commerciales pour acheter à l'étranger ce que la production locale ne peut couvrir en termes de consommation. Sans revenir sur l'ensemble des contraintes qui placent les pays arabes dans une situation d'insécurité alimentaire structurelle ⁸, quelques chiffres permettent de planter le décor céréalier si spécifique de cette zone ⁹.

Les habitants y sont les plus gros consommateurs de blé au monde ¹⁰. Malgré les efforts pour développer la céréaliculture, la région ANMO s'est pro-

5. ESSID Mohammed Yassine, « Histoire des alimentations méditerranéennes », in *Mediterra* 2012. *La diète méditerranéenne pour un développement régional durable*, Paris : Presses de Sciences Po / rapport du CIHEAM, 2012 (analysé en p. 133 de ce numéro), chapitre 2.

6. JUVÉNAL, *Satires*, Paris : Les Belles Lettres, 1996 (écrites aux I^{er} et II^e siècles).

7. KAPLAN Steven Laurence, « De 1789 à l'intifada égyptienne, le pain reste le symbole de la contestation sociale », *Le Monde*, 8 février 2011. Sur la place Al-Tahrir au Caire, début 2011, les manifestants protestaient tout en se passionnant la journée pour les matchs de football qui opposaient, sur ces lieux, l'équipe du « pain » d'un côté à celle de la « liberté » de l'autre.

8. ABIS Sébastien, « Insécurité alimentaire : les risques géopolitiques se précisent en Méditerranée », *Confluences Méditerranée*, n° 77, juin 2011.

9. L'essentiel de ces données est principalement tiré de calculs élaborés par l'auteur, d'après *Grain: World Markets and Trade*, Washington, D.C. : USDA (United States Department of Agriculture) (*Circular Series*), mai 2012.

10. Alors que la moyenne mondiale en 2011 se situe à 68 kilogrammes par habitant et par an (kg/hab./an), la consommation de blé s'élève à 217 kg/hab./an en Tunisie, à 213 kg/hab./an en Algérie, à 192 kg/hab./an au Maroc et à 183 kg/hab./an en Égypte. Elle est de 113 kg/hab./an dans l'Union européenne (données FAOSTAT).

Tableau 1 — Consommation de blé en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en volume (Q, en Mt) et en part de la consommation mondiale (en %)

	2005-06		2006-07		2007-08		2008-09		2009-10		2010-11		2011-12		2012-13*	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
Algérie	7 500	1,2	7 650	1,2	8 050	1,3	8 300	1,3	8 550	1,3	8 750	1,3	8 950	1,3	9 050	1,3
Égypte	14 800	2,4	15 450	2,5	15 800	2,6	17 200	2,7	17 900	2,7	17 700	2,7	18 900	2,7	18 900	2,8
Maroc	6 800	1,1	7 150	1,2	7 225	1,2	7 450	1,6	8 100	1,2	8 250	1,3	8 750	1,3	8 400	1,2
Afrique du Nord	33 514	5,4	33 895	5,5	35 825	5,8	37 475	5,8	39 350	6,0	39 325	6,0	41 050	6	40 700	5,9
Moyen-Orient	49 912	8,0	50 635	8,2	50 758	8,2	52 669	8,2	53 615	8,2	54 038	8,3	56 349	8,2	54 205	7,9
ANMO	83 426	13,4	84 530	13,7	86 583	14	90 144	14	92 965	14,2	93 363	14,3	97 399	14,2	94 905	13,8
Monde	624 215	100	616 870	100	617 576	100	642 312	100	652 322	100	654 730	100	699 073	100	684 769	100

*Estimations.

Source : calculs et élaboration de l'auteur, d'après *Grain: World Markets and Trade*, op. cit.

gressivement retrouvée dans l'impossibilité de fournir du blé en quantité suffisante, conséquence d'une augmentation démographique tranchant avec des limites pédoclimatiques¹¹ toujours plus prononcées. Un différentiel entre production et consommation se creuse¹², exigeant des importations croissantes et donc un recours inévitable au marché mondial. Cette zone, qui regroupe environ 6 % de la population mondiale, capte en moyenne un tiers des importations de blé sur la planète, avec un pic à 37 % enregistré pour la campagne 2008-2009. Cela représente un volume situé entre 40 et 50 millions de tonnes (Mt) et une facture qui s'élève à des dizaines de milliards de dollars US, dont l'évolution varie donc en fonction des récoltes nationales mais aussi du prix du blé sur les marchés internationaux. Entre les campagnes 2004-2005 et 2011-2012, les importations de blé ont augmenté de 50 % au Moyen-Orient et de 20 % pour l'Afrique du Nord.

D'ailleurs, il est encore plus éclairant d'observer les dynamiques à l'œuvre dans les cinq pays de l'Afrique du Nord (AFN). Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte polarisent en moyenne un sixième des importations mondiales de blé, alors que cette sous-région compte à peine 2 % de la population du globe, et représente 3 % de la production mondiale de blé mais 6 % de sa consommation. Celle-ci a d'ailleurs augmenté de 28 % entre 2004-2005 et 2011-2012 dans les pays de l'AFN, contre 12 % au niveau mondial pour la même période. L'Égypte est le premier acheteur de blé de la planète, avec 10,5 Mt, soit 8 % des acquisitions totales, et les autres pays de l'AFN figurent également dans le classement actuel des 25 plus gros importateurs mondiaux. L'Algérie, avec 6,4 Mt, se situe au cinquième rang, suivie du Maroc au 14^e rang avec 3 Mt, de la Tunisie au 21^e rang et de la Libye au 25^e rang.

11. Liées aux sols et au climat (NDLR).

12. Dans la région ANMO, le bilan net entre production et consommation était négatif de sept millions de tonnes (Mt) en 1970 avant d'atteindre 54 Mt en 2000. Le déficit oscillait autour de 65 Mt en 2010 et les projections de la FAO pour 2050 annoncent un bilan net négatif de 142 Mt (chiffres tirés de *World Agriculture: towards 2030/2050. Interim Report*, Rome : FAO, juin 2006).

Tableau 2 — Importations de blé en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en volume (Q, en Mt) et en part de la consommation mondiale (en %)

	2005-06		2006-07		2007-08		2008-09		2009-10		2010-11		2011-12		2012-13*	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
Algérie	5 469	4,8	4 879	4,2	5 904	5,2	6 356	4,5	5 167	3,9	6 436	5	6 100	4,3	5 200	3,9
Égypte	7 771	6,8	7 300	6,3	7 700	6,8	9 900	7,1	10 300	7,8	10 600	8,2	10 500	7,4	10 000	7,4
Maroc	2 418	2,1	1 801	1,6	4 192	3,7	3 759	2,7	2 304	1,7	3 900	3	3 200	2,2	5 000	3,7
Tunisie	1 263	1,1	1 433	1,2	2 372	2,1	1 768	1,3	1 534	1,1	1 800	1,4	1 800	1,3	1 800	1,3
Afrique du Nord	18 560	16,3	16 297	14,1	21 742	18,9	23 472	16,7	21 396	16,2	24 000	18,6	22 700	15,9	23 000	17,1
Moyen-Orient	13 099	11,5	10 425	9	11 810	10,4	28 218	20,1	22 515	17,1	16 830	13	20 125	14,1	18 500	13,8
ANMO	31 659	27,8	26 722	23,1	33 552	29,3	51 690	36,8	43 911	33,3	40 830	31,6	42 825	30	41 500	30,9
Monde	113 857	100	115 550	100	113 428	100	140 186	100	131 798	100	129 022	100	142 610	100	134 460	100

*Estimations.

Source : calculs et élaboration de l'auteur, d'après *Grain: World Markets and Trade, op. cit.***Tableau 3 — Production de blé en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en volume (Q, en Mt) et en part de la consommation mondiale (en %)**

	2005-06		2006-07		2007-08		2008-09		2009-10		2010-11		2011-12		2012-13*	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
Afrique du Nord	15 178	2,4	18 576	3,1	13 948	2,3	14 352	2,1	20 261	3	16 133	2,5	18 425	2,6	16 775	2,5
Moyen-Orient	42 020	6,8	41 300	6,9	41 040	6,7	30 325	4,4	38 369	5,6	40 175	6,2	40 274	5,8	39 290	5,8
ANMO	57 198	9,2	59 876	10	54 988	9	44 677	6,5	58 630	8,6	56 308	8,7	58 699	8,4	56 065	8,3
Monde	620 851	100	596 304	100	612 095	100	682 790	100	684 395	100	648 198	100	694 637	100	677 563	100

*Estimations.

Source : calculs et élaboration de l'auteur, d'après *Grain: World Markets and Trade, op. cit.*

Le double mouvement de renchérissement et de volatilité des cours internationaux des matières premières agricoles accentue la tension budgétaire sur les pays qui dépendent des approvisionnements extérieurs¹³. En outre, les structures de production restent inadaptées et des défaillances importantes caractérisent toujours la filière céréalière, notamment sur le plan de la gestion logistique des importations. Alors que la demande intérieure demeure ferme, le déficit en blé risque de s'amplifier tendanciellement et la zone ANMO restera de loin le premier pôle d'achat de céréales du globe. Le Maroc, victime de la sécheresse depuis la fin 2011, fera davantage appel à l'import pour la campagne en 2012-2013 qui, avec 5 Mt estimées, atteindrait alors un record depuis l'indépendance du pays en 1956. Ce cas ne saurait être isolé ni géographiquement ni temporellement. Les pays arabes seront les plus affectés par les changements climatiques et les phénomènes météoro-

13. *Price Volatility in Food and Agricultural Markets: Policy Responses, rapport interagences internationales au G20*, 2 juin 2011. URL : <http://www.oecd.org/dataoecd/40/34/48152638.pdf>. Consulté le 24 mai 2012. Lire également PRAKASH Adam (sous la dir. de), *Safeguarding Food Security in Volatile Global Markets*, Rome : FAO, 2011.

logiques extrêmes dans les années à venir, obérant inévitablement leurs productions agricoles et les récoltes en blé. Plusieurs pays de la zone ANMO préparent déjà un renforcement des capacités de stockage pour augmenter leurs réserves de blé et ainsi se protéger des risques à venir ¹⁴.

Le blé, un produit mondialisé et convoité

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la France métropolitaine importait du blé de ses trois colonies du Maghreb ¹⁵. Dans la moyenne des années 1934-1939, la France faisait venir 700 000 tonnes de blé environ depuis l'extérieur, dont 490 000 étaient d'origine nord-africaine, essentiellement produites en Algérie. En 1938, ce qui était alors un département français, avait produit 950 000 tonnes de blé, tandis que la Tunisie et le Maroc avaient respectivement récolté 380 000 et 630 000 tonnes. Il est également intéressant de signaler que l'Égypte, actuel *leader* sur le marché mondial des importations de blé, n'achetait que 30 000 tonnes en moyenne sur la période 1932-1939. Ensuite, après avoir tenté d'atteindre une certaine autosuffisance alimentaire (objectif affiché au lendemain des décolonisations), la croissance démographique a poussé ces pays à s'approvisionner sur les marchés extérieurs. Les plans d'ajustement structurel (PAS) établis dans les années 1980 n'ont fait que stimuler cette dynamique, dans un contexte où le prix des produits de base sur le marché international était bas. Depuis la fin du XX^e siècle, la zone ANMO est devenue hyperdépendante de l'extérieur sur le plan céréalier.

Ce blé consommé en grande quantité au sud de la Méditerranée, c'est donc avant tout des importations qu'il provient. Ce besoin du marché extérieur ne s'estompera pas. Autant dire que les rivalités entre les greniers à grains s'aiguisent pour nourrir le monde arabe, notamment avec le grand retour des pays de la mer Noire dans la compétition ¹⁶. Alors que les États-Unis demeurent très présents dans la région (notamment au Moyen-Orient), tout comme l'Union européenne (UE), avec notamment la France, il convient d'insister sur la percée effectuée par la Russie, l'Ukraine ou encore le Kazakhstan, où les productions locales et les capacités de négoce se sont améliorées. L'évolution des exportations de ces trois pays de la mer Noire est significative depuis deux décennies ¹⁷ et le potentiel reste considérable, grâce aux fameuses terres

14. FAO et BANQUE MONDIALE (rapport conjoint), *The Grain Chain: Food Security and Managing Wheat Imports in Arab Countries*, Washington, D.C. : Banque mondiale, 2012.

15. BAUMONT Maurice, *Le Blé*, Paris : Presses universitaires de France (Que-sais-je ?), 1943.

16. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une « émergence » céréalière pour cette zone. La Russie en effet assurait plus de 50 % des exportations mondiales de blé avant la Première Guerre mondiale et la révolution bolchevique de 1917.

17. CARMAGNOLLE Bénédicte et POUCH Thierry, « Le renouveau agricole de l'Ukraine : vers de nouvelles tensions géoéconomiques sur le marché céréalier », *Géoeconomie*, n° 60, hiver 2011-2012. Lire aussi HERVÉ Jean-Jacques, « *Zernovoï Belt* : Russie, Ukraine et Kazakhstan, la *Corn Belt* de l'Est », in *Déméter 2010*, Paris : Club Déméter (rapport annuel), 2009.

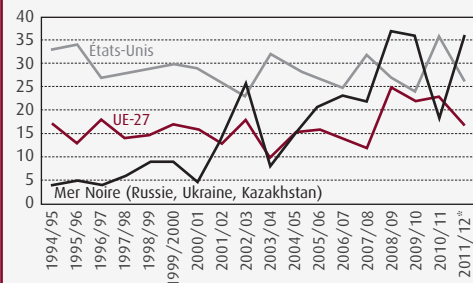
noires (tchernoziom)¹⁸. Sur la période qui court de 2004-2005 à l'actuelle campagne 2011-2012, la moyenne annuelle des ventes de blé oscille autour de 26 Mt pour la mer Noire, à mettre en parallèle avec 28 Mt pour les États-Unis et 18 Mt pour l'UE.

Avec environ 35 Mt pour 2011-2012, la zone de la mer Noire assure près du tiers des exportations mondiales de blé. L'Ukraine se positionne de plus en plus dans les appels d'offres lancés par la Tunisie, le Liban et ou la Jordanie. Le Kazakhstan écoule une partie de ses productions en Iran. Quant à la Russie, outre les liens spécifiques entretenus avec la Syrie, c'est surtout en direction de l'Égypte que sa stratégie commerciale s'est déployée. Plus de la moitié des approvisionnements égyptiens en blé s'est réalisée auprès de Moscou ces dernières années. Pour la

seule campagne 2011-2012, 66 % du blé tendre achetés ont été fournis par la Russie, 6 % par l'Ukraine et 2 % par le Kazakhstan, soit les trois quarts du total importé par l'Égypte. Cette pénétration du blé de la mer Noire au sud et à l'est de la Méditerranée s'explique notamment par une offre tarifaire avantageuse sur laquelle les exportateurs européens ou américains ne peuvent parfois pas s'aligner¹⁹. Toutefois, il convient de tempérer ce potentiel des pays de la mer Noire, en rappelant la forte variabilité interannuelle des récoltes, les retards logistiques et l'imprévisibilité politico-juridique qui les caractérisent.

Dans ce tableau géoéconomique, il importe de mentionner la présence également significative de l'Australie, du Canada et de l'Argentine parmi les puissances extraméditerranéennes, sans oublier, cela a été dit, les États-Unis. Cette prolifération d'acteurs est une illustration supplémentaire d'un commerce céréalier mondialisé pour les pays de la zone ANMO. Dans ce paysage où la compétition s'accroît, l'UE se doit d'être vigilante si elle

Graphique 1 — Exportations de blé des grands greniers du monde, 1994-2012 (Mt)



*Estimations.

N.B. : il convient de rappeler qu'au sein de l'UE-27, certains pays sont des exportateurs importants (France, Allemagne...) tandis que d'autres sont des importateurs nets en blé (Espagne, Italie, Grèce...).

Source : calculs et élaboration de l'auteur, *Grain: World Markets and Trade*, op. cit.

18. Ces terres, caractérisées par un fort pourcentage d'humus (3 % à 15 %) et riches en potasse, phosphore et microéléments, représenteraient environ 30 millions d'hectares en Ukraine, 33 millions d'hectares en Russie et 10 millions d'hectares au Kazakhstan, soit respectivement 70 %, 15 % et 5 % des surfaces agricoles de ces trois pays.

19. Un écart de prix moyen de 30 dollars US la tonne de blé était observé, par exemple, entre la Russie et la France sur les appels d'offres de l'Égypte entre juillet et novembre 2011. Quand on se porte acquéreur de plusieurs dizaines de millions de tonnes, on comprend que l'on regarde scrupuleusement la facture qui, en cas de renchérissement des cours, peut littéralement s'envoler.

BLÉ : FAITS MARQUANTS ET TENDANCES DANS LE MONDE

Sur la campagne 2011-2012, le monde connaît une production record de près de 700 Mt. Les superficies cultivées en blé devraient atteindre 225 millions d'hectares en 2012, soit un record absolu. Avec environ 118 Mt, la Chine est actuellement le plus grand producteur de blé du globe. Mais si l'on agrège les pays européens, l'UE-27, avec près de 140 Mt, reste le premier grenier de la planète.

Au cours des 50 dernières années, la consommation mondiale de blé a quasiment triplé, passant de 240 Mt en 1960-1961 à environ 690 Mt annoncées pour la campagne 2011-2012. Le commerce du blé était d'environ 30 Mt au début des années 1960. Il devrait se situer entre 135 et 140 Mt en 2011-2012. États-Unis, France, Russie, Australie, Argentine, Canada, Ukraine et Kazakhstan représentent les principales puissances exportatrices de blé actuellement. L'histoire du XX^e siècle est truffée d'événements et de rivalités entre les États-Unis, l'Europe et la zone de la mer Noire ¹.

Sur les 10 dernières années, la production mondiale de céréales (hors riz) a été durant huit ans inférieure à la consommation, ce qui explique la nervosité sur le marché international. Le prix du blé a ainsi connu des envolées spectaculaires au printemps 2008 et à l'hiver 2010-2011. Il est d'ailleurs important de mentionner la commercialisation plus forte du blé comparativement aux autres céréales. En effet, entre 2007 et 2011, les calculs font apparaître que ce sont en moyenne 18 % à 20 % des quantités de blé produites qui se retrouvent dans le jeu

des échanges internationaux, tandis que cette part tourne en moyenne à 10 %-11 % pour le maïs et à 6 %-7 % pour le riz au cours de la même période. Cette spécificité du blé doit être évoquée, y compris en comparant les chiffres pour les légumes et les fruits frais, puisque à peine 4 % et 10 % respectivement de ce qui est produit sont exportés.

Autre fait majeur à souligner, les écarts de production céréalière constatés entre les différentes régions du monde. Dans la période 1988-1990 et 2008-2010, celle-ci a connu une croissance de 56 % en Amérique du Nord, de 48 % en Asie, de 57 % en Amérique latine mais de 4 % uniquement en Europe. Cela dit, l'Europe est la région du monde dans laquelle la variabilité interannuelle de la production céréalière est la plus faible. Sur la période 2000-2010, l'écart relatif entre la meilleure récolte et celle la plus basse atteint 56 % aux États-Unis, 108 % en Russie, 94 % en Argentine, 158 % en Australie mais 35 % en Europe. La France peut se prévaloir de terres aux performances extrêmement favorables avec un écart estimé à 30 %. Cette régularité interannuelle constitue un atout stratégique incontestable pour l'Hexagone ².

Concernant le futur, la corrélation se renforcera entre le prix des différentes matières premières, et la hausse du pétrole devrait entraîner dans son sillage celle des denrées alimentaires de base. Les prix des denrées agricoles de base, et notamment des céréales, resteront volatils mais tendanciellement à la hausse et supérieurs en moyenne à ceux enregistrés depuis le début du

1. CHARVET Jean-Paul, « États-Unis, Union européenne et pays de la mer Noire : géopolitique et greniers du monde », in Sébastien ABIS et Pierre BLANC (sous la dir. de), « Agriculture et alimentation. Des champs géopolitiques de confrontation au XXI^e siècle », *Cahier Déméter*, n° 13, février 2012.

2. Chiffres livrés par France Export Céréales, sur la base des statistiques de la FAO, à l'occasion du colloque « Nouvelle donne géopolitique et économique mondiale : l'alimentation et la production au cœur des équilibres », Paris : OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 22 février 2012 (en partenariat avec Passions Céréales et *Les Échos*).

XXI^e siècle (FAO / OCDE). À l'horizon 2050, sous le double effet de la croissance économique et du changement climatique, le prix du blé pourrait connaître une augmentation de 55 % selon le scénario de référence établi par Oxfam³. En 2050, la demande mondiale de blé pourrait atteindre 900 Mt. Avec près de 230 kilogrammes par an

et par habitant (kg/an/hab.), la zone ANMO restera de loin la zone où cette demande sera la plus forte, à comparer avec 125 kg/an/hab. dans les pays développés et sud-américains, ou les 150 kg/an/hab., environ, dans les pays asiatiques.

S.A.

3. BAILEY Robert, *Growing a Better Future: Food Justice in a Resource-constrained World*, Oxford (Royaume-Uni) : Oxfam, 2011.

tient à demeurer l'un des principaux partenaires commerciaux. En effet, le Bassin méditerranéen s'affiche comme une destination privilégiée du blé exporté par l'UE. En 2010-2011, sur les 20 Mt vendues à des pays tiers, l'AFN absorbait à elle seule la moitié du blé européen exporté, dont 21 % pour l'Algérie, 13 % pour l'Égypte et 12 % pour le Maroc. La France a fourni environ les deux tiers des exportations de blé de l'UE, réalisant au cours de la campagne 2010-2011 des ventes significatives sur le marché égyptien, alors orphelin de l'origine russe et même ukrainienne (suite aux sécheresses dans ces pays).

C'est ici qu'il faut mettre un instant l'accent sur la puissance céréalière française et la relation privilégiée avec les clients du Maghreb, en prenant les données récentes de la campagne 2010-2011 qui fut, il est vrai, exceptionnelle²⁰. Les ventes de blé tendre de la France ont connu un record avec près de 19,6 Mt, ce qui représente 55 % de la production hexagonale et un montant de 4,3 milliards d'euros. Environ 13 Mt ont été dirigées à destination de pays tiers qui, d'ailleurs, prennent une part de plus en plus prépondérante dans les exportations de blé français. Avec plus de 4 Mt, l'Algérie reste le premier acheteur du blé tendre français (86 % des approvisionnements algériens proviennent des plaines françaises). Au Maroc, avec 2 Mt environ, la part de la France tourne autour de 60 %. Pour la Tunisie, qui achète toujours au prix le plus bas possible, l'ancrage est moins notable et les volumes exportés par la France plus faibles (0,3 Mt). Le marché égyptien reste difficilement accessible compte tenu d'une concurrence chronique avec le blé russe, ukrainien, américain, australien ou encore argentin ; toutefois, en 2010-2011, avec 2,2 Mt, les ventes de blé tendre ont été exceptionnelles et ont re-

20. Chiffres tirés du rapport d'activités 2010-2011 de France Export Céréales (*Les Céréales françaises : pour les marchés du monde*, Paris : France Export Céréales, 2011). Il convient ici de rappeler qu'en 2011, la France a enregistré un excédent commercial de 11,6 milliards d'euros pour ses échanges agroalimentaires, dopés notamment par les excellentes performances sur les ventes de céréales. Si la campagne 2010-2011 a été atypique, en raison notamment de l'absence des pays de la mer Noire, les bons résultats français ont néanmoins fait la démonstration de la capacité logistique et du potentiel productif de la France.

présenté 23 % des approvisionnements totaux de l'Égypte ; pour la campagne actuelle 2011-2012, le poids de la France est retombé à 6 %.

Le sud du Bassin méditerranéen est bien un espace déterminant pour l'export français en blé. Mais d'autres clients méritent aussi d'être mentionnés : la Libye, le Liban, la Syrie, Israël ou encore le Yémen qui est un importateur important pour l'origine française (0,6 Mt en 2010-2011). En outre, concernant le blé dur, la France demeure le deuxième exportateur mondial après le Canada (entre 1,5 et 2 Mt exportées au cours des dernières campagnes) et entretient, là encore, des rapports privilégiés avec l'Algérie (son premier acheteur), tout en essayant de conquérir des parts de marché au Maroc, là où l'origine canadienne, très présente, peut parfois faire défaut en cas de mauvaises récoltes.

Trois exemples sont emblématiques de la dimension stratégique du blé en Méditerranée :

— Ainsi des effets immédiats observés à l'été 2010 quand la Russie décida d'instaurer un embargo sur ses exportations de blé suite aux sécheresses dans le pays ²¹. Première victime de cette décision soudaine et unilatérale de Moscou : l'Égypte, qui fut alors contrainte de se tourner vers d'autres fournisseurs pour sécuriser sa demande intérieure, et notamment vers la France ²², tandis qu'elle était le premier client de l'origine russe depuis quelques années. Cette modification de la structure des marchés et la hausse des prix se traduisirent par un surcoût budgétaire estimé par les autorités égyptiennes entre 250 et 500 millions d'euros, et par des effets collatéraux inévitables sur le marché intérieur quand le prix du blé s'envola à nouveau à l'hiver 2010-2011. À cette époque frémissent alors les premières revendications populaires qui amèneront la révolution de février 2011.

— Ainsi de l'Algérie qui, en 2011, s'est activée sur les marchés pour acheter du blé en grande quantité (7,4 Mt, dont 5,5 Mt de blé tendre, pour une facture estimée à près de 2,8 milliards de dollars US, soit une hausse de 125 % par rapport à l'année 2010), non seulement pour contenir les troubles intérieurs au moment où le « printemps arabe » bourgeonnait, mais également pour constituer des stocks et pouvoir alimenter les marchés voisins alors en pleine convulsion (Libye, Niger, Mali). Dans ce cas précis, la manne des hydrocarbures est mobilisée à des fins de prévention à la fois sociopolitique et géopolitique ²³.

21. La Russie, qui avait exporté 18,3 puis 19 Mt de blé pour les campagnes 2008-2009 et 2009-2010 respectivement, n'aura vendu que 3,9 Mt de blé pour 2010-2011. La levée de cet embargo est intervenue le 1^{er} juillet 2011.

22. Pour cette campagne inédite 2010-2011, la France est parvenue à placer environ 2,5 Mt sur le marché égyptien, réalisant ainsi des performances inhabituelles sur ce marché traditionnellement dominé par les États-Unis et la Russie, et où l'Australie et l'Argentine sont également très présentes.

23. OUSSAD Saïd, « Premier importateur au monde, l'Algérie échange son blé contre la paix à ses frontières », *Algérie-focus*, 12 février 2012. URL : <http://www.algerie-focus.com/blog/2012/02/12/premier-importateur-au-monde-lalgerie-echange-son-ble-contre-la-paix-a-ses-frontiere/>. Consulté le 24 mai 2012.

— Ainsi du commerce de grains qui se poursuit entre les États-Unis et l’Iran, malgré les tensions entre ces deux pays, via les multinationales comme Cargill et Bunge, et les banques turques ou suisses ²⁴. Le négoce céréalier se maintient en dépit des sanctions commerciales imposées par les puissances occidentales à Téhéran pour l’opacité de son programme nucléaire. Même si l’autosuffisance en blé avait presque été atteinte ces dernières années, l’Iran, soumis comme d’autres pays de la zone ANMO aux caprices du climat, doit actuellement recourir aux approvisionnements étrangers (environ 3 Mt seraient nécessaires pour 2012). Ne figurant pas dans la liste des produits soumis à l’embargo, officiellement pour des raisons humanitaires ²⁵, le blé américain s’est positionné et a été importé par Téhéran, tout comme les origines russe, allemande, argentine, ukrainienne et kazakh, preuve là encore d’un commerce mondialisé transcendant les frontières de la diplomatie.

VARIÉTÉS DE BLÉ ET DE PAIN

Avec le maïs et le riz, le blé fait partie des trois grandes céréales dans le monde. Il existe deux variétés principales : le blé tendre et le blé dur.

La première domine la production et sa culture est destinée à produire de la farine panifiable pour faire du pain. De son côté, le blé dur, riche en gluten, sert pour la production de semoules, dont la seconde transformation permet d’obtenir les pâtes alimentaires et le couscous.

S.A.

Le blé, produit sensible d’un contrat social en déroute

La sécurité alimentaire par les approvisionnements extérieurs constitue un instrument essentiel pour acheter la paix sociopolitique dans la majorité des pays arabes. Une mauvaise récolte dans un grenier à blé de la planète, le coût des grains qui s’envole et voilà la pression qui augmente au baromètre des risques en Méditerranée. Ce processus n’est pas nouveau : rappelons les émeutes du pain en 1977 en Égypte, en 1984 en Tunisie ou en 1996 en Jordanie. Mais sa récurrence pourrait s’amplifier. Les États, parfaitement conscients de ces enjeux, sont ainsi obligés de recourir à des parades lorsque les prix remontent. La première consiste à diminuer les droits de douane. Une autre option est de répercuter la hausse sur les prix à la consommation,

24. SAUL Jonathan et HOGAN Michael, « Iran Food Stockpiling Grows as Grain Ships Near Port », Londres / Hambourg : Reuters, 15 mars 2012. Lire aussi SALLIER Pierre-Alexandre, « Les États-Unis vendent leur blé à Téhéran en passant par Genève », *Le Temps*, 24 mars 2012. Ce sont environ 0,2 Mt qui seraient exportées en 2012 des plaines américaines à l’Iran. Cela n’est pas nouveau. En 2008, selon les données de l’USDA, près de 1,6 Mt de blé américain avaient été exportées en Iran.

25. Le prix du pain local subventionné, le *nan-e sangak*, aurait connu une inflation de 30 % en Iran entre l’automne 2011 et le printemps 2012.

mais cette solution ébranle alors inévitablement le pouvoir d'achat des populations locales. La subvention sur les produits de base s'avère être le mécanisme le plus employé. Ceci n'a pas empêché l'Égypte de connaître de nouvelles émeutes en 2008. Si la crise sociale intervenue cette année-là en Égypte ne s'explique pas par un abandon préalable des subventions, elle est liée au fait que les boulangeries subventionnées ont été prises d'assaut, la population habituellement consommatrice de pain non subventionné se reportant sur le pain *baladi* (« le pain du pays »).

L'Égypte illustre en fait très bien la corrélation des tensions sur le blé entre consommation, importations et subventions. Environ 40 % de la population en Égypte vit avec moins de deux dollars US par jour et 40 % des dépenses moyennes des ménages restent consacrées à l'alimentation (la part des céréales représente le quart de ce poste). Près de 75 % de la population bénéficient du système des subventions qui sont attribuées via deux mécanismes complémentaires.

Le premier repose sur l'attribution de cartes de rationnement mensuelles qui donnent droit, à certains ménages, à une quantité précise d'aliments de base (riz, huiles, sucre). Le second concerne le subventionnement du pain *baladi* (galette de 130 grammes vendue cinq piastres). Pour maintenir ce prix, l'Autorité égyptienne pour les approvisionnements en denrées (GASC) prend en charge le différentiel entre le prix d'achat du blé (local et international) et le prix bas auquel il alloue le blé aux minoteries. Mais ce système souffre d'imperfections (ciblage imparfait sur les populations, utilisation fréquente pour nourrir le bétail, faible qualité du produit qui aggrave les problèmes de malnutrition et d'obésité) et alimente parfois l'économie informelle. Par ailleurs, il coûte de plus en plus cher. Selon la Banque mondiale²⁶, l'Égypte a consacré 2,1 % de son produit intérieur brut (PIB) aux subventions alimentaires en 2009, contre 0,8 % en 2000, 1,3 % en 2007 et 1,7 % en 2008. En raison de la hausse du prix des céréales, les subventions alimentaires pèsent davantage dans la pondération du PIB égyptien et représentent, en valeur absolue, un effort financier conséquent. La facture serait ainsi passée de 800 millions de dollars US en 2000 à 3,8 milliards de dollars US en 2009, soit près de cinq fois plus, alors que la population n'aura augmenté « que » de 20 % sur la période. En 2011, ce montant s'est encore accru pour atteindre quatre milliards de dollars US. De son côté, le système privé doit faire face à une variation de ses revenus, compte tenu de la volatilité du prix du blé et des farines. Or, le prix du blé représente en moyenne 70 % du prix de revient d'un pain en Égypte contre moins de 10 % en France.

Le cas égyptien n'est pas isolé. En cas d'épisodes inflationnistes, comme en 2007-2008 ou en 2010-2011, c'est toute la région ANMO qui tremble et s'affole. Début 2011, l'indice de la FAO sur les prix alimentaires battait tous ses records depuis sa création en 1990, le prix des céréales atteignant de nouveaux pics et les marchés révélant des signes récurrents de nervosité.

26. BANQUE MONDIALE, *Egypt's Food Subsidies: Benefit Incidence and Leakages*, Washington, D.C. : Banque mondiale, 16 septembre 2010.

Depuis quelques années, l'inflation alimentaire dépasse généralement l'inflation globale dans les pays arabes. De 2008 à 2010, le prix des denrées de base a augmenté de 37 % en Égypte²⁷. En janvier 2011, avec l'inflation internationale (que l'embargo russe a exacerbée) et locale (la majorité des approvisionnements venant de Russie), le prix du blé y était 30 % plus cher qu'en janvier 2010. Il serait excessif de parler d'émeutes du pain pour qualifier les révolutions ou les révoltes arabes qui se déroulent depuis l'hiver 2010-2011, mais il convient toutefois de préciser que la hausse des prix alimentaires fut un catalyseur de l'expression de mécontentements pluriels²⁸. Des alertes sur la dimension géopolitique de cette fragilité alimentaire avaient été formulées dans des exercices de prospective²⁹, mais également exprimées comme pi-ques de rappel dans plusieurs analyses et communiqués³⁰.

Compte tenu des événements agricoles dans le monde, et politiques dans les pays arabes, plusieurs États ont musclé leurs dispositifs, avec des conséquences sur leurs équilibres budgétaires. Au Maroc, près de 800 millions de dollars US ont été mobilisés en 2011 pour les produits alimentaires dans la Caisse de compensations. Près de 900 millions de dollars US auraient été utilisés l'an dernier par le gouvernement provisoire pour soutenir le prix des denrées de base en Tunisie³¹. Au Koweït, prétextant le 50^e anniversaire de l'indépendance, l'émir annonça en janvier 2011 qu'il octroyait gratuitement les aliments de base pendant 14 mois à ses sujets (environ 1,1 million de personnes, soit un tiers de la population résidente). En Algérie, au début du mois de janvier 2011, c'est aussi cette même anxiété sur la hausse du prix des produits de base qui provoqua un cycle de violences que les autorités

27. « Food and the Arab Spring: Let Them Eat Baklava », *The Economist*, 17 mars 2012.

28. ZURAYK Rami, *Food, Farming and Freedom: Sowing the Arab Spring*, Charlottesville (Virginie) : Just World Books, 2011. L'auteur écrit : « Les États arabes pensaient qu'ils pouvaient calmer les révoltes avec des tonnes de pain. Ils ne réalisaient pas que les populations étaient affamées de liberté, autrement dit quelque chose qui ne peut pas s'acheter. Ceci ne signifie pas que ces réalités socio-économiques n'ont pas joué de rôle. Les prix alimentaires ont été utilisés pour mobiliser les protestataires. Mais les gens ne se sont pas levés pour demander plus de pain. Les révoltes étaient dirigées contre le régime, contre ceux qui ont créé un système qui notamment les insécure sur le plan alimentaire. » Lire également LAGI Marco, BERTRAND Karla Z. et BAR-YAM Yaneer, *The Food Crises and Political Instability in North Africa and the Middle East*, Cambridge (Mass.) : New England Complex Systems Institute (Policy Brief), 28 septembre 2011.

29. *Méditerranée 2008. Les Futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée*, Paris : Presses de Sciences Po / rapport du CIHEAM, 2008.

30. Voir la déclaration de Josette Sheeran, directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), sur « le rôle de l'alimentation dans les troubles sociaux au Moyen-Orient », le 7 février 2011 ; voir aussi KRUGMAN Paul, « Droughts, Floods and Food », *The New York Times*, 7 février 2011. Plus tôt, lire ABIS Sébastien, « L'Afrique du Nord face à la dépendance céréalière », *Note d'alerte du CIHEAM*, n° 71, 14 janvier 2011.

31. En Tunisie, certaines estimations indiquaient que les céréales constituaient en moyenne, ces dernières années, environ 6 % du total des dépenses des ménages, mais près de 30 % pour les couches de la population à faible revenu. Dans ce pays aussi, l'impact financier des subventions aux céréales n'est pas mince. En 2008, il représentait 7 % du budget de l'État et environ 2 % du PIB. Voir FAO et MINISTÈRE TUNISIEN DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, *Problématiques de sécurité alimentaire en Tunisie*, Rome : FAO, résumé analytique du rapport conjoint, juin 2011.

publiques éteignirent à coup de grandes subventions supplémentaires (sur le sucre et les huiles notamment, pour un total estimé à près de quatre milliards de dollars US en 2011), tout en multipliant, comme il a déjà été dit plus tôt, les achats de blé à des fins préventives.

Sur la seule année 2011, qui restera marquée dans l'histoire comme celle des révoltes arabes, l'inflation alimentaire a atteint 15 % en Égypte et en Syrie, 6 % en Algérie et 4 % en Tunisie. Souvent mentionné parmi les facteurs déclenchant de ces révolutions, le problème de la vie chère se situe donc d'abord dans le champ de l'insécurité alimentaire (contraction des pouvoirs d'achat), ce que les troubles publics ou les combats peuvent ensuite complexifier (rupture des approvisionnements dans la chaîne logistique, récoltes dégradées, etc.). Ainsi, bien que des batteries de mesures sociopolitiques

existent, les impacts sont forts dans ces pays où la dépense alimentaire représente encore en moyenne 30 % à 50 % du budget mensuel des ménages, chiffres à revoir à la hausse si l'on place le curseur sur les couches les plus pauvres de la société.

Facteur déclenchant des révolutions, le problème de la vie chère se situe d'abord dans le champ de l'insécurité alimentaire

Ces subventions alimentaires ne sont pas soutenables. Bien qu'elles puissent amortir les chocs, la situation n'est pas tenable si ces derniers deviennent trop fréquents. En même temps, l'allègement, voire la suppression, des subventions alimentaires porterait un coup sévère aux politiques sociales de ces pays, dans une période déjà marquée par de grandes difficultés économiques. À très court terme, l'Égypte, dont la situation financière en 2012 s'avère très précaire, sera contrainte à des réformes dans ce domaine, malgré les peurs que cela suscite à la fois pour les autorités et les bénéficiaires de l'aide³². Les partisans de la réduction soulignent que ce budget public consacré au pain contrarie d'autres dépenses essentielles, comme dans le domaine de la santé ou de l'éducation³³. Intenable mais incontournable, voilà la quadrature d'un cercle devenu explosif avec une situation alimentaire mondiale détériorée et des dynamiques sociales, sanitaires et politiques inédites au sein de la zone ANMO³⁴.

32. RAMADAN Racha et THOMAS Alban, « Evaluating the Impact of Reforming the Food Subsidy Program in Egypt: A Mixed Demand Approach », *Food Policy*, vol. 36, n° 5, octobre 2011, p. 638-646. Une enquête menée en 2010 pour savoir si la population égyptienne serait favorable au remplacement des produits de base subventionnés, dont le pain *baladi*, par de l'argent en *cash*, révéla que seuls 5 % des sondés en étaient d'accord (cf. Cox Stan, « The Politics of Bread in Egypt », *Al-Jazeera*, 10 mars 2012. URL : <http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2012/03/201237104725536741.html>. Consulté le 24 mai 2012). Plus ancien, lire aussi SIAM Gamal M., « An Assessment of the Impact of Increasing Wheat Self-sufficiency and Promoting Cash-transfer Subsidies for Consumers in Egypt: A Multi-market Model », *ESA Working Paper*, n° 06-03, février 2006, FAO.

33. EL DAHAN Maha, « Egypt Inches Towards Food Subsidy Reform », Le Caire : Reuters, 28 septembre 2011.

34. BREISINGER Clemens, ECKER Olivier, AL-RIFFAI Perrihan et YU Bingxin, *Beyond the Arab Awakening: Policies and Investments for Poverty Reduction and Food Security*, Washington, D.C. : IFPRI (International Food Policy Research Institute) (*Food Policy Report*), 2012. Lire aussi MALIK Adeel et AWADALLAH Bassem, *The Economics of the Arab Spring*, Oxford : Centre for the Study of African Economies (*Working Paper Series* 2011-23), décembre 2011.

Hypothèses pour l'avenir

Contrairement à ce qu'il est consensuel d'affirmer, le futur agricole et alimentaire mondial, malgré les multiples scénarios possibles, dépend bien plus des rivalités, des stratégies et des jeux de pouvoir que de la capacité de la planète à nourrir les hommes³⁵. Les tendances exposées précédemment annoncent des lendemains difficiles dans la zone ANMO concernant sa couverture alimentaire et concourent à renforcer le caractère stratégique du blé, laissant craindre des risques de nouvelles rébellions³⁶. Cette vulnérabilité multifactorielle mériterait d'être complétée par les désordres qui s'accumulent dans la bande sahélienne et qui accentuent les inquiétudes au sujet des instabilités géopolitiques qui s'étirent des rivages atlantiques de l'Afrique à la péninsule arabique, en passant par le désert du Sahara.

Au-delà des tendances décrites, trois bifurcations pourraient toutefois être schématiquement envisagées autour des rivalités et des stratégies de pouvoir que le blé est à même de susciter. Celles-ci questionnent en réalité l'ambition de l'Europe vis-à-vis du monde et notamment de son voisinage méridional à l'horizon des deux prochaines décennies.

Le repli européen

Une première hypothèse verrait l'Europe se replier sur elle-même, davantage tournée vers la gestion de ses dépressions politiques et financières, et ne cherchant pas à participer plus activement à la sécurité alimentaire par-delà les frontières communautaires, ce que la future politique agricole commune (PAC), trop verte et trop frileuse, favorise après 2013. C'est le scénario tendanciel avec une Europe en retrait. Tout au mieux, l'Europe et la France, dans le jeu céréalier mondial, constatant la sismicité chronique du Bassin méditerranéen, décident de diversifier les exportations et de conquérir de nouveaux clients (Afrique du Sud, par exemple), bien que ce soit d'abord à l'espace communautaire que la production de blé se destine.

La sécurité commerciale des échanges domine les termes du négoce et les opérateurs européens accompagnent le mouvement général d'une dépréciation géopolitique du projet euro-méditerranéen, laminé par la méfiance, les tensions régionales et l'incapacité de s'adapter aux transformations induites par des révoltes arabes entamées en 2011 et qui perdurent. La teneur et l'enlisement de crises finissent même parfois de convaincre l'Europe d'inclure les produits agricoles, et donc le blé, dans la liste des biens sous embargo, brandissant alors l'arme alimentaire face à des États en guerre, ou faisant taire l'espoir démocratique émergent. Ces décisions, qui entraînent une réorientation des flux et des ventes céréalières de l'Europe et de la France, davantage encore vers les destinations lointaines, se répercutent également sur des producteurs européens dont les revenus dépendent en partie des ventes sur pays tiers.

35. ABIS Sébastien et BLANC Pierre (sous la dir. de), *op. cit.*

36. FRIEDMAN Thomas L., « The Other Arab Spring », *The New York Times*, 8 avril 2012.

Dans ce contexte, les besoins de l'ANMO sont essentiellement comblés par les blés de la mer Noire, d'ailleurs regroupés à travers la constitution d'un *pool* céréalier des pays riverains, auquel une Turquie définitivement fâchée avec l'Europe, décide de contribuer. Galvanisé par l'optimisation de ses capacités logistiques et par les progrès génétiques qui permettent une meilleure résistance des variétés de blé aux caprices climatiques, ce *pool* devient le principal fournisseur des pays arabes. Un sommet annuel sur leurs relations cérésières façonne peu à peu une alliance marquée du sceau de l'intérêt géopolitique mutuel. Le poids significatif de l'ANMO dans les achats mondiaux de blé, qui n'était jusque-là qu'une « agrégation statistique », se transforme en avantage stratégique, puisque les principaux importateurs de cette zone décident de se présenter d'un front commun à la table du commerce international, faisant ainsi jouer un effet d'échelle indéniable.

Pour faire face à cette nouvelle donne, les États-Unis et le Canada réagissent en essayant de formuler une offre commune en direction des pays arabes, tandis que les puissances de l'hémisphère Sud réalisent occasionnellement de véritables coups d'éclat en plaçant des quantités de céréales importantes sur les marchés de l'ANMO. Dans ce paysage, la France, dont les ventes en direction du Maghreb s'affaissent, s'interroge sur la pertinence du multilatéralisme et la rigidité des systèmes communautaires ou internationaux de l'Organisation mondiale du commerce.

La relance euro-méditerranéenne

Une autre bifurcation reposerait sur le réveil du projet euro-méditerranéen où les piliers de la coopération seraient l'eau et le blé, tout comme le furent autrefois le charbon et l'acier pour la construction européenne. C'est le scénario tendanciel d'une Europe déterminée dans laquelle la France serait en pointe pour pousser la dimension stratégique de l'agriculture et ainsi peser sur la scène internationale. Autour du blé, la sécurité géopolitique s'imprime alors dans une vision à long terme qui, progressivement, articule une PAC ambitieuse car encourageant la production, et le nécessaire partenariat euro-méditerranéen. La recherche d'une plus grande complémentarité entre les ports européens et méditerranéens joue un rôle central dans ce processus.

L'Europe réalise la très grande majorité de ses ventes cérésières sur les débouchés méditerranéens. Elle cherche à conquérir des parts de marché additionnelles là où l'enjeu géopolitique l'exige (Égypte, Syrie, Irak) et met en place un mécanisme de solidarités privilégiées avec les pays de l'Afrique du Nord, en doublant l'approche commerciale d'un accompagnement technique pour moderniser les infrastructures. Des investissements et de la coopération en matière de formation permettent de construire de nouveaux silos cérésières et d'optimiser la logistique, ce qui favorise la réduction des pertes et gaspillages de blé dans la région ³⁷.

37. Actuellement, en Égypte, les pertes annuelles en blé sont estimées à 10 % de la récolte, compte tenu des mauvaises conditions de conservation dans les entrepôts de stockage à ciel ouvert. Cf. FRANCE EXPORT CÉRÉALES, *Lettre Proche et Moyen-Orient*, juillet-août 2011.

À l'écoute des attentes et des besoins des pays partenaires méditerranéens, l'Europe consent donc à faire des choix géopolitiques et par conséquent techniques. Une nouvelle recherche agronomique, stimulant les échanges scientifiques avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, se dessine pour préparer une PAC dont les accents seront définitivement géostratégiques. La France, consciente de ses limites, redéfinit l'expression de sa puissance au XXI^e siècle en puisant dans son potentiel agricole et céréalier. N'hésitant pas à prendre des risques, elle entraîne dans son sillage une Europe persuadée que son futur dépend de la stabilité et du développement de la zone méditerranéenne.

Avec un blé de qualité, compétitif au niveau tarifaire, et qui s'adapte aux exigences normatives des clients de la zone ANMO, l'Europe et la France rivalisent avec les productions de la mer Noire. Celles-ci restent fréquemment immobilisées faute de capacités logistiques intérieures appropriées et d'accidents climatiques trop fréquents. La récurrence de troubles politiques en Russie et au Kazakhstan paralyse d'ailleurs les performances à l'export.

Parallèlement, l'explosion des coûts sur le fret maritime, tirée par la hausse significative du prix du pétrole, freine les ardeurs méditerranéennes des Australiens, des Américains ou des Argentins. Tout comme l'Europe, ces acteurs décident d'approvisionner en blé leurs clientèles voisines en priorité, ou de cibler leurs négoce selon des critères géostratégiques (Mexique, Nigeria, Japon et Corée du Sud pour les États-Unis ; Indonésie, Viêt-nam et Philippines pour l'Australie ; Brésil pour l'Argentine).

L'ouverture vers la mer Noire

Enfin, une troisième bifurcation pourrait être envisageable. Au cours de la décennie 2010, l'Europe prend peu à peu conscience de ses limites économiques et du ralentissement de sa dynamique institutionnelle. Face aux défis immenses qui s'accumulent dans l'espace méditerranéen, où de nouveaux régimes se mettent en place et rabattent les cartes de la coopération régionale, l'Europe rebondit sur sa politique de voisinage (PEV) lancée en 2004³⁸ afin d'en proposer une tout autre tonalité. Alors que les besoins céréaliers de la zone ANMO se confirment, c'est une approche tactique qui force l'Europe à s'associer aux greniers de la mer Noire pour répondre aux besoins alimentaires du Sud de la Méditerranée. La PEV de demain vise donc à s'appuyer sur la complémentarité céréalière entre les pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est, mais également avec ceux riverains de la mer Noire. Il s'agit de bâtir une vision géopolitique renouvelée avec les zones frontalières de l'espace communautaire, en cherchant à les associer là où des intérêts

38. La PEV, lancée en 2004 pour s'adapter aux nouvelles configurations géographiques d'une Europe élargie, s'applique depuis aux pays voisins suivants : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Moldavie, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie, Tunisie et Ukraine. La Commission européenne a proposé en mai 2011 une nouvelle stratégie pour sa PEV pour s'adapter aux changements en cours dans la région méditerranéenne suite aux révoltes arabes.

communs émergent et pour lesquels l'Europe seule ne saurait jouer un rôle suffisant. La Turquie, dont la production en blé s'accroît et dont l'influence vis-à-vis des pays arabes s'affirme, sert de puissance fédératrice dans ce processus.

Malgré des premiers pas encourageants, cette stratégie trébuche après quelques années sur le pied ferme de Moscou, qui décide de sanctionner ses anciens satellites européens (en utilisant l'arme des hydrocarbures) et de se lancer dans une course internationale en solitaire, comme le Brésil, persuadé que sa puissance future se situe en partie dans ses campagnes³⁹. Le patriotisme céréalier de la Russie récolte ses fruits sur le plan interne et sur les marchés importateurs arabes, tout en concurrençant féroce l'Europe. L'Égypte, déboussolée par une révision en sa défaveur du traité sur le partage des eaux du Nil, voit sa production de blé chuter et signe un accord stratégique bilatéral avec la Russie pour sécuriser ses approvisionnements.

Pendant ce temps, aux États-Unis, les actifs agricoles vieillissent et les capacités d'exportation en blé se tarissent. Washington délaisse la zone ANMO où seule la sécurité d'Israël la préoccupe, et ne pense plus qu'à l'Asie. L'essentiel de son blé sert à nourrir une Chine devenue structurellement importatrice. Alors que le blé sur le marché mondial devient de plus en plus rare et cher, la concurrence s'exacerbe entre les pays de la zone ANMO et des guerres commerciales éclatent pour acheter un produit plus stratégique que jamais. L'évolution des régimes alimentaires mondiaux vers plus de produits carnés accroît les tensions sur le blé, dont l'utilisation pour nourrir le bétail explose, accentuant le risque de nouvelles émeutes du pain sur la planète et dans le monde arabe tout particulièrement.



Examiner la géopolitique du blé dans la zone ANMO, c'est non seulement suivre les stratégies de puissance et la compétition géoéconomique qui s'y déploient, mais également observer les relations de pouvoir entre gouvernants et gouvernés à l'heure où s'accroît l'exigence d'un contrat social renouvelé dans un contexte de tensions sociales, économiques et alimentaires exacerbées.

L'objectif de cet article était de replacer l'agriculture et les questions alimentaires, à travers le cas emblématique du blé, au centre de l'agenda stratégique international et du débat sur les priorités d'action de coopération entre l'Europe et le Bassin méditerranéen. Des hypothèses de bifurcation esquissées, il ressort clairement que sur les dynamiques géopolitiques autour du blé, la question n'est pas simplement de devoir « produire mieux » et de pouvoir « produire plus », mais aussi de savoir « pour qui produire ».

39. RENWICK Alan, ISLAM Mofakkarul et THOMSON Steven (sous la dir. de), *Power in Agriculture: A Vital Report on the Future of Farming*, Oxford : Oxford Farming Conference, janvier 2012.

Le travail et l'emploi en France dans 20 ans

PAR HUGUES DE BALATHIER LANTAGE ¹

Il y a un an, le Centre d'analyse stratégique (CAS) publiait un rapport très dense sur l'évolution du travail et de l'emploi en France dans 20 ans ; ceci 16 ans après un travail semblable effectué par Jean Boissonnat pour le compte de l'ancêtre du CAS, le Commissariat général du Plan. Mais entre 1995 et 2011, le contexte a bien changé et si les crises ont succédé aux crises, la révolution engendrée par l'essor des technologies numériques, entre autres facteurs, a considérablement modifié les conditions de travail.

Hugues de Balathier Lantage, qui était le rapporteur général du rapport de 2011, présente ici les principaux enseignements à en retenir, tout en tenant compte des évolutions récentes dans le domaine du travail et de l'emploi. Rappelant dans un premier temps les mutations survenues en ce domaine (transformation de la structure de l'emploi, marché du travail dynamique mais chômage persistant, changements importants dans l'environnement des entreprises...), il expose ensuite la démarche adoptée, consistant à tenir compte concrètement des réalités du travail (motivations, formes, organisation, lieux et temps de travail). Puis il présente les deux scénarios retenus par le CAS à l'horizon 2030 (« accélération technologique et sociétale » et « rééquilibrage et volontarisme des acteurs »), avant de dégager quelques enjeux essentiels pour l'avenir, en termes de mobilisation des acteurs, de structuration des politiques de l'emploi à différents horizons, de mobilité professionnelle et de sécurisation des parcours, etc. Autant d'éléments particulièrement utiles pour nourrir les débats à venir sur la politique de l'emploi et les moyens de réduire le taux de chômage en France. S.D. ■

1. Rapporteur général du groupe de travail sur le travail et l'emploi dans 20 ans. Cet article n'engage ni les membres du groupe de travail ni le Centre d'analyse stratégique, au sein duquel l'auteur dirigeait le département Travail-emploi.

Unité de temps, de lieu, d'action... Cette triple unité, rappelant les règles du théâtre classique et caractérisant le modèle fordiste d'organisation du travail, a été mise à mal au cours des 30 dernières années. En France, en 1995 déjà, moins de 40 % des actifs travaillaient en un lieu fixe et uniquement du lundi au vendredi.

Le constat des profondes mutations du monde du travail a amené le Centre d'analyse stratégique (CAS) à conduire, en 2010-2011, un travail de prospective sur l'ensemble du champ du travail et de l'emploi, qui a donné lieu à la publication d'un rapport en juillet 2011².

Un an après, il est apparu intéressant de revenir sur ce travail, non pour en faire un bilan qui serait prématuré, mais pour en rappeler les principales analyses et propositions au regard de certaines évolutions récentes dans le champ du travail et de l'emploi, et des débats qu'il a pu susciter.

Éléments rétrospectifs

Depuis la fin des Trente Glorieuses, la société française a connu de profonds bouleversements sociologiques, économiques ou technologiques : individualisation, consumérisme, horizontalisation des relations, féminisation, essor des technologies de l'information et de la communication (TIC), mondialisation économique et globalisation financière... Le travail et l'emploi n'ont évidemment pas échappé à ces bouleversements.

Une structure de l'emploi transformée

Durant cette période de forte croissance de la population active, l'emploi salarié a achevé de s'imposer comme modèle dominant (atteignant sans doute, avec 90 % de l'emploi total, un plafond, du moins sous la forme du salariat classique), mais avec désormais des frontières brouillées entre les statuts d'emploi.

La poussée continue de l'emploi tertiaire (75 % de l'emploi contre 50 % au début des années 1960, au détriment surtout de l'emploi agricole, et parallèlement, plus récemment, dans le contexte de désindustrialisation) s'est accompagnée d'une féminisation de l'emploi.

La structure des emplois par métiers et qualifications, et par taille d'entreprise a connu d'importantes mutations, avec notamment la croissance des emplois de cadres et de professions intermédiaires, et celle de l'emploi dans les grandes entreprises et les groupes.

Un marché du travail dynamique, mais un chômage persistant

Ces mutations ont été facilitées par le dynamisme du marché du travail et des embauches, même si ce dynamisme s'explique aussi par le développement des contrats courts. Chaque année, pour 100 personnes en emploi, il y a 40 entrées en emploi et 40 sorties — mais

2. BALATHIER LANTAGE Hugues (de), BARBEZIEUX Philippe, KLEIN Tristan, *Le Travail et l'emploi dans vingt ans. Rapport du groupe de travail présidé par Odile Quintin*, Paris : CAS, 2011, 304 p.

qui ne concernent que 20 % des personnes.

Cependant, la France se caractérise depuis 30 ans par un taux de chômage durablement élevé, supérieur à la moyenne européenne. Passé de 3,5 % en 1975 à 9 % en 1985, il stagne depuis autour de 10 %, malgré une baisse significative avant la crise de 2008 (7,2 %), suivie de sa remontée (néanmoins modérée au regard de l'ampleur du choc sur l'activité économique). La situation des jeunes et des *seniors* demeure défavorable, en dépit d'une certaine amélioration observée sur la dernière décennie.

Le chômage et la segmentation du marché du travail français persistent, malgré de fortes interventions publiques. Les politiques d'exonération de cotisations sociales sur les bas salaires, depuis 1993, et de modération du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), plus récemment, n'ont pas suffi à empêcher une évolution défavorable du coût du travail en France. L'ouverture récente des formations initiales vers le monde professionnel, notamment par l'essor de l'alternance, n'a pas encore produit tous ses effets et trop de jeunes quittent encore le système scolaire sans diplôme. Quant à la formation continue, elle ne compense pas les faiblesses de la formation initiale et il n'est pas certain que la réforme de novembre 2009, qui va dans le bon sens et n'a pas encore porté ses fruits, suffise à régler tous les problèmes.

Des entreprises face à de profondes évolutions

Les entreprises font ainsi face à une demande accrue de participation à l'effort de formation, mais aussi à de nouvelles attentes : articulation vie privée / vie professionnelle, égalité hommes / femmes, diversité au sens large, exigences du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises, renforcement de leur ancrage territorial... Tout cela dans un contexte

d'essor des échanges internationaux, de concurrence de plus en plus vive et de poids croissant de la sphère financière.

Paradoxalement, ces mutations ont eu relativement peu d'impact sur l'évolution des relations sociales au sein des entreprises, qui a prolongé des tendances antérieures : baisse de la syndicalisation, baisse globale de la conflictualité collective (avec le risque que la conflictualité individuelle ait pris le relais via la judiciarisation), cyclicité du dynamisme de la négociation collective (en attendant l'impact possible d'importantes évolutions récentes, comme la réforme de la représentativité syndicale).

Une approche prospective concrète des réalités du travail

La segmentation accrue du marché du travail, avec un emploi concentré sur la population des



30-45 ans et un essor des contrats courts, se double d'une fragmentation des situations au regard de l'exercice concret du travail. Quoi de commun entre un cadre au forfait jours, pratiquant le télétravail un jour par semaine (mais aussi le *week-end*) et un ouvrier aux 35 heures, posté sur une machine, ou encore une femme de ménage qui travaille chez plusieurs employeurs, multipliant les petites périodes de travail et les temps de trajet ? Un apport essentiel de l'analyse réside dans une approche très concrète des réalités du travail, autour de cinq questions ³.

Pour quoi travaille-t-on ?

Trois dimensions expliquent l'investissement des individus dans le travail : le revenu du travail comme moyen de l'indépendance économique (dimension instrumentale du travail), l'épanouissement personnel lié à l'activité concrète de travail et enfin le travail comme facteur d'intégration sociale.

La diversité des formes et modes de rémunération du travail (salaire, primes individuelles / collectives, à l'ancienneté / à la performance, épargne salariale, actionnariat salarié...) devrait perdurer, même si une approche plus globale de la rémunération (notamment via un lien plus étroit entre rémunération et création de valeur) pourrait se développer. Quant aux contraintes sur le coût du travail, elles devraient persister.

Dans un contexte de forte valorisation du travail dans la société française, les deux autres dimensions du travail (épanouissement, intégration sociale) devraient se maintenir, avec la poursuite de la diffusion du travail intellectuel, les préoccupations grandissantes de bien-être au travail et le développement de la dimension relationnelle du travail.

La poursuite de l'automatisation et de la prescription des tâches sera permise notamment par la diffusion des TIC. Le travail peu qualifié routinier ne disparaîtra pas, prenant d'autres formes que le travail à la chaîne. Du fait de l'augmentation du coût du capital, les entreprises maintiendront une demande forte de travail humain à l'horizon 2030 : si le capital et le travail non qualifié resteront des facteurs de production concurrents, le capital et le travail qualifié seront de plus en plus complémentaires. Cela souligne les efforts à mener pour favoriser l'engagement des salariés.

Pour qui travaille-t-on ?

Les formes de travail devraient évoluer selon deux axes principaux :

— le maintien du caractère prédominant du salariat, avec des recompositions internes fortes (notamment l'essor des contrats courts et, dans une moindre mesure, du multi-salariat et des groupements d'employeurs), autour du triptyque salariés stables / sécurisés, salariés

3. Dans cette analyse prospective comme dans les éléments rétrospectifs, certaines dimensions (notamment sectorielles, territoriales et européennes, ou de comparaison internationale) n'ont pas pu être abordées de façon aussi détaillée qu'il l'aurait sans doute fallu, vu l'ampleur du champ d'analyse. Néanmoins, le CAS a publié depuis plusieurs travaux complémentaires, notamment sur l'emploi sectoriel.

« mercenaires » à revenus variables, et salariés précaires ;

— la mutation du travail indépendant (moins prégnant dans l'agriculture mais en essor dans les services) et le développement de formes de travail aux frontières plus floues (multiactivité, portage, franchise...).

Le principe de subordination juridique qui structure le droit du travail serait profondément affaibli, avec le brouillage des frontières des entreprises, le développement du travail en réseau, la demande d'autonomie dans l'entreprise et la confusion croissante entre sphère professionnelle et sphère privée.

Les mobilités professionnelles devraient continuer à progresser, notamment celles entraînant un changement d'employeur. Ces mobilités deviendront plus complexes : développement des réseaux, renforcement des logiques de « marchés professionnels » (pour les actifs disposant de compétences spécifiques et identifiées), plus de changements de métier. L'avenir des transitions professionnelles sera particulièrement lié aux politiques de flexicurité qui vont s'intensifier, en articulation avec l'essor, aujourd'hui encore limité, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises.

Comment travaille-t-on ?

La diversité des modes d'organisation du travail ⁴ devrait perdurer,

avec une diffusion plus large de la *lean production* (polyvalence, gestion de la qualité totale, juste-à-temps) et de la « forme apprenante » (autonomie dans le travail, fort contenu cognitif). Cela aura des effets sur les salariés (rythme de travail, diversité des tâches) et sur les entreprises et administrations (attractivité des emplois, maîtrise des compétences clefs et de la chaîne de création de valeur). La diffusion des organisations « apprenantes » aura des effets plutôt favorables aux salariés et à l'efficacité productive (développement des compétences de l'individu et des collectifs de travail). Néanmoins, la forme taylorienne restera importante, reculant dans l'industrie mais se diffusant dans certains services. Enfin, d'autres formes organisationnelles peuvent émerger à la faveur de l'usage accru des TIC dans l'entreprise (une « entreprise 2.0 », plate et collaborative).

Parallèlement, la santé au travail demeurera très présente dans le débat social. Les maladies professionnelles et les troubles musculo-squelettiques se sont accrus au cours des 20 dernières années, même s'ils sont quantitativement beaucoup moins importants que les accidents du travail, dont le nombre continue à baisser. De récents travaux ont permis de documenter plus précisément l'impact croissant des TIC sur les conditions de travail ⁵. Par ailleurs, de nouveaux risques peuvent apparaître, notamment liés aux nouveaux produits ou procédés industriels. Une phase d'amélioration de

4. LORENZ Edward et VALEYRE Antoine, « Les formes d'organisation du travail dans les pays de l'Union européenne », *Travail et emploi*, n° 102, avril-juin 2005, p. 91-105.

5. KLEIN Tristan et RATIER Daniel (sous la dir. de), *L'Impact des TIC sur les conditions de travail*, Paris : CAS / Direction générale du travail, 2012, 328 p.

la santé au travail est possible grâce à un renforcement des politiques de prévention des risques professionnels, en particulier sous la contrainte de l'allongement de la durée d'activité et du vieillissement de la population active.

Où travaille-t-on ?

L'espace géographique de l'emploi restera inscrit dans une certaine proximité des bassins de vie et de consommation. Les disparités entre localisation des emplois et des populations devraient néanmoins se maintenir, tandis que les logiques de concentration de certaines activités persisteront.

À l'échelle de l'entreprise, on devrait connaître d'ici 2030 une certaine dispersion des sites de travail, avec des unités de production plus petites, et un développement du travail à distance (télétravail) et du nomadisme des travailleurs. Cela n'exclut pas le retour de grands sites de production.

S'agissant du poste de travail lui-même, peu de progrès sont attendus dans la prise en compte des enjeux ergonomiques et relatifs aux ressources humaines des espaces de travail, dans un contexte de standardisation des postes de travail et de recherche d'économies.

Quand travaille-t-on ?

À l'échelle du cycle de vie et avec une durée globale d'activité allongée, les temps de formation, d'emploi et d'inactivité se juxtaposeront davantage à l'horizon 2030 (cumuls emploi-études, emploi-retraite...).

La pause dans la baisse séculaire de la durée annuelle du travail se

maintiendra, mais avec une diversité des configurations de durée hebdomadaire. En effet, les horaires de travail atypiques (en soirée, la nuit, le samedi, le dimanche) continueront de se développer. Le rapport au temps dans le travail restera marqué par une forte demande de réactivité, mais sans accroissement de l'intensification du travail. Cela suppose que le temps de travail évolue pour devenir plus flexible et davantage géré par les salariés eux-mêmes, en lien avec des politiques d'articulation vie privée / vie professionnelle.

Plus généralement, ces évolutions accentueront les problèmes d'identification et de mesure du temps de travail, interrogeant notamment le cadre juridique actuel du travail, encore largement fondé sur cette mesure (problématique illustrée en 2011 par les débats sur le forfait jours).

Deux scénarios à l'horizon 2030

Un tronc commun aux deux scénarios

Le travail et l'emploi dans 20 ans seront très dépendants des transformations économiques et sociales. Or, les incertitudes sont grandes quant au niveau et à la nature de la croissance économique de l'après-crise (plus riche en services et / ou plus « verte », par exemple). Toutefois, en 2030, dans tous les cas (tableau 1), le chômage structurel serait à des niveaux inférieurs à ceux connus depuis 20 ans (soit très inférieurs, soit légèrement inférieurs mais depuis déjà plusieurs années). Cette hypothèse a parfois été jugée exagérément optimiste, mais il s'agissait d'une part de s'extraire de l'ac-

tualité immédiate, et d'autre part de ne pas distinguer les scénarios par des hypothèses macroéconomiques quantitatives qui auraient focalisé l'attention alors que l'objectif était de réfléchir aux mutations qualitatives du

travail⁶. Pour la même raison, ont été exclus les scénarios de rupture : sortie de l'euro, montée des protectionnismes, décrochage définitif de compétitivité de la France par rapport à ses principaux partenaires européens, basculement « technophobe » de la société civile, etc.

Il est en revanche certain que le contexte des prochaines décennies sera marqué par des évolutions démographiques et sociétales profondes. En 2030, la France sera plus peuplée, plus âgée et sa population active sera plus nombreuse⁷. Parallèlement, l'individualisation de la société, la diffusion continue des outils et pratiques numériques (parfois associées à une gratuité qui perturbe les modèles économiques anciens), l'essor des préoccupations écologiques et de bien-être sont sus-

Tableau 1 — Taux de chômage structurel en France en 2030 selon différents scénarios de croissance économique

Scénario noir (croissance faible)	8,5 %
Scénario « Au fil de l'eau » (croissance tirée par la consommation des ménages)	7,8 %
Scénario « Croissance non soutenable » (surchauffe et risque de crise [endettement, environnement])	7,5 %
Scénario « Croissance soutenue et soutenable » (croissance dynamique)	6,5 %
Scénario « Marché du travail plus efficace » (croissance dynamique et marché du travail plus efficace)	4,5 %

Source : CHRIQUI Vincent et CŒURÉ Benoît (sous la dir. de), *France 2030 : cinq scénarios de croissance*, Paris : CAS, 2011 (voir le compte rendu paru dans *Futuribles*, n° 378, octobre 2011, p. 47 [NDLR]).

ceptibles de transformer, certes de façon mesurée et progressive, le modèle de consommation et de production. Enfin, le contexte de contrainte sur les finances publiques sera très prégnant sur la période 2010-2020.

Dans le champ du travail et de l'emploi, plusieurs dynamiques déterminantes des dernières décennies apparaissent suffisamment fortes pour persister à l'horizon 2030, poursuivant notamment la remise en cause des trois unités (de lieu, de temps et d'action) :

- l'« éclatement » du travail ou du moins la segmentation accrue des mondes du travail ;
- l'extension de la sous-traitance et de l'externalisation dans le cadre de la poursuite de la fragmentation des chaînes de valeur ;

6. Le rapport Boissonnat de 1995 (BOISSONNAT Jean, *Le Travail dans 20 ans*, Paris : Commissariat général du Plan, 1995), qui avait annoncé le plein emploi pour bientôt, n'en a pas moins constitué une étape essentielle dans les réflexions sur l'activité professionnelle, la protection des personnes plutôt que des emplois, ou la sécurisation des parcours professionnels, avec sa proposition, pourtant jamais mise en œuvre, de « contrat d'activité ». Mais la prospective n'est pas la prévision et on ne peut qu'espérer un sort comparable aux présentes analyses.

7. FILATRIAU Olivier, « Projections à l'horizon 2060. Des actifs plus nombreux et plus âgés », *INSEE Première*, n° 1345, avril 2011, INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

- la remise en cause de l'autorité au travail, l'aspiration à une plus grande autonomie ;
- une demande forte d'articulation vie privée / vie professionnelle ;
- la poursuite de la diffusion des TIC dans les entreprises et l'essor du travail nomade ;
- la croissance et la différenciation des mobilités professionnelles ;
- le développement du travail en réseau et en mode projet, la flexibilité organisationnelle et temporelle grandissante.

Toutefois, aucun des deux scénarios présentés ici ne correspond à une simple prolongation des tendances (qui exclurait toute rupture ou inflexion et ne constituerait pas un scénario cohérent). Enfin, il ne s'agit pas d'un scénario rose et d'un scénario noir, bâtis sur des jugements de valeur : chacun relève, avant tout, d'une logique distincte et raconte une « histoire » différente.

Accélération technologique et sociétale

Le premier scénario fait l'hypothèse d'une accentuation significative des dynamiques à l'œuvre, poussant les tendances en cours (accélération, voire rupture incrémentale) sur les plans technologique et sociétal. L'univers du travail et de l'emploi est marqué par un modèle de croissance fondé sur l'économie de la connaissance, numérique et verte, avec un développement important des nouvelles formes de travail et de formation (entreprises réseaux « plates », travail nomade, *e-learning*...), permis notamment par l'usage intensif des TIC. Sur le plan sociétal, l'individualisation des comportements s'ac-

centue. La demande d'autonomie nourrit un accroissement du travail indépendant ou d'une forme de salariat moins subordonné. La segmentation du marché du travail se renforce. L'accélération technologique favorisant le développement de profils experts à tous les niveaux (ingénieurs, cadres, techniciens, voire opérateurs), les logiques de type « marchés professionnels » s'accroissent. Ces évolutions sont porteuses de tensions accrues sur le marché du travail, en présence de situations persistantes d'exclusion du monde numérique et d'insuffisance de certaines compétences requises.

Toutefois, cette fragmentation accrue du champ du travail et de l'emploi ne se traduit pas nécessairement par une dégradation de la situation. Des dynamiques de régulations internes aux organisations, aux secteurs et aux marchés sont potentiellement productrices de cohésion sociale. La société civile et les régulations par le marché et les acteurs jouent un plus grand rôle dans ce scénario, avec une activité croissante des acteurs non traditionnels dans l'économie, notamment sur de nouveaux champs d'intervention : organisations non gouvernementales, consommateurs (y compris « consom'acteurs » exerçant des pressions sur les entreprises), acteurs financiers, agences de notation sociale, etc. L'action publique se renoue dans ce contexte, avec une certaine prise de relais, dans les domaines d'intervention traditionnels de l'État, par ces acteurs.

Rééquilibrage et volontarisme des acteurs

Le second scénario est fondé sur l'avènement de nouveaux équilibres

LES MÉTIERS EN FRANCE EN 2020

Une récente étude conjointe du CAS (Centre d'analyse stratégique) et de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques)¹ détaille les principales évolutions démographiques, économiques et sociales qui détermineront l'évolution des métiers en France à l'horizon 2020.

Au cours des 10 prochaines années, le nombre de postes à pourvoir devrait être élevé puisqu'il faudra, au moins partiellement, remplacer les 600 000 départs en retraite prévus chaque année (contre 400 000 entre 1993 et 2011).

Selon le CAS et la DARES, la croissance économique repartira progressivement jusqu'en 2020 et s'élèvera à 1,9 % par an, en moyenne. Entre 2010 et 2020, 1,5 million d'emplois pourraient ainsi être créés, soit un peu plus qu'au début des années 2000 — parmi eux, 550 000 emplois de cadres, 440 000 de professions intermédiaires et 260 000 postes d'employés ou peu qualifiés. Il y aurait, en moyenne, 750 000 postes à pourvoir chaque année (80 % liés à des départs en retraite), mais le chômage affecterait toujours 8,5 % de la population en 2020.

Les créations d'emplois concerneraient principalement les cadres, les professions intermédiaires, les métiers de soin et d'aide à la personne, et le bâtiment. Vingt familles professionnelles concentreraient 86 % des créations d'emplois d'ici 2020. Sans surprise, la part des métiers occupés par des cadres ou des professions intermédiaires continuerait à augmenter, passant de 39 % à 40,6 %.

Certains secteurs connaîtront à la fois de nombreux départs en retraite et des besoins supplémentaires se traduisant par d'importantes créations d'emplois, à nouveau sur des postes de cadres et des professions « supérieures » (services administratifs, banques et assurances, direction d'entreprises...). Dans l'informatique, les technologies de l'information et de la communication, la pharmacie, l'aéronautique, etc., les créations de postes qualifiés répondront avant tout à une croissance dynamique. Sans surprise, le secteur des soins et de l'aide à la personne devrait créer de nombreux emplois d'ici 2020, pour répondre aux besoins d'une population vieillissante et compenser les départs à la retraite. Ainsi, 350 000 emplois d'aides à domicile, aides-soignants et infirmiers pourraient être créés. Les secteurs du bâtiment et du transport seraient également de gros employeurs, pour répondre à une demande toujours dynamique et à de nouvelles exigences : développement de réseaux de transport en commun, nouvelles normes environnementales, adaptation des logements aux *seniors*, etc. Alors que 360 000 départs à la retraite d'agents d'entretien sont anticipés, des créations de postes sont attendues aussi dans ce domaine.

À l'inverse, certains secteurs peu dynamiques risquent de ne pas ou peu remplacer les travailleurs partis en retraite. C'est le cas notamment de l'industrie (ouvriers), de l'agriculture, mais aussi d'une partie de la fonction publique. Les effectifs de militaires, policiers, pompiers, mais aussi d'agriculteurs diminueraient par non-remplacement de la majorité des départs en retraite. Et dans l'hôtellerie-restauration, la vente et la coiffure, où les travailleurs sont assez jeunes, les créations d'emplois résulteraient surtout de nouvelles opportunités de croissance.

Notons enfin que la part des femmes dans l'emploi devrait continuer à croître, notamment dans les métiers les plus qualifiés.

Futuribles

1. LAINÉ Frédéric et OMALEK Laure, « Les métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les plus qualifiés ; dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes », *DARES Analyses*, n° 22, mars 2012, 16 p.

favorables à une moindre pression sur le travail et l'emploi en France. Des évolutions du contexte macro-économique et diplomatique international, même parfois marginales mais sur de nombreux paramètres, viennent modifier significativement le poids des contraintes externes pesant sur les entreprises françaises, notamment la pression concurrentielle sur la compétitivité prix.

Tirant les leçons de la crise, le G20 et les organisations internationales trouvent les voies d'une capacité renforcée à réguler le système financier ainsi qu'à imposer des normes sociales minimales. Ce mouvement favorable à la protection des travailleurs est soutenu par l'essor de mouvements syndicaux transnationaux ainsi que par la poursuite du mouvement déjà engagé de hausse des coûts de production dans les pays émergents, qui réduit les écarts de compétitivité prix entre ces pays et les pays industrialisés.

Dans ce contexte, l'ensemble des acteurs (État, partenaires sociaux, société civile) retrouvent des marges de manœuvre pour agir, des intérêts

communs pour investir dans l'amélioration de la qualité du capital humain, de l'employabilité et de la mobilité des travailleurs. La dynamique coopérative qui prédomine dans ce scénario stimule également le développement de formes d'organisation du travail « apprenantes » et collaboratives.

Toutefois, les marges de manœuvre retrouvées par les acteurs ne suffisent pas, à elles seules, à assurer la dynamique vertueuse d'amélioration des conditions d'emploi et de travail. Cela suppose aussi, de la part de l'État, une rénovation de ses modes d'intervention ainsi qu'une réflexion sur les modalités d'un plus grand partenariat entre les acteurs, alors même qu'un contexte moins contraignant peut encourager l'immobilisme.

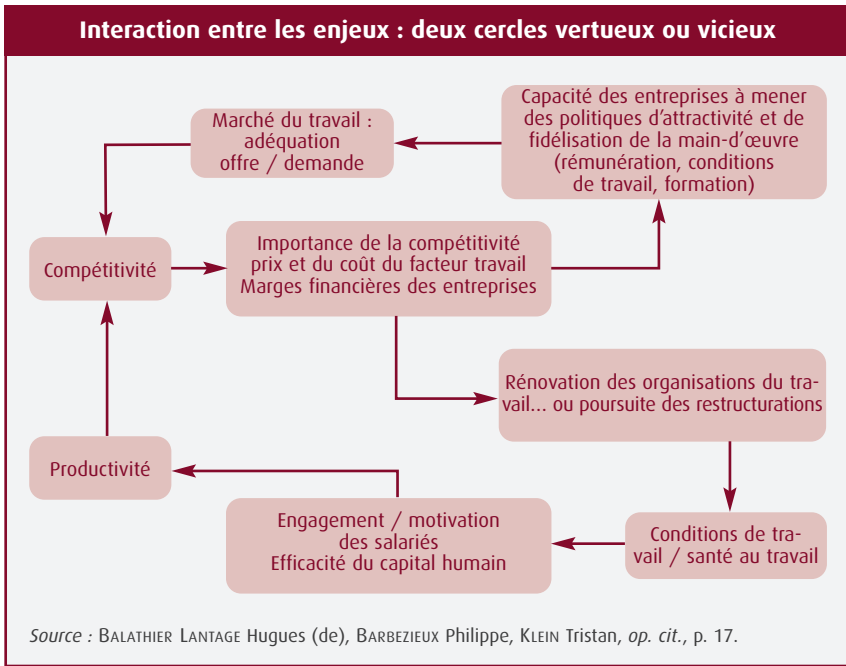
Quels enjeux pour l'avenir ?

À partir des analyses précédentes, il est possible d'identifier, dans le champ du travail et de l'emploi, les principaux enjeux pour l'avenir

UN EXEMPLE DE DISTINCTION ENTRE LES SCÉNARIOS, AUTOUR DE LA NOTION D'ENTREPRISE RÉSEAU

- ▶ **Tendance actuelle** : essor des « entreprises réseaux » hiérarchisées et étendues, sur le modèle de la grande entreprise et de la sous-traitance en cascade.
- ▶ **Scénario « Accélération technologique et sociétale »** : essor des « entreprises réseaux » plates, assises sur des logiques de donnant-donnant sur des projets ponctuels (co-entreprise de projet).
- ▶ **Scénario « Rééquilibrage et volontarisme des acteurs »** : essor des « entreprises réseaux » fondées sur des réseaux contractualisés sur du moyen-long terme (au-delà d'un seul projet).

H.B.



ainsi que leurs interactions. L'amélioration de la compétitivité apparaît comme un enjeu central : cela conditionne non seulement les hypothèses retenues en matière d'emploi et de chômage, mais aussi la capacité à engager un cercle vertueux en matière de qualité du travail.

En effet, une situation favorable en termes de compétitivité relâche la pression sur le coût du travail (si ce coût est faible ou si la compétitivité coût est moins stratégique) et / ou permet de dégager des bénéfices. Cela permet à l'entreprise de rénover son organisation du travail dans un climat plus favorable, et d'améliorer son efficacité et les conditions de travail de ses salariés (augmentant ainsi leur engagement, donc leur productivité). L'entreprise peut ainsi également mener des politiques d'attractivité et de fidélisa-

tion de la main-d'œuvre (rémunération, formation, etc.).

L'équilibre à trouver est donc celui d'une réponse optimale des entreprises aux problématiques d'organisation du travail, de conditions de travail, de rémunération des salariés, sans remettre en cause leur compétitivité. Il s'agit plus largement, conformément à la stratégie « Europe 2020 », de bâtir une stratégie intégrée combinant compétitivité et cohésion sociale.

Mobiliser l'ensemble des acteurs

Les grandes tendances ainsi que les cadres généraux décrits dans les scénarios invitent à repenser le rôle et les modes d'intervention des acteurs. Face aux critiques et insuffi-

sances des outils classiques de régulation⁸, l'État est amené à intervenir de moins en moins souvent comme régulateur unique et davantage dans une logique partenariale. Ce nouveau positionnement peut prendre deux formes :

— un État intégrateur, c'est-à-dire essentiellement corégulateur, avec une démarche de coproduction des normes et des réglementations ;

— un État adaptateur, c'est-à-dire accompagnateur ou organisateur de l'autorégulation, avec un rôle davantage procédural (contrôle, validation d'initiatives non étatiques).

Les partenaires sociaux, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile seront également amenés à jouer un plus grand rôle, parce que les enjeux débordent le seul champ de l'intervention étatique et parce que ces acteurs tendent eux-mêmes à s'impliquer dans les questions sociétales. Les organisations syndicales proposeraient davantage de services aux salariés. Les entreprises soutiendraient de plus en plus des initiatives de la société civile.

Structurer la politique de l'emploi à court, moyen et long termes

En matière de politique de l'emploi, à court terme, dans un contexte de sortie de crise, il s'agit en priorité

d'améliorer les outils existants plutôt que d'en créer de nouveaux. Cela passe notamment par leur plus grande adaptation aux besoins des différents publics, par une analyse de la qualité de la prescription des différents outils et enfin par un meilleur ciblage (notamment, pour certains outils, sur les publics éloignés de l'emploi, au fur et à mesure de l'amélioration de la situation de l'emploi). Par exemple, cela peut impliquer des ciblage plus territorialisés.

À moyen terme, l'enjeu consiste à capitaliser sur l'expérience de la crise afin de disposer d'une panoplie d'outils réversibles pour gérer les prochains chocs conjoncturels. La dernière crise ayant souligné l'intérêt de pouvoir activer rapidement des dispositifs exceptionnels, il apparaît opportun :

— de maintenir des dispositifs dormants (existence juridique mais absence de budget en temps normal : dispositif de chômage partiel, par exemple) ;

— de concevoir un guide d'élaboration de quelques mesures conjoncturelles types (*cf.* la mise en place rapide de la mesure « zéro charge TPE » pour les très petites entreprises [TPE] fin 2008) ;

— voire d'envisager des mesures dont le déclenchement ou l'évolution quantitative seraient conditionnés au franchissement de certains seuils macroéconomiques⁹.

8. Traditionnellement législateur, l'État est de plus en plus intervenu par le biais d'aides ou d'incitations financières. La situation budgétaire plaide pour une plus grande prudence dans leur usage, adossée à des exigences d'évaluation accrues. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille en revenir exclusivement à l'outil de la réglementation (moins coûteux pour l'État, mais qui reporte certains coûts sur les acteurs ainsi réglementés, et dont, dans le champ du travail notamment, l'efficacité ou la capacité d'adaptation aux situations réelles sont parfois mises en cause).

9. Dans ce même esprit, le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) a proposé, fin 2011, de distinguer deux enveloppes de contrats aidés, l'une plus structurelle et ciblée, évoluant en fonction

Enfin, à moyen-long terme, il faut préparer le passage progressif d'une politique de gestion du chômage de masse et de lutte contre ses effets, à une politique de l'emploi davantage centrée sur l'appariement entre l'offre et la demande sur le marché du travail (avec pour concepts clefs : orientation, formation, attractivité, accompagnement des mobilités des individus et des mutations économiques des entreprises) et sur la prise en compte de la demande d'autonomie. Cela passe notamment par des politiques de l'emploi plus adaptées aux besoins des branches et des territoires : travaux de prospective, contractualisation avec les branches, dispositifs de formation plus réactifs, actions sur les difficultés de recrutement, dispositifs d'indemnisation du chômage plus incitatifs au fur et à mesure de la baisse du chômage, partenariats locaux, plus grandes marges de manœuvre laissées aux acteurs de proximité, développement des appels à projets...

Mieux maîtriser les mobilités et sécuriser les parcours professionnels

Afin de favoriser les mobilités et de mieux sécuriser les parcours professionnels, la mise en place d'un « compte individuel social » de droits portables (CIS) serait utile dans une perspective de long terme. Compte tenu des difficultés associées à la création d'un tel outil — périmètre du compte, modalités de financement (voir encadré page suivante),

etc. —, une approche pragmatique et progressive est nécessaire, avec :

— une mise en œuvre par la négociation nationale interprofessionnelle (éventuellement déclinée par des négociations de branche) ;

— une mise en œuvre par étapes : 1) création d'un dossier individuel d'information sur les droits sociaux ; 2) création d'un véritable compte à partir de l'actuel compte épargne temps (CET), basé sur le couple CET-DIF (droit individuel à la formation) et axé sur un objectif de formation (via une fongibilité d'abord seulement asymétrique du CET vers le DIF) ; 3) après expérimentation, et en tenant compte des contraintes de financement, extension progressive du périmètre du compte à d'autres droits portables des salariés.

Si l'objectif à terme est ambitieux, une telle approche a le mérite du réalisme, comme en témoigne le lancement par le ministre du Travail, dès décembre 2011, d'une mission sur la sécurisation des parcours professionnels, visant à expertiser l'idée du CIS, qui a abouti à un rapport proposant également une forme de compte individuel social¹⁰.

Des politiques transversales pour améliorer la qualité du travail

Une baisse significative du chômage d'ici à 2030 améliorerait la situation en matière de qualité du travail, en contribuant à rééquilibrer

du taux de chômage de longue durée, l'autre plus conjoncturelle, évoluant avec le taux de chômage global. Voir COE, *Le Chômage de longue durée*, Paris : COE, 2011.

10. DAVY François, *Sécuriser les parcours professionnels par la création d'un compte social universel*, Paris : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, 2012.

LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DU COMPTE INDIVIDUEL SOCIAL

Les enjeux financiers associés au droit individuel à la formation (DIF) représentent déjà plusieurs milliards d'euros. *A fortiori*, le financement du CIS pose question, même si l'ampleur des sommes nécessaires dépend des modalités retenues (notamment : libre usage ou validation par l'employeur, ou par un tiers, de tout ou partie des droits).

Des financements existants devraient être redéployés (dépenses au titre du DIF ? contribution de 0,2 % de la masse salariale pour le financement du congé individuel de formation ? financement pris sur l'obligation légale de dépense au titre du plan de formation ?).

Toutefois, ces financements s'avèreront probablement insuffisants. Or, un financement supplémentaire ne serait acceptable par les organisations patronales qu'en échange de contreparties significatives. Par exemple, si les employeurs financent les moyens donnés à l'individu de gérer seul son employabilité (ou accompagné par des organismes tiers), pourrait se poser la question d'une substitution du CIS à d'autres droits accordés à l'individu et à la charge de l'employeur (les droits individuels à la qualification, à l'adaptation, au bilan de compétences, à la validation des acquis de l'expérience ; voire l'obligation de reclassement en cas de licenciement). Il s'agirait alors d'un changement fondamental de logique dans le fonctionnement du marché du travail.

H.B.

la relation employeur / salarié. Mais elle ne serait pas suffisante. Ainsi, au-delà des approches thématiques nécessaires (conditions de travail, management, etc.), deux approches transversales peuvent permettre des transformations structurelles et progressives de l'ensemble du champ du travail.

D'une part, la gouvernance d'entreprise. Un rapport du CAS a proposé de développer la présence d'administrateurs salariés dans les conseils d'administration et, plus largement, la participation des salariés au sein des entreprises¹¹. D'autres pistes peuvent être explorées : développement de modes de rémunération des dirigeants (voire

des *managers*) prenant en compte la performance de long terme et la performance sociale ; promotion de l'actionnariat de long terme.

D'autre part, la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Afin d'accompagner et de consolider des pratiques volontaires déjà amenées à se développer, l'État pourrait jouer un rôle en communiquant davantage, pour favoriser la prise de conscience des employeurs et renforcer l'accessibilité des informations disponibles (normes, bonnes pratiques, etc.) et, pour convaincre les entreprises, en incitant la recherche sur l'impact des pratiques RSE sur la performance économique. Se pose également la question de l'élabora-

11. BENHAMOU Salima, *Améliorer la gouvernance d'entreprise et la participation des salariés*, Paris : La documentation Française / CAS, 2010.

tion, concertée, d'un cadre de référence qui viendrait recenser et hiérarchiser les éléments constitutifs de la RSE, et qui pourrait faire l'objet d'un label RSE (géré par une structure *ad hoc*, par délégation de l'État et associant toutes les parties prenantes). Toutefois, les récents débats sur le pouvoir des agences de notation financière (pouvoir qui leur a été concédé par des règles prudentielles imposées aux investisseurs) incitent à la prudence quant à l'idée d'une autorité unique en charge d'une labellisation unique, *a fortiori* si l'obtention de ce label devait conditionner l'accès à des marchés publics ou le bénéfice d'aides financières significatives.

Enfin, au-delà des politiques de l'emploi et du travail, les acteurs devront également agir sur au moins quatre autres politiques publiques

qui affectent l'univers du travail et de l'emploi : la politique industrielle, qui est depuis quelques années en voie de rénovation ; la politique fiscale, qui doit être plus favorable au facteur travail ; la politique éducative (formation initiale), qui doit être davantage en lien avec les besoins du marché du travail pour assurer une meilleure insertion professionnelle des jeunes ; enfin, la diplomatie économique et financière, à laquelle doit s'ajouter une dimension sociale (la France ayant obtenu des premières avancées en la matière lors de sa présidence du G20 en 2011). Au-delà des améliorations possibles dans chacun de ces domaines, coordonner et mettre en synergie ces politiques, entre elles et avec les politiques sociales, est sans doute un autre élément déterminant des évolutions à venir du travail et de l'emploi en France. ■

Restez tourné vers l'avenir en écoutant, cet été,
l'émission de **Daniel Fiévet**

On verra ça demain

du lundi au vendredi, de 14 heures à 15 heures,
sur **France Inter**, à partir du 2 juillet

Site Internet www.franceinter.fr



LA PROTECTION SOCIALE AU DÉFI DE L'AVENIR ET DES INNOVATIONS

INTERVENANTS

Julien Damon, professeur associé à Sciences Po Paris, ancien chef du service Questions sociales au Centre d'analyse stratégique (CAS) et conseiller scientifique de Futuribles, **Sylvain Lemoine**, chef du service Questions sociales au CAS, et **Morgan Poulizac**, enseignant à Sciences Po Paris et à HEC.

OBJECTIFS

Permettre aux participants de faire le point sur l'architecture du système français de protection sociale au regard de ses évolutions structurelles et des conséquences de la crise, ceci à la lumière de comparaisons internationales. Outre une présentation fouillée des analyses et données les plus récentes, cette formation entend fournir les clefs de compréhension pour envisager les divers scénarios d'avenir de l'organisation générale de la protection sociale, à l'aube d'un nouveau quinquennat. L'accent sera également mis sur les dynamiques d'innovation, à partir d'exemples concrets dans le monde entier. La réflexion portera sur les capacités de transposition, en France, d'innovations importantes repérées dans différents contextes. Au total la formation se veut informative (sur l'actualité du système et de ses enjeux), prospective (sur ses perspectives possibles, souhaitables ou redoutables), et réflexive (par échange sur les conditions de transposition de diverses innovations).

PROGRAMME

- **Les tendances de la protection sociale et ses difficultés :** le modèle canonique ; les mutations et les permanences ; les défis et les interrogations
- **Les perspectives du quinquennat :** les grandes orientations et les premières dispositions ; les directions suivies en matière d'emploi, de retraite, de politique familiale, d'assurance maladie ; les perspectives de court et moyen termes
- **Les réformes et innovations de protection sociale de par le monde :** les grands mouvements de réforme en matière de protection sociale ; les logiques d'innovation en matière de protection sociale ; les incarnations internationales de l'innovation
- **Institutionnalisation et productions de l'innovation sociale :** innovation, expérimentation et évaluation en France ; nouveaux modèles, nouveaux acteurs et entrepreneuriat social dans le monde ; débat sur la place possible et les véritables réalisations sur le registre de l'innovation

PRIX

Les frais de participation sont de 800 euros HT, soit 956,80 euros TTC*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, le déjeuner et le dossier de base remis aux participants.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Programme détaillé consultable sur le site Internet www.futuribles.com/formation.html ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International, 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71
Fax : 33 (0)1 42 22 65 54 • E-mail : croels@futuribles.com

*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

Intégrer la Turquie dans l'Union européenne : une nécessité

PAR PIERRE CHABAL ¹

Un an et demi après le début des « printemps arabes » et face à un contexte régional très incertain en Méditerranée (Syrie, Égypte, conflit israélo-arabe...), le profil atypique de la Turquie est régulièrement mis en avant, tantôt comme modèle, tantôt comme pivot possible. De fait, certains observateurs insistent sur la pertinence qu'il y aurait, pour l'Union européenne, à revoir sa position à l'égard de l'adhésion de ce pays à l'Union.

Pierre Chabal, qui partage cette position en faveur de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, présente, dans ce forum, les arguments plaidant en ce sens. Il insiste en particulier sur le changement de contexte géostratégique (la guerre froide n'est plus et l'Asie, orientale, centrale et méridionale, est en plein essor) mais aussi économique (la Turquie a fait d'importants efforts pour se conformer aux exigences communautaires et constitue de surcroît un carrefour stratégique pour l'approvisionnement énergétique de l'Europe). Il souligne également combien la Turquie est désormais essentielle à l'architecture sécuritaire de l'Europe et à la stabilité régionale, mettant en garde l'Union contre une attitude consistant à faire trop attendre ce pays qui, désormais, dispose d'autres horizons d'alliances et se voit courtisé par les pays asiatiques, Chine en tête. Dans un tel contexte, l'intégration turque n'est plus un choix, selon lui, mais une nécessité. S.D. ■

1. Professeur de science politique à l'université de Havre, coordinateur avec Arnaud de Raulin de *Les Chemins de la Turquie vers l'Europe*, Arras : Artois Presses Université, 2002.

Les enjeux communautaires de la candidature turque à l'Union européenne relèvent d'un environnement régional plus vaste. L'Europe n'est qu'un des cercles stratégiques ouverts à la Turquie et la construction européenne est, depuis l'origine, un projet ouvert de sécurité régionale. Penser sa politique extérieure comme réponse aux données internationales plus que comme *leadership* intra-européen et avoir associé la Turquie dès 1963 font apparaître comme paradoxale l'hésitation prolongée envers l'adhésion turque. La difficulté est de saisir les opportunités offertes, pas seulement au Moyen-Orient, et de dépasser la question de cette adhésion. Enjeu ancien, la Turquie est un défi nouveau posé à l'Europe, porteur de sécurité et d'influence régionale.

Les enjeux régionaux renouvelés du dialogue Europe / Turquie

L'Europe a construit une région à coups d'élargissements dont chacun fut un défi relevé, sauf quant à la Turquie. La tentation a été de se laisser séduire par l'opposition entre les arguments de pays candidats et ceux de pays sollicités, dialectique d'affrontement, pour justifier l'opposition à la candidature turque :

— La Turquie sous-estimerait les arguments culturels et économiques : l'Europe serait une « union chrétienne », et un espace d'équilibres macro-économiques et de peurs envers l'inflation et le chômage, au-delà de la Turquie. L'incapacité de l'Europe à enrayer le chômage l'expose à la tentation d'être un refuge et de projeter ses peurs sur d'autres.

— Les États membres surestimeraient leurs arguments culturels et économiques : les principaux critères de l'état de droit sont remplis en Turquie² ; la religion n'a jamais été un critère d'élargissement en Europe multiconfessionnelle et l'adhésion de la Turquie permettrait d'encadrer le phénomène islamiste³ ; le projet européen est conçu comme conciliateur des disparités.

Reconceptualiser la relation avec la Turquie évite de rigidifier les arguments et élargit la perspective aux autres ouvertures régionales de la Turquie.

Redéfinir la relation Europe / Turquie

La relation Europe / Turquie se déroule dans un contexte qui n'a guère à voir avec les décennies passées. Pendant la guerre froide, l'attractivité

2. Cf. le Conseil national de sécurité turc (MGK) « déconstitutionnalisé » : le sens en Turquie s'éclaire des concepts de république et de démocratie (le premier s'opposant à celui de sultanat). L'armée représente l'un des remparts contre l'islamisme. La Cour constitutionnelle turque a dissous le principal parti islamiste.

3. Comme l'appartenance à l'Europe peut encadrer le phénomène national-populiste en Autriche, Belgique, France ou aux Pays-Bas, sans préjuger du rôle au Moyen-Orient de la Turquie, musulmane mais à l'État séculier.

de la Turquie pour l'espace stratégique à l'est de la Méditerranée et limrophe de l'Union soviétique engendrait une dynamique utilitariste. Malgré son implication régionale ⁴, la Turquie se heurta après 1963 à une attitude attentiste envers son adhésion à la CEE (Communauté économique européenne), en 1989 et 1997. Après le sommet d'Helsinki (1999), sa « vocation » à rejoindre l'Union n'évoque pas de calendrier plus précis qu'en 1963. L'« utilité » de la Turquie pour la sécurité occidentale n'a pas reculé parce que l'URSS a disparu. Le partenariat turc offre autant d'atouts sécuritaires face à d'autres facteurs d'instabilité régionale.

Le monde de l'après-guerre froide se caractérise par une libéralisation des échanges, qui le fluidifie, une régionalisation des dynamiques et l'émergence de *leaders* régionaux, non de déterminismes planétaires entre idéologies totales. Le recul des idéologies crée une acuité nouvelle quant aux faits : l'évolution vers les désenclavements régionaux ⁵. L'insertion dans les circuits de commercialisation du pétrole demeure cruciale mais l'acheminement des matières énergétiques semble l'emporter.

La configuration en blocs (États-Unis / URSS) a disparu mais sa rivalité jumelle entre monde arabe et Israël demeure. Cela place la Turquie au centre des débats, après sa coopération militaire avec Israël (1996-2011), et les États-Unis poussent l'Europe à associer la Turquie dans la vigilance envers la sécurité européenne au Moyen-Orient.

Ne pas rigidifier les arguments

L'importance de la situation régionale turque, parfois obscurcie par des arguments rigides, comme la question kurde et la relation avec Israël, ne s'y résume pas.

La question kurde ne s'est jamais ramenée à la revendication séparatiste, ni la condamnation à mort d'Abdullah Öcalan ⁶ en 1999, commuée en incarcération à vie, à la tentative de tractation entre abolition de la peine de mort en Turquie et adhésion à l'Europe. La menace voilée d'exclure la Turquie du Conseil de l'Europe (dont certains membres ont pratiqué la peine de mort encore après leur adhésion) en cas d'exécution d'Abdullah Öcalan était infondée ⁷. La peine de mort n'est pas défendable dans l'absolu mais

4. Adhésion à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en 1948, au Conseil de l'Europe en 1950 et à l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) en 1952 ; et association à l'UEO (Union de l'Europe occidentale) en 1991.

5. Élargissement de l'Europe à l'est, affirmation de l'Amérique latine (Mercosur) face à l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), élargissement et approfondissement de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est), transformation de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) et de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), adhésion de l'Afrique du Sud à la SADC (Southern African Development Community), déblocage de l'Asie du Nord-Est (dialogue intercoréen), etc.

6. *Leader* historique du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), arrêté en 1999 (NDLR).

7. Une telle exécution aurait découlé du droit pénal turc (confirmée et autorisée par le Parlement).

négocier son abolition contre l'adhésion à l'Union aurait « supranationalisé » la question kurde. Le découplage était indispensable entre la question de la peine de mort, celle du droit à la vie et celle de la candidature turque à l'Union européenne.

La question chypriote ne se ramène pas plus à la partition de l'île en 1974 ou aux arguments constitutionnels et politiques contre la candidature turque à l'adhésion. La question préalable est de savoir si l'adhésion à une entité internationale doit être précédée par la résolution de conflits politico-territoriaux ou bien permettre que ces conflits soient mieux régulés avant même leur résolution. Suggérer qu'une solution chypriote aurait dû précéder l'examen de l'adhésion remet en question l'adhésion du Royaume-Uni et de l'Irlande à la CEE en 1972, voire celle des deux Corée à l'ONU (Organisation des Nations unies) en 1991.

Élargir les perspectives

Le réalisme suggère d'autres ouvertures régionales de la Turquie. Si le partenariat turc est essentiel à la sécurité au sud-est de l'Europe, le flanc nord-ouest de la Turquie n'est qu'une ouverture parmi d'autres pour la Turquie. Ce partenariat est le verrou indispensable contre le « danger »

islamique tel que l'Europe le ressent. La Turquie, après la rupture kémaliste des années 1920, l'ancrage dans la sécurité occidentale des années 1950 et l'effort de conformité aux critères communautaires depuis les années 1960⁸, s'est successivement rapprochée, sans lien direct avec la guerre froide, de trois autres régions :



— Avec le monde arabe, le rapprochement commercial (1980-1985) prenait acte des hésitations européennes et de la complémentarité entre une Turquie en pleine industrialisation et plusieurs pays arabes aux revenus (pétroliers) accrus. La Turquie exportait de nombreux produits agroalimentaires et ouvrait son marché de l'emploi à des dizaines de milliers de travailleurs

8. La Turquie est plus avancée dans l'acquis communautaire que nombre d'autres candidats au moment de leur adhésion (Irlande 1972, Grèce 1981, Espagne et Portugal 1986, pays d'Europe centrale et orientale 1995, Bulgarie et Roumanie 2007, Croatie 2012).

arabes. Des pays arabes assuraient une clientèle solvable et allégeaient les besoins turcs d'exportation vers l'Europe. Ce partenariat se heurta à la critique de reposer sur la complémentarité commerciale plus que sur une solidarité islamique, arguments hypothéquant un tel rapprochement, lequel illustre pourtant la manière dont les efforts européens de la Turquie peuvent se reconvertir vers d'autres partenaires.

— Avec l'Asie centrale, le rapprochement culturel (1990-1995) prenait acte de la fin de la guerre froide. Les républiques turciques (à part le Tadjikistan perse) libérées de l'URSS, évoquent un ensemble « de la Méditerranée à la Chine », et d'abord un grand marché de la mer Noire, alternative logique à un projet d'adhésion à l'Europe allant d'impasse en impasse. Une communauté Turquie / républiques d'Asie centrale demeure une ouverture possible. Les acteurs économiques turcs ont perçu l'opportunité structurelle de ce grand marché intermédiaire entre l'Europe et l'Asie centrale, malgré le manque de solvabilité de certains pays d'Asie centrale.

— Avec Israël, le rapprochement militaire (1996-2011) concerne un État en tension avec le monde arabe, monde auquel la Turquie est liée par le biais de l'islam. Cet accord retire à la coopération militaire de la Turquie son monopole occidental via l'OTAN. La signification de cet accord de coopération militaire⁹, non de défense commune, était par excellence l'ajout d'une ouverture régionale pour la Turquie (ancienne alliée de l'Irak dans le Pacte de Bagdad), c'est dire la portée du revirement¹⁰.

La Turquie dispose d'ouvertures autres qu'envers l'Europe : au plan spatial vers le sud-ouest, l'est et le sud ; au plan stratégique vers les alternatives régionales aux négociations avec l'Europe ; au plan sectoriel vers les alternatives commerciale, politique et militaire au retard de son adhésion inscrite dans les accords avec l'Europe de 1963 (Association) et de 1995 (Union douanière) mais incertaine.

L'influence régionale européenne face à la Turquie

La Turquie a longtemps préféré l'Europe, sorte de « centrifugie » première, chance pour l'élargissement régional européen après la guerre froide. C'est une chance encore à saisir pour une Europe ayant besoin de renforcer sa position stratégique.

La tentation est ici celle d'une dialectique linéaire : résoudre aujourd'hui les difficultés du dossier turc entraînera demain l'adhésion à l'Union européenne. Il faut rompre avec trois arguments :

9. Manœuvres communes (et avec les États-Unis), ouverture de l'espace aérien turc à l'entraînement des pilotes israéliens, et accès turc à une partie de la technologie militaire israélienne.

10. En filigrane de l'annexion du Koweït par l'Irak en 1990, existait l'agression potentielle d'Israël.

— L'adhésion de la Turquie menacerait l'équilibre européen des niveaux de vie et indicateurs macroéconomiques, ce qui tient peu compte de leur amélioration en Turquie depuis 30 ans ; argument techniciste envers l'acquis communautaire, en deçà du vaste projet sécuritaire fondateur de l'Europe.

— L'argument de la contiguïté spatiale de l'Europe, entamé par l'adhésion grecque en 1981 et enterré par celle de la Bulgarie et la Roumanie en 2007, cède à la logique stratégique : profiter du démantèlement du bloc de l'Est pour retirer à la Russie l'influence sur l'est de l'Europe ; pacifier l'ex-Yougoslavie en la retirant de l'instabilité depuis 1992.

— L'argument de l'évolution stratégique du Moyen-Orient après la guerre froide s'inverse : recul de l'influence soviéto-russe et maintien de celle des États-Unis modifient le rapport israélo-arabe et imposent de repenser l'adhésion turque à l'Union européenne en termes non d'homogénéité de l'Europe mais du rapport Europe / autres régions ¹¹.

La dichotomie entre moyen et long termes cède devant l'accélération des constructions régionales dans le monde, et impose de revoir le paradigme d'examen de la candidature turque. La notion de « choix » européen recule devant la « nécessité » de refuser ou accepter définitivement la Turquie, laquelle offre trois atouts pour la quête d'influence du projet européen : le transport des matières premières, l'architecture sécuritaire de l'Europe et la stabilité régionale.

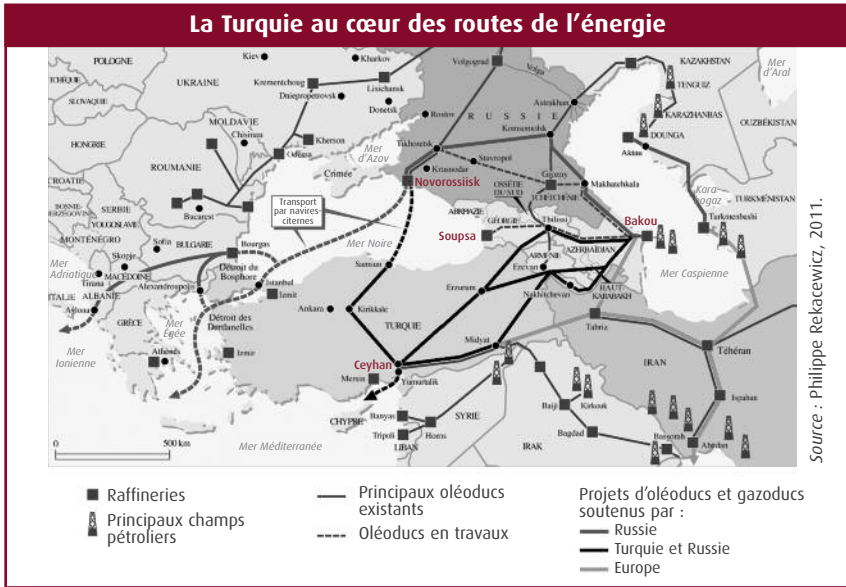
Le transport des matières premières

Les matières premières énergétiques et aquifères constituent un atout majeur pour la Turquie. Celle-ci se trouve au cœur de l'acheminement de ces ressources clés pour l'Occident (pétrole, gaz) ou le Moyen-Orient (eau) ; elle est aussi de plus en plus courtisée par la Chine et l'Organisation de coopération de Shanghai ¹².

La sécurité des approvisionnements énergétiques est un facteur renouvelé de tensions internationales, depuis les zones de production de la mer Caspienne aux zones de livraison à l'ouest de la Turquie, en Méditerranée orientale. L'acheminement depuis Bakou pose à la Turquie et ses alliés la question de la route à choisir. Celle de Bakou à Novorossiisk par Grozny pose aux Russes le problème de la partie tchéchène du parcours, et aux Occidentaux celui de passer en territoire russe : inverser les schémas de la guerre froide jusqu'à dépendre d'un passage en territoire russe. La route de Bakou à Soupsa, en Géorgie, trajet plus long en mer Noire, pose le pro-

11. Passer d'une stratégie intrarégionale à une stratégie interrégionale, du communautarisme au dynamisme des années 1950 — l'Union européenne sait le faire comme en témoigne sa participation à l'Organisation de développement énergétique coréenne (KEDO) dès 1997.

12. Organisation intergouvernementale régionale asiatique regroupant la Russie, la Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan depuis 2001.



blème de pétroliers le long des côtes nord de la Turquie et du Bosphore (risque de pollution) et celui de faire passer tout le pétrole de Bakou par les rives très peuplées d'Istanbul, d'où la réticence turque à un *pipeline* Novorossiisk-Soupsa-Méditerranée au fond du Bosphore.

La route reliant Bakou à Ceyhan ¹³, aujourd'hui réalisée, offre l'avantage de bifurquer assez à l'ouest en Géorgie pour éviter la région kurde de Turquie ¹⁴, et de coupler construction d'infrastructures nouvelles et acheminement de pétrole et gaz du Turkménistan. Son financement par les États-Unis et la Turquie évita à la Turquie de faire appel à l'Europe, mais il eût mieux valu une implication européenne d'emblée. L'acheminement du pétrole de la Caspienne confère à la Turquie un rôle essentiel dans la géostratégie de l'énergie, qui la rend d'autant plus désirable aux yeux de la Chine.

Pour les approvisionnements en eau, aussi essentiels que l'énergie dans la géostratégie du Moyen-Orient ¹⁵, la Turquie dispose des plus grandes ressources régionales par ses fleuves au fort débit et au cours propice à la desserte du Moyen-Orient, aux aqueducs et barrages. Son rôle potentiel dans la résolution de ce problème régional est primordial : la mise à dispo-

13. Bifurcation de la route Bakou-Soupsa en Géorgie, avant l'arrivée à la mer Noire, pour atteindre Ceyhan en Turquie méridionale et la mer Méditerranée.

14. Et *a fortiori* contourner la question d'une éventuelle liaison directe Bakou-Turquie qui passerait par l'Iran et par la zone frontalière Iran-Turquie-Irak revendiquée par les Kurdes.

15. Dans la zone frontalière Liban-Israël-Syrie, l'évacuation du Liban Sud par Israël depuis 2000 bute sur l'accès au lac de Tibériade (et sur l'application des accords de paix d'Oslo de 1993).

sition de l'eau ¹⁶ peut desserrer les rivalités liées à cette ressource, aider à l'irrigation en Syrie, en Irak, au Liban, en Israël, voire en Jordanie, assurant une coopération avec les pays arabes sur un enjeu, l'eau, au nom duquel des guerres peuvent éclater.

Au cœur de ces enjeux se trouve la recherche d'influence de la Turquie au Moyen-Orient, qui peut l'amener à reconsidérer sa stratégie d'alliances ¹⁷.

L'architecture sécuritaire de l'Europe

L'influence liée à l'architecture sécuritaire européenne a servi la Turquie mais sert aujourd'hui l'Union européenne. La Turquie joue dans l'OTAN un rôle actif et a vocation à un rôle accru dans la zone Balkans / Moyen-Orient / Méditerranée orientale, par deux cercles.

— Du cercle militaire originel étroit (OTAN, UEO) au cercle politique élargi (Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe [OSCE]), ce rôle a justifié deux interventions de l'OTAN (Bosnie, 1995, et Kosovo, 1999) ¹⁸ et la révision de sa doctrine en 1999 pour intervenir dans des territoires hors États membres dont l'instabilité présenterait un danger pour eux. L'UEO semble, elle, céder le pas à l'architecture de l'Union européenne. L'OSCE n'est pas une organisation de défense.

La Turquie dans l'OTAN souhaite le même traitement que ses alliés, notamment la modernisation de ses armes, motivation originelle de sa coopération avec Israël. Les États-Unis sont présents comme membre de l'OTAN et partenaire privilégié d'Israël. L'élargissement des notions de sécurité et de défense suggère que la gestion politique des évolutions régionales contribue à la sécurité de l'Europe. Son propre élargissement renvoie à la dimension avant tout politique et sécuritaire du projet européen originel. Une candidature à l'Union européenne, bref l'élargissement du cercle politique, est plus une question de sécurité régionale que le développement d'organisations militaires. D'autant que l'Asie élargie de l'Est et du Centre, voire du Sud, devient un contrepoids attractif et crédible aux instabilités et hésitations de l'Europe élargie, affaiblie par la crise de son fer de lance, la zone euro.

— Du cercle politique élargi (l'Union européenne) à un nouveau cercle opérationnel (une Force de réaction rapide ou FRR), la capacité de l'Union européenne a fait l'objet de plusieurs avancées. Le Conseil européen a décidé de développer des moyens de gestion des crises internationales, notamment une « capacité autonome » à conduire des opérations militaires là où l'OTAN n'est pas engagée. Il a mis en place, au-delà des dispositions sur

16. Même si des barrages sur le Tigre et l'Euphrate peuvent aggraver les tensions avec l'Irak et la Syrie.

17. Une stratégie régionale liée à la détention de l'eau met au même rang Israël et les pays arabes (possibilités de médiation de la Turquie).

18. Hors zone d'intervention fixée en 1949 : territoire d'un ou plusieurs États membre(s) agressé(s).

la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) — titre V du traité de Maastricht —, des structures devant précéder des organes permanents chargés de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) — article 17 du traité d'Amsterdam ¹⁹, missions FRR inspirées de la charte de l'ONU —, le maintien ou le rétablissement de la paix, mais aussi des missions humanitaires, fruit d'une évolution novatrice vers un droit d'ingérence humanitaire.

La FRR n'est pas censée se substituer aux structures existantes (OTAN et UEO). Mais qu'elle soit destinée à agir indépendamment d'elles peut 1) garantir son non-interventionnisme vis-à-vis d'elles, comme 2) signifier que l'Europe se dote d'une capacité concurrente à l'OTAN (et à l'UEO). L'émergence d'une telle Europe ne peut éluder la question de l'institutionnalisation de ses relations avec l'OTAN, du financement de sa défense. La Turquie est attachée à l'opérationnalité militaire de la sécurité de l'Europe. Son adhésion à l'Union européenne permettrait d'inclure un membre essentiel de l'OTAN dans le régionalisme européen de sécurité et de défense, conformément à une vision politique de la construction européenne ²⁰. À défaut, la Turquie appuiera ses regards nécessairement vers son nord-est, donc vers l'Asie centrale en construction.

La stabilité régionale

L'influence de l'« Europe turque » face au Moyen-Orient arabe et à l'Asie occidentale constitue le vrai débat de la régionalisation du monde après la guerre froide. Est-ce l'Europe qui ferait une faveur économique et sociale à la Turquie en l'intégrant comme membre ou, dans le cadre même des projets sécuritaires européens originels qu'elle relancerait, est-ce la Turquie qui ferait une faveur stratégique à l'Europe en y adhérant ?

De ce débat dépend une part de la viabilité européenne dans les rivalités interrégionales de l'après-guerre froide ²¹. La Turquie peut abandonner son propre projet régional depuis la rupture kémaliste de 1923 et l'association à la CEE en 1963 : lui ont été préférés, de 1972 à 2007 et 2012, des candidats moins avancés sur le plan de l'acquis communautaire, ou Chypre Sud seule. D'ici à 2020, on connaîtra l'ensemble des candidatures de finalisation de l'espace européen. La Turquie dispose d'au moins deux autres options ; l'Europe dispose surtout d'un flanc sud-est à conforter.

L'orientation arabe de la politique étrangère turque a connu deux étapes. Le Pacte de Bagdad, en 1955, correspondait à une dynamique de guerre

19. Créant trois structures : Comité politique et de sécurité intérimaire (élaboration de recommandations sur le fonctionnement de la PESD), Organe militaire intérimaire (avis au Comité politique), Détachement d'experts nationaux (noyau du futur état-major militaire de l'Union européenne).

20. Conforme à l'opérationnalité (vision politique) plus qu'institutionnalisant la défense / sécurité européennes.

21. Voir CHABAL Pierre, « Interregional Competition as Innovated World Order: Is It Enhancing Exchanges or Destabilising the World? », *Acta Universitatis Danubius. Economica*, vol. 8, n° 1, 2012, p. 107-130.

froide associant, contre le danger soviétique²², des pays de la zone (Irak, Iran, Turquie), le Pakistan et des pays occidentaux (États-Unis, Grande-Bretagne). Il intégrait la Turquie comme puissance intermédiaire²³ entre des membres de l'OTAN, des pays musulmans du Moyen-Orient et le Pakistan. Les éléments de cette dynamique ont tous disparu...²⁴, sauf la centralité turque dans la zone. Le rôle pivot conféré à la Turquie par le Pacte de Bagdad faisait d'elle la pierre angulaire, un pont entre l'OTAN et l'ASEAN²⁵. La coopération économique arabe souligne la dynamique arabe des affaires du Moyen-Orient, la Syrie et l'Égypte ayant fondé en 1958 une République arabe unie, qui a duré trois ans : des alliances vont jusqu'à mêler les souverainetés dans un intérêt supérieur commun, ici le panarabisme.

À trop privilégier sa réflexion est-européenne, l'Europe court le risque de négliger ces dynamiques. Parce que la période de guerre froide est révolue, l'époque actuelle renvoie à la malléabilité particulière du Moyen-Orient et à l'avancée de la nouvelle Asie (Est, Centre, Sud) vers l'Asie de l'Ouest, l'Iran étant depuis 2005 observateur de l'Organisation de coopération de Shanghai et candidat à cette organisation depuis 2006.

L'orientation centre-asiatique de la politique étrangère turque, dimension la plus novatrice, après la levée du verrou soviétique, est la plus ouverte, celle dont la signification repose, outre le ferment culturel, sur les instabilités, donc les potentialités stratégiques. Les conflits au sud-ouest de la Caspienne, russo-tchéchène et arméno-azéri, permettent à la Turquie de faire acte de médiation, renforçant son profil régional. Les liens Turquie / républiques à l'est de la Caspienne, à commencer par le Turkménistan — outre l'intérêt lié à ses réserves de gaz naturel —, sont de nature à projeter la puissance stratégique turque, par-delà le Moyen-Orient iranien, voire afghan et pakistanais, à l'intérieur de l'Asie centrale²⁶ jusqu'aux frontières de la Chine.

Or, la capacité à se projeter est au cœur de la stratégie de l'après-guerre froide et de la révision de la doctrine de l'OTAN. Agir en médiateur régional dépend de données établies dans le cas turc, notamment la légitimité régionale. Le projet d'un grand marché de la mer Noire et de la mer Caspienne pourrait renaître via une coopération politique novatrice dans l'ordre régional hérité, et rien n'interdit d'envisager une candidature turque à l'Organisation de coopération de Shanghai, qui résoudrait la candidature à l'Union européenne. L'Europe aurait alors perdu la Turquie.

22. Le Pacte contrait aussi l'extension au Moyen-Orient de l'idée d'unité arabe (panarabisme nassérien).

23. Au double sens de puissance moyenne et de puissance localisée au centre de la zone.

24. L'Irak a repris l'idée d'unité arabe (panislamisme), les États-Unis prônent une orientation européenne de la politique turque et le Pakistan s'est doté de l'arme nucléaire.

25. YERASIMOS Stéphane in Yves LACOSTE (sous la dir. de), *Dictionnaire de géopolitique*, Paris : Flammarion, 1993, p. 1 524.

26. Point de jonction entre Kazakhstan, Russie et Chine à une époque où la Mongolie pouvait basculer à nouveau dans le camp russe.

En conclusion, les bouleversements amples des fins de guerre — mondiale ou froide — sont suivis de redéfinitions stratégiques fondées sur une vision prospective malaisée à discerner sur le moment, mais visant l'efficacité ultérieure. Qui pouvait dire en 1957 que les Communautés européennes aboutiraient, 50 ans plus tard, à une intégration à 28, une union monétaire à 17, peut-être un jour une union militaire ? Qui peut dire aujourd'hui que le Moyen-Orient musulman, y compris turc, n'aboutira pas à une coopération politique régionale par laquelle les États, dirigés par une nouvelle génération issue des « printemps arabes » de 2010-2011, se poseraient en concurrents de l'entité européenne élargie ?

L'on a pu pronostiquer, voilà déjà 20 ans, que « sauf à créer de graves déséquilibres, l'élargissement de l'Union à l'est suppose un renforcement des relations avec les pays du pourtour méditerranéen ²⁷ ». Les raisons élargies justifiant l'adhésion de la Turquie puisent aux conséquences d'une hésitation à la faire adhérer à l'Union, adhésion logique et chance pour le projet stratégique européen. La caractéristique essentielle de l'après-guerre froide et de la mondialisation est l'accélération des dynamiques au moins autant que le simple élargissement de leur échelle. L'Eurasie autre que l'Europe a évolué plus vite que cette dernière car elle est moins techniciste. L'Union européenne, de sommet en élargissement et d'approfondissement en interrégionalisme (Dialogue Asie-Europe, rapprochement avec l'Amérique latine), innove moins que l'Eurasie (ASEAN + ; sommets de l'Asie de l'Est ; Organisation de coopération de Shanghai à 12 pays, membres, observateurs ou partenaires ; dynamique d'ouverture du Turkménistan et de basculement de la Turquie...).

La recherche de sécurité suppose d'autant plus d'analyser la potentialité des phénomènes en cours que leur cadre évolue. Le cadre des relations Turquie / Europe a évolué profondément depuis 50 ans. Les enjeux anciens de l'adhésion turque relèvent d'un contexte tout autre. Au-delà des arguments favorables à l'adhésion et même des atouts turcs pour l'Europe, l'intégration turque se justifie par le projet européen lui-même : la recherche d'influence, ici au Moyen-Orient et en Eurasie tout entière. Ces éléments sont irrémédiablement mêlés, preuve de l'intérêt réciproque que Turquie et Europe ont à concrétiser leurs vieux projets depuis 1952 (adhésion à l'OTAN) et 1963 (association à la CEE), preuve de ce qu'elles peuvent retirer ensemble d'une union dans le jeu régional ²⁸. Car pendant que l'Europe hésite, les

27. Tuquoi Jean-Pierre, « L'Europe à la recherche de son pôle sud », *Le Monde*, 14 décembre 1994.

28. Le risque existe en effet d'une confrontation entre un monde chrétien, qui se penserait étroitement comme tel, et un monde moyen-oriental, qui en prendrait acte avec raidissement. L'ambiguïté de l'identité européenne peut nourrir la revendication musulmane d'une identité contraire. Pour inverser le raisonnement, tout en lui gardant sa validité, la recherche décalée d'une identité européenne pour répondre à la perception européenne de la mobilisation musulmane moyen-orientale ferait commettre à l'Europe l'erreur d'un repli identitaire. Ce repli serait illogique compte tenu de l'essence même de son projet de construction régionale. L'erreur serait de croire que l'antagonisme, que certains semblent invoquer, entre un « camp » chrétien et un « camp » musulman

États intermédiaires (Biélorussie, Ukraine, Moldavie, pays du Caucase, notamment) se seront décidés à rejoindre soit l'Ouest, soit l'Est.

soit différent par sa nature, non par son degré, de l'affrontement des guerres de religion, de l'inquisition ou des pogroms en Europe. Les questions de l'acceptation de l'Autre importent plus que les arguties de détail. L'intensité des affrontements et le passage à l'acte des déchirements ne reposent jamais que sur le militantisme de ceux qui y croient. Dès lors, craindre l'Autre revient à le renforcer, ce qui est exactement la destinée de l'Asie de l'Organisation de coopération de Shanghai, bien moins club nucléaire que terre centrale enfin crédible dans son rayonnement centrifuge.

REGARD DIFFÉRENT SUR L'ADHÉSION DE LA TURQUIE À L'UNION EUROPÉENNE

C'est à juste titre que la candidature turque à l'Union européenne suscite un large débat et il est normal que les avis soient contrastés suivant que l'on se place dans un horizon à court ou moyen terme (la négociation en cours), ou à long terme (les effets potentiels de son intégration sur l'Union).

À court et à moyen terme, il ne faut pas perdre de vue le cadre dans lequel se situe l'adhésion, qui implique pour la Turquie, comme pour les pays l'ayant précédée dans cette voie, le respect d'un certain nombre d'obligations. Or, la négociation en cours est entravée de part et d'autre par des réticences sans précédent.

D'une part, plusieurs gouvernements (et la majorité de l'opinion publique européenne) ne souhaitent pas que la Turquie devienne membre, même si elle remplit tous les critères, ce qui lui permet de se poser en victime de l'ostracisme européen. D'autre part, en dépit de quelques efforts limités (comme ceux du Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan, de 2002 à 2008) et contrairement aux précédents candidats d'Europe centrale, les gouvernements turcs successifs ont refusé de se conformer aux critères de respect des droits de l'homme et de la démocratie en vigueur dans l'Union. En outre, ils s'opposent à la résolution de plusieurs

de leurs conflits de voisinage, en contradiction avec les résolutions des Nations unies et les recommandations de l'Union européenne, telles qu'elles figurent dans le mandat de négociation.

La suspension partielle de la négociation d'adhésion en décembre 2006 provient du refus de la Turquie de mettre en œuvre le protocole d'extension de son union douanière avec l'Union européenne en ouvrant son espace aérien et ses ports à Chypre, alors qu'elle a signé ce protocole précisément pour obtenir l'ouverture de ces négociations.

Dans ce type d'exercice, le respect des valeurs européennes et de la législation correspondante n'est pas négociable. On ne demande pas au pays candidat s'il veut appliquer l'acquis communautaire, mais seulement **quand** il sera en mesure de le faire. Enfin, dans un processus où tout est sujet à des accords à l'unanimité, refuser de reconnaître un État membre (comme la Turquie est le seul pays du monde à le faire avec Chypre) n'est pas le meilleur moyen de progresser.

Bien que la candidature turque remonte à 1987, on peut donc se demander s'il était judicieux d'ouvrir les négociations en octobre 2005.

Sur le long terme, il n'est pas douteux que l'intégration de la Turquie présente

des avantages politiques importants (au plan économique, ces avantages sont déjà en grande partie acquis, du fait de l'union douanière). Cependant, il s'agit d'un potentiel, qui ne va pas inévitablement se concrétiser.

Beaucoup de choses ont été dites sur le « modèle turc » d'islamisme modéré, en tant qu'expérience à suivre par les pays arabes. Or, l'évolution récente du parti au pouvoir vers un régime autoritaire (plus de 97 journalistes emprisonnés) n'est pas particulièrement exemplaire. Les rapports des organisations non gouvernementales, repris par la Commission européenne dans son évaluation annuelle, non seulement montrent qu'il reste beaucoup à faire, mais que l'évolution en cours ne va pas dans le sens d'un renforcement de la démocratie. D'après le classement mondial 2011-2012 de Reporters sans frontières sur la liberté de la presse, depuis 2005, la Turquie est passée du 98^e au 148^e rang sur 179 pays. Plusieurs observateurs commencent même à douter de la survie de l'héritage kémaliste d'État laïc tout en ayant une population en quasi-totalité musulmane, face aux progrès de l'intégrisme religieux, tels qu'ils sont encouragés par le gouvernement.

À grand renfort de publicité, Ankara fait la promotion d'une nouvelle politique étrangère basée sur le « zéro problème » avec les pays voisins. Force est de constater que non seulement les anciens conflits (Grèce, Chypre, Arménie) n'ont pas été résolus, mais qu'il en survient de nouveaux, avec Israël, mais aussi avec des pays arabes, notamment la Syrie et l'Irak.

Personne ne conteste la position géopolitique essentielle de la Turquie, qui s'est encore renforcée depuis la fin de la guerre froide, mais la question principale est de savoir si elle sera utilisée dans le sens de la paix ou si elle apportera de nouveaux facteurs d'instabilité à une région qui en compte déjà beaucoup trop.

Jouer au médiateur entre Israël et la Syrie était une très bonne idée, qui a failli réussir. Mais Ankara a opté pour une stratégie de détérioration de ses relations avec Jérusalem. Sa diplomatie populiste est en train de faire converger deux conflits anciens concernant la Palestine et Chypre, mais jusqu'à présent séparés, ouvrant la voie à la formation de deux alliances antagonistes. Bien que directement concernée par la menace nucléaire iranienne, la Turquie invoque ses intérêts commerciaux pour refuser d'appliquer les sanctions décidées par les Nations unies, sans parler des mesures plus rigoureuses adoptées par l'Union européenne et les États-Unis, ce qui n'est pas la meilleure manière de se préparer à adopter la politique étrangère européenne, ni même de se montrer solidaire de son allié américain.

En effet, la négociation d'adhésion implique un alignement du pays candidat sur la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. On en est loin actuellement et en cas d'adhésion, on peut craindre que la Turquie bloque toute initiative n'allant pas dans son sens, comme elle le fait déjà à l'OTAN.

Le territoire anatolien est bien placé pour acheminer vers l'Europe les ressources énergétiques du Moyen-Orient, du Caucase et de l'Asie centrale. Avec le projet de gazoduc « Nabucco », l'Union européenne se donne beaucoup de peine pour éviter la Russie : à quoi bon si le chantage turc se substitue à celui de Gazprom ? Un pays qui est le seul de la région à se refuser à signer la convention des Nations unies sur le droit de la mer, qui sert de base à la délimitation des zones économiques exclusives (ZEE) et qui menace d'attaquer les forages en cours en Méditerranée orientale n'est pas un partenaire idéal.

Il n'est pas non plus démontré que l'Europe a besoin d'Ankara pour intensifier ses relations avec le monde arabe

et l'Asie centrale. Si les entreprises turques y font de bonnes affaires et vont continuer dans cette voie, l'influence politique de leur gouvernement n'est pas aussi grande que celui-ci le prétend. Les pays arabes n'ont pas gardé un si bon souvenir de l'Empire ottoman et l'Asie centrale n'est pas à la recherche d'un nouveau grand frère (elle a déjà donné du temps de l'URSS).

Si la Turquie a incontestablement la capacité de contribuer à la paix, par exemple en acceptant une solution

conforme au droit international à Chypre, ou en soutenant la coopération Union européenne-OTAN, il faudrait qu'elle en apporte les preuves : actuellement, son gouvernement poursuit d'autres orientations, qui n'ont à ce jour apporté aucun supplément de stabilité, ni au Proche-Orient ni à l'Europe. Au contraire, sa politique confuse et solitaire la place dans un isolement accru, que ses démonstrations anti-israéliennes ont jusqu'à présent réussi à masquer.

Jean-François Drevet

Pour aller plus loin, dans *Futuribles*, voir :

- BILLION Didier et BASTIEN Alex, « Élections en Turquie : quels enjeux ? », *Futuribles*, n° 375, juin 2011, p. 75-88.
- DREVET Jean-François, « L'Union européenne face à ses grands voisins orientaux », en page 113 de ce numéro ; « La politique étrangère de la Turquie et l'Europe », *Futuribles*, n° 380, décembre 2011, p. 63-70 ; et « Chypre, l'Europe et la Turquie », *Futuribles*, n° 358, décembre 2009, p. 35-48.
- MARCOU Jean, « Les multiples visages du modèle turc », *Futuribles*, n° 379, novembre 2011, p. 5-22. (NDLR)

L'Union européenne face à ses grands voisins orientaux

PAR JEAN-FRANÇOIS DREVET ¹

L'Union européenne, dont l'espace géographique s'est progressivement élargi au fil des adhésions, se trouve désormais frontalière ou quasi frontalière, à l'est et au sud, d'un certain nombre de pays susceptibles de lui poser des difficultés diplomatiques. C'est en particulier le cas, comme le montre ici Jean-François Drevet, de trois de ses grands voisins orientaux : la Russie, la Turquie et l'Iran. Les politiques étrangères de ces trois pays qui aspirent à un rôle de puissance régionale, ont en commun, selon cette tribune : des comportements agressifs à l'égard de leurs voisins, une vision obsessionnelle de leur sécurité et des objectifs politiques assez flous. Dans un tel contexte, quelle position peut adopter l'Union européenne pour concilier les ambitions de ces pays avec la recherche qui est la sienne d'une sécurité régionale respectueuse du droit international ? Pacifisme, pragmatisme, méfiance et expansionnisme n'aident en rien ici à résoudre la « quadrature du cercle »... S.D. ■

À la différence des pays d'Europe centrale, que l'octroi d'une perspective d'adhésion a mis sur une trajectoire stabilisatrice, les républiques ex-soviétiques de l'Est européen, plus de 20 ans après la fin de l'URSS, sont toujours dans une situation troublée, avec une vie politique interne agitée, la contestation de leurs frontières et des conflits de voisinage qui ne trouvent pas de solution. La situation est pire à la périphérie sud-

est, avec l'enlisement du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens, et les tensions qui montent entre plusieurs pays de la région, dans le contexte du désengagement des États-Unis après l'interventionnisme catastrophique de la période Bush.

Dans ces zones troublées, trois pays émergent avec l'ambition de devenir ou de redevenir des puissances régionales : la Russie, la Turquie et l'Iran.

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

Leurs politiques étrangères présentent plusieurs traits communs : des comportements agressifs vis-à-vis de leurs voisins, une vision obsessionnelle de leur sécurité et des objectifs politiques mal définis ou incertains.

Des comportements agressifs

Dans les trois pays, le passé impérial apporte une justification à des pressions multiples : la Russie en Ukraine, en Moldavie et dans le Caucase, l'Iran en Irak et au Liban, la Turquie à Chypre. Très soucieux de réprimer les velléités d'autonomie chez eux², ils ne voient pas de contradiction à l'extérieur : Moscou apporte son soutien aux minorités russes³ de l'ex-URSS, Ankara appuie les tendances sécessionnistes des communautés turcophones des pays voisins (à Chypre, mais aussi en Irak et dans le Caucase), Téhéran mobilise les chiïtes du Liban, de Syrie et d'Irak. Cette politique a conduit à la formation d'États pseudo-indépendants (la Transnistrie, l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud et Chypre Nord), internationalement non reconnus.

Les trois pays développent leur « capacité de nuisance » pour entretenir l'instabilité à leurs frontières par différents moyens : outre la manipulation des minorités, des menaces d'intervention militaire sur des pays faiblement armés (Moldavie, Chypre, Géorgie), le « chantage au gaz » sur les importations d'énergie (Ukraine), ou l'abus du veto (par la Russie au Conseil de sécurité des Nations unies, et par la Turquie à l'OTAN⁴).

Cette stratégie de la tension va parfois au-delà du voisinage, comme le montre l'attitude de l'Iran et plus récemment de la Turquie vis-à-vis d'Israël, avec qui ces deux pays n'ont pourtant pas de contentieux historique, à la différence des pays arabes. Elle peut aussi entraîner des rivalités dans les pays où ils sont en concurrence, comme l'Azerbaïdjan.

Une conception obsessionnelle de leur sécurité

Dans les trois capitales, une mentalité d'assiégé conduit à des obsessions sécuritaires qui vont à l'encontre de leurs intérêts bien compris. Bien que ses limites soient très en deçà de celles de l'ex-URSS, la Russie ne manque pas d'espace. Aucun pays ne la menace à court terme et s'il existe des risques à plus long terme, ils concerneraient plutôt la partie asiatique de la fédération. Il est donc difficile de trouver une justification aux pressions exercées sur les républiques ex-soviétiques européennes. Il en va de même pour la Turquie, qui a échangé son rôle de sentinelle avancée de la guerre froide pour une position bien plus favorable : elle est maintenant entourée de pays trop faibles pour représenter une menace crédible, comme la Grèce et Chypre. Seul l'Iran aurait quelques raisons de se considérer comme menacé, encore qu'il s'agisse davantage de son régime politique que du pays lui-même, dont personne ne conteste les frontières et qui est aussi bordé de pays plus petits que lui.

Moscou et Ankara défendent une conception extensive de leur « sécu-

2. En Tchétchénie pour la Russie, au Kurdistan pour la Turquie et l'Iran.

3. Ainsi qu'aux Abkhazes et aux Ossètes, bien qu'ils ne soient pas russes.

4. Depuis que Chypre est membre de l'Union européenne (UE), la Turquie entrave la coopération entre l'Union et l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), notamment en Afghanistan.

rité » qui les incite à établir ou à conserver des bases militaires sur le territoire de leurs voisins (la Russie dans le Caucase, en Moldavie et en Ukraine, la Turquie à Chypre) dans des conditions plus proches de l'occupation militaire que du libre consentement des pays hôtes. C'est leur volonté d'« acheter leur sécurité au détriment de celle des autres ⁵ », qui apparaît comme une cause majeure des tensions actuelles.

Menées au nom d'une conception douteuse de l'intérêt national, ces politiques accaparent une partie excessive de leurs ressources. C'est à l'évidence le cas de l'Iran, dont les folies nucléaires ⁶ ont un coût très élevé, en termes aussi bien budgétaires (bien que l'on ne puisse en évaluer le montant) qu'économiques, en raison de l'impact croissant des sanctions internationales, ce qui est beaucoup, même pour un pays pétrolier où de nombreuses folies sont possibles.

Bien que cette politique ait déjà conduit l'URSS à sa fin, la Russie se ruine à conserver des vestiges de son ancienne puissance. Bien qu'elle n'ait pas les capacités démographiques et économiques pour continuer dans cette voie, elle gaspille des ressources précieuses qui seraient mieux utilisées à la valorisation de son territoire.

En apparence, après une décennie de croissance économique, seule la

Turquie aurait les moyens de sa politique. Son occupation de Chypre ne lui coûte pas très cher et elle en assume depuis longtemps les inconvénients, notamment vis-à-vis de l'UE. Elle n'en est pas moins engagée dans une impasse. En effet, les gesticulations médiatiques de sa nouvelle politique extérieure ne lui ont pas rapporté grand-chose : au lieu d'aller vers un « zéro problème avec ses voisins », elle est maintenant engagée dans un autre éventail de relations conflictuelles (avec l'Irak, la Syrie et Israël), qui s'ajoute aux problèmes non résolus avec la Grèce, Chypre et l'Arménie. Toutes les menaces brandies au cours des deux dernières décennies (notamment à l'UE et à l'OTAN) contre ces pays, non seulement n'ont pas eu d'effet, mais ont accru son isolement.

Des objectifs incertains

Sur le fond, les objectifs de ces pays restent opaques. La manière dont est conçue leur politique étrangère échappe aux analystes, qui peinent à leur trouver des motivations rationnelles, au-delà de la défense à court terme de certains intérêts et d'une exaltation démagogique des nationalismes au service des équipes au pouvoir. Bien avant l'« islamisation » de la politique étrangère turque, ses ressorts profonds étaient déjà hors de portée des spécialistes ⁷. Cela n'est pas plus clair aujourd'hui, en dépit

5. Expression utilisée par Mikhaïl Gorbatchev pour qualifier la politique étrangère de l'URSS des années 1980.

6. Voir « Iran and Nuclear Weapons: Sticks Now, Carrots Later » et « Iran's Nuclear Theology: Bombs and Truth », *The Economist*, 19-25 mai 2012, respectivement p. 57 et p. 59.

7. David Hannay, ex-représentant britannique à l'UE (1985-1990), puis aux Nations unies (1990-1995), dans son ouvrage *Cyprus: The Search for a Solution*, (2^e éd., Londres & New York : I.B. Tauris, 2007 [2004]), p. 23 : « dans aucune des quatre capitales il n'était plus difficile, pour un observateur extérieur, de découvrir comment et où les vraies décisions se prenaient qu'à Ankara, et dans aucune il n'était plus difficile d'avoir de certitude sur qui était acteur véritable, qui était conseiller et qui n'était que simple spectateur » (traduction Futuribles).

des théories du ministre Davutoğlu⁸. Il en va de même en Iran, où les observateurs se perdent en conjectures sur la manière dont sont prises les décisions concernant le programme nucléaire. Seule la Russie est plus décryptable dans son objectif de maintien d'un contrôle exclusif sur son « étranger proche ».

Ce qui est clair, c'est la prévalence d'une nouvelle version de la doctrine de « souveraineté limitée » (ex-doctrine Brejnev), que les trois pays appliquent à plusieurs des États qui les entourent, qu'ils se refusent à considérer comme réellement indépendants. Si elle s'est résignée à l'indépendance des pays baltes, la Russie n'accepte pas celle de l'Ukraine et de ses voisins caucasiens. En refusant obstinément de reconnaître Chypre, en intervenant avec son armée dans le nord de l'Irak, la Turquie agit de même. L'attitude de l'Iran est plus défensive, son gouvernement affirmant qu'il ne fait que répliquer aux pressions américaines. Cependant, bien qu'il n'ait pas formulé de revendication sur les nombreux territoires qui faisaient autrefois partie de l'Empire perse, son affirmation de la solidarité chiite, qui touche déjà le Liban et la Syrie, et pourrait s'étendre à Bahreïn, à l'Irak ou à la côte orientale de l'Arabie Saoudite, aboutit au même résultat.

Que peut faire l'UE ?

En étendant vers le sud et vers l'est une communauté pacifique disposant de moyens diplomatiques et militaires réduits, non seulement l'UE ne devrait pas représenter une me-

nace pour ces pays, mais elle devrait constituer un facteur d'équilibre. Son expérience d'acteur favorisant la résolution des conflits, comme elle y est parvenue en Europe centrale, en incitant les pays concernés à conclure des accords de reconnaissance des frontières, de respect des minorités et de bon voisinage, devrait aussi être bien accueillie.

Malheureusement, il n'en est rien : les trois pays manifestent une méfiance grandissante vis-à-vis de ce nouveau voisin, dont ils dénoncent la volonté d'expansion. Étant tous les trois en infraction avec le droit international (l'Iran avec le nucléaire, la Turquie à Chypre et la Russie dans le Caucase), ils refusent l'intervention d'une Europe qui s'est engagée à le faire respecter.

En se limitant à une approche très prudente, basée sur le respect des traités, l'UE a tenté de limiter son contentieux avec l'Iran au problème du nucléaire, mais elle ne peut faire moins qu'affirmer sa solidarité avec les États-Unis et rappeler Téhéran au respect de ses engagements. Les risques qui en découlent sont quand même très importants, qu'il s'agisse des mesures concrètes à prendre pour empêcher Téhéran de s'équiper, ou de gérer la situation qui résulterait de son accession au « seuil nucléaire ». Dans un cas comme dans l'autre, la marge de manœuvre est très limitée et ne prendrait une autre forme que si le régime installé en 1979 disparaissait.

En Europe orientale, l'action de l'UE se limite à développer la coopération avec les pays concernés dans le cadre du « partenariat oriental ». Elle sou-

8. Ahmet Davutoğlu, conseiller diplomatique de Recep Tayyip Erdoğan (actuel Premier ministre turc), puis ministre des Affaires étrangères depuis mai 2009. Il est l'auteur de *Stratejik Derinlik (Strategic Depth)*, publié en 2001, qui expose la nouvelle politique étrangère qu'il met en application.

tient la construction d'États de droit, ce que la Russie perçoit comme une tentative d'éviction progressive de son « étranger proche ». Faute d'un modèle d'intégration aussi attractif, elle utilise sa capacité de nuisance pour bloquer les ambitions européennes de l'Ukraine, de la Géorgie et de la Moldavie, en proclamant qu'une relation apaisée entre Moscou et Bruxelles passe par la renonciation de l'UE à toute expansion dans la région. En fait, Bruxelles n'est pas sans moyens : elle a besoin du gaz russe, mais la fédération ne peut se passer des revenus qu'elle en retire. Les échanges ont pris une telle importance pour Moscou, du point de vue tant du commerce que des investissements, qu'il lui est difficile de mener une stratégie de la tension sur longue période. Il existe par ailleurs beaucoup d'opportunités de coopération (à Kaliningrad, dans la Baltique, l'Arctique), qui favorisent une relation équilibrée.

Le cas de la Turquie est plus complexe. Le contentieux est ancien et porte sur des questions qui vont au-delà de problèmes de voisinage, mais qui pourraient facilement trouver des solutions si Ankara faisait preuve d'un minimum de volonté politique. Le malentendu le plus profond porte sur sa candidature. D'une part, certains États membres la récuse, même si elle remplit tous les critères. D'autre

part, le refus persistant du gouvernement turc de se conformer aux critères appliqués aux adhérents de 2004-2007, entretient une animosité constante. En multipliant les actions de mauvaise humeur à l'OTAN, les faits accomplis à Chypre et les provocations en Méditerranée orientale, sans compter la négation absurde du génocide arménien, la Turquie a rendu le rapprochement encore plus difficile, ce qui fait peser un doute persistant sur sa capacité à adhérer à l'UE et à en suivre les règles⁹.

En se rapprochant des périphéries instables du continent, non seulement la construction communautaire n'exerce plus ses vertus pacificatrices, mais l'UE se trouve impliquée dans les conflits qui les affectent depuis des décennies. En devenant un acteur dans l'« étranger proche » de la Russie (qui est aussi celui de l'UE) et dans le bassin oriental de la Méditerranée, elle est confrontée à des défis nouveaux dont elle doit avoir davantage conscience : son idéalisme wilsonien est-il en mesure de contenir les appétits des pays expansionnistes ? Est-elle prête à mieux affirmer ses stratégies et ses priorités face à des pays qui ne partagent pas son pacifisme militant et ne semblent pas orientés, au moins à court terme, vers une plus grande pratique de la démocratie, ainsi que vers une conception apaisée des relations de voisinage ? ■

9. Sur cet aspect, voir aussi le forum de Pierre Chabal, « Intégrer la Turquie dans l'Union européenne : une nécessité », en page 99 de ce numéro (NDLR).

Devenez membre de l'association

futuribles

INTERNATIONAL

Association créée en 1960, Futuribles International mène des activités de veille et de prospective comme aide à la décision et à la construction de futurs choisis. Ses objectifs sont de :

☛ **DÉCRYPTER LA DYNAMIQUE À MOYEN ET À LONG TERME DU MONDE CONTEMPORAIN**

Contribuer à une meilleure compréhension de la dynamique du monde contemporain à moyen et à long terme, notamment grâce à un système de veille mutualisée sur l'évolution de l'environnement stratégique des entreprises et des organisations : **le système Vigie**. Il permet d'être en permanence informé des tendances lourdes (de leur confirmation et / ou inflexion) et émergentes (« signaux faibles ») de cet environnement stratégique.

☛ **EXPLORER LE SPECTRE DES FUTURS POSSIBLES**

Explorer ce qui peut advenir, les futurs possibles (futur-ibles), en tenant compte des grands facteurs de permanence et de discontinuité, pour mettre en évidence les véritables défis du futur.

☛ **EXAMINER, FACE AUX GRANDS DÉFIS, QUELLES POLITIQUES ET STRATÉGIES POURRAIENT ÊTRE ADOPTÉES**

☛ **PROMOUVOIR LA VEILLE ET LA PROSPECTIVE COMME INSTRUMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ET À LA STRATÉGIE**

Pour plus d'informations

- ☛ consulter le site Internet www.futuribles.com/membres.html
- ☛ ou contacter Corinne Roëls à Futuribles International, 47 rue de Babylone, F-75007 Paris - Tél. + 33 (0)1 53 63 37 71 Fax + 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail croels@futuribles.com

IDÉES & FAITS PORTEURS D'AVENIR

Prévoir les conflits sociaux

Peut-on anticiper l'apparition de conflits sociaux ? Si les conflits armés font l'objet de nombreuses modélisations, les conflits sociaux se prêtent théoriquement assez mal aux modèles informatiques, car ils sont provoqués par des facteurs sociaux et humains plus difficiles à cerner. Ainsi, dès 2008, les chercheurs français Lorraine et Sébastien Tournyol du Clos proposaient d'anticiper les épisodes de violences urbaines, mais regrettaient le manque d'outils et d'indicateurs disponibles ¹.

Afin de prendre en compte les particularités des mouvements sociaux les plus récents, tels que ceux du « printemps arabe », les chercheurs s'intéressent désormais aux informations publiées sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux, avec l'idée que les discours précèdent souvent les actes. L'hebdomadaire *The Economist* a récemment recensé les plus importants d'entre eux ².

Le logiciel Condor, développé par Peter Gloor, du MIT (Massachusetts Ins-

tute of Technology), analyse l'évolution du vocabulaire utilisé par les *leaders* d'un mouvement social sur Twitter et Facebook, afin d'anticiper son évolution. Le conflit aurait de fortes chances de se déclencher lorsque se multiplient les termes très négatifs ou violents envers les responsables politiques dans les messages postés. À l'inverse, lorsque les critiques des manifestants se retournent contre le mouvement lui-même (organisation, objectifs poursuivis...), cela signifierait que son déclin est proche ³.

Le programme E-MEME (*Epidemiological Modeling of the Evolution of MESSAGES*), mis au point par la société américaine Aptima, analyse les informations publiées sur Internet par les médias et les internautes (réseaux sociaux, *blogs*...) pour comprendre pourquoi certains conflits et certaines causes vont progressivement s'étendre au sein d'une population ⁴. À l'image des prévisions faites en épidémiologie, le logiciel serait capable de déterminer à quelle vitesse et à quelle

1. TOURNYOL DU CLOS Lorraine et TOURNYOL DU CLOS Sébastien, « Pourquoi ne pas anticiper ? Criminalité et violences urbaines », *Commentaire*, n° 123, automne 2008, p. 817-828.

2. « The Science of Civil War: What Makes Heroic Strife », *The Economist*, vol. 403, n° 8781, 21-27 avril 2012, p. 77-78.

3. Voir la page *Web* d'ICKN (Intelligent Collaborative Knowledge Networks) consacrée à Condor. URL : <http://www.ickn.org/condor.html>. Consulté le 4 juin 2012.

4. Voir « Aptima Develops "E-MEME" to Track Infectiousness of Ideas across Groups and Geography », *Aptima News*, janvier 2012. URL : <http://www.aptima.com/news/2012/aptima-develops-e-meme-track-infectiousness-ideas-across-groups-and-geography>. Consulté le 4 juin 2012.

échelle une idée lancée sur le Net va « contaminer » une population sur un territoire donné. Les chercheurs ont ainsi constaté que l'évolution du nombre d'occurrences de certains termes (comme « protestation » et « élections ») sur Internet permettait d'anticiper la propagation physique de la révolte dans les pays arabes. C'est avec le même procédé que Google avait montré en 2009 qu'il était capable de prévoir les épidémies de grippe avant les autorités de sûreté sanitaire américaines ⁵.

L'agence gouvernementale américaine IARPA (Intelligence Advanced Research Projects Activity) a lancé en 2010 le programme OSI (*Open Source Indicators*), qui financera des créateurs de logiciels permettant d'anticiper des changements de comportement des populations, et donc d'éventuelles crises ⁶ : requêtes sur les moteurs de recherche, mises à jour de Wikipédia, etc.

L'analyse des informations publiées sur Internet améliorerait donc la compréhension des conflits sociaux, mais peut-elle réellement permettre de les anticiper avant qu'ils n'éclatent ? Selon le lieutenant-colonel Melinda Morgan, du département américain de la Défense, le logiciel W-ICEWS (*Worldwide Integrated Crisis Early Warning System*), mis au point par Lockheed Martin (l'une des principales entreprises américaines de défense et de sécurité), serait capable grâce à Internet de prévoir, parfois des mois à l'avance, des protestations, des grèves, des crises économiques, la chute de gouvernements, et même

des conflits internationaux ⁷. Assez longtemps à l'avance, donc, pour permettre aux responsables concernés de tenter d'empêcher ces événements ?

Cécile Désaunay

7. Voir la page consacrée à ICEWS sur le site Internet de la DARPA (Defense Advanced Research Agency). URL : http://www.darpa.mil/Our_Work/I2O/Programs/Integrated_Crisis_Early_Warning_System_%28ICEWS%29.aspx. Consulté le 4 juin 2012.

Des alternatives aux OGM ?

L'utilisation de nouvelles variétés de plantes est un des leviers pouvant être mobilisés par les agriculteurs pour relever les défis de leur secteur : produire plus, mieux, sans augmenter les surfaces au détriment des forêts, en réduisant leur impact sur l'environnement, ainsi que leur consommation énergétique et leur dépendance vis-à-vis des ressources fossiles.

Après les plantes génétiquement modifiées (PGM) ¹, d'autres méthodes de sélection, explorées pendant la dernière décennie, ont ouvert de nouvelles possibilités (cisgenèse, intra-genèse, nucléases en doigt de zinc, méthylation ARN-dépendante de l'ADN ², sélection inverse, mutagenèse dirigée par oligonucléotides). Selon un rapport du Joint Research Center (JRC) ³

1. Sur les PGM et les OGM (organismes génétiquement modifiés), voir le récent numéro spécial de *Futuribles*, n° 383, mars 2012, 192 p.

2. ARN : acide ribonucléique ; ADN : acide désoyribonucléique.

3. LUSSE Maria et alii, *New Plant Breeding Techniques: State-of-the-art and Prospects for Commercial Development*, Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes (JRC Scientific and Technical Reports), 2011.

5. Voir DÉSAUNAY Cécile, « Google peut "pré-dire le présent" », *Futuribles*, n° 354, juillet-août 2010, p. 113-114.

6. Voir le site Internet http://www.iarpa.gov/solicitations_osi.html. Consulté le 4 juin 2012.

de la Commission européenne, publié en 2011, bien que leur efficacité et leur maîtrise ne soient pas encore acquises, elles permettraient notamment de raccourcir la durée de sélection et de réaliser des modifications plus précises ou différentes par rapport aux PGM classiques.

Mais ces techniques, parfois intermédiaires entre transgénèse et sélection classique, reposent la question de la définition d'un organisme génétiquement modifié. Question ardue à laquelle devra répondre à temps le législateur européen. Réponse cruciale, d'un point de vue économique, social et environnemental, pour les sélectionneurs, les agriculteurs et les consommateurs. Sera-t-on, comme par le passé en France pour les OGM, dans un contexte de refus social (peut-être induit, d'après Axel Kahn, par le manque d'implication de la société civile dans les processus de décision⁴) ? Le débat peut-il mener à une évolution de la perception des OGM par les décideurs et leurs électeurs ?

*Maxime Plat,
brève issue du système Vigie*

4. Voir son intervention au colloque « *Molecular Farming*, de la recherche scientifique vers une innovation technologique », organisé par l'association AgroParisBiotech, Paris, 23 février 2012. URL (podcast) : <http://podcast.agroparistech.fr/groups/agroparistech/weblog/24e12/>. Consulté le 4 juin 2012.

Veille : l'automate n'élimine pas l'homme

La multiplication et la banalisation des outils de recherche et de veille sur Internet peuvent donner l'impression que chacun de nous n'a plus vrai-

ment besoin de professionnels, et que la veille peut être complètement automatisée. Chaque internaute est devenu son propre documentaliste, et cela peut être très profitable car les résultats les plus riches sont ceux que l'on a trouvés en s'égarant, notamment parce que l'on n'est pas un professionnel de la recherche. La bonne solution demeure de combiner la quête individuelle avec l'apport du professionnel. Celui-ci peut-il se réduire à un robot logiciel ? Probablement pas d'ici longtemps.

Il est facile de demander à Google Alertes de signaler périodiquement par un courriel les publications nouvelles contenant un ou plusieurs mots qui nous intéressent. Il est devenu courant de suivre des alertes sur sa page personnalisée, construite en exploitant des « agrégateurs », logiciels qui affichent des informations publiées sur des sites auxquels on s'est abonné par des fils dits de syndication. Celle-ci est une licence accordée par un site pour rendre visibles des parties de son contenu à partir d'autres sites. Les moyens employés sont des formats *standards* de publication, Atom, iCal et surtout RSS (*Rich Site Summary*) : ces *standards* permettent à l'utilisateur abonné de faire apparaître automatiquement sur son site les mises à jour publiées sur les sites surveillés. C'est ce que proposent gratuitement, depuis 2005, Google Reader et Netvibes, ce dernier racheté en 2012 par Dassault Systèmes.

Si l'on veut surveiller plus de 200 sources, on est vite noyé par l'afflux en vrac de masses d'informations. Des outils professionnels payants deviennent nécessaires, mais leur coût les réserve généralement aux grandes organisations. Ce n'est pas le cas des solutions que propose KB Crawl, éditeur français de solutions de veille né

en 1995¹. On peut, explique Virginie Boillet, de la société Serda, sélectionner des zones de sites surveillés, notamment pour exclure les publicités, choisir de déclencher les alertes lorsqu'un certain nombre de mots sont modifiés sur une page, déterminer la périodicité des *crawlings*, c'est-à-dire des explorations de chaque site surveillé. Il est ainsi possible de *crawler*, avec leur autorisation, des sources protégées par un mot de passe, des boîtes de courrier électronique, de garder ou d'éliminer images, vidéos...

Serda, société de conseil, d'étude et formation, spécialisée dans l'organisation de la mémoire et du savoir, et éditeur d'*Archimag*, a collaboré avec KB Crawl pour créer un site de veille consacré uniquement au management de l'information : SerdaLab². Au bout de quelques mois, il est possible de faire la part des apports respectifs et complémentaires des automates et des humains. Lorsque l'on reçoit les résultats d'une centaine de *crawls* par jour, constate Virginie Boillet, il faut au moins deux heures pour sélectionner les résultats afin de ne publier que deux ou trois d'entre eux. Deux personnes assurent ce travail de tri et mettent en ligne des brèves synthèses ou des articles plus longs exploitant plusieurs sources, dont les études réalisées par Serda dans sa structure SerdaLab. Des partenariats avec des blogueurs et des experts externes ou internes enrichissent le site dont une grande partie est en accès libre. Les utilisateurs peuvent s'aménager des espaces personnels dotés de l'efficace moteur de recherche de la *start-up* française Exalead, elle aussi rachetée par Dassault Systèmes en 2010.

On est donc loin du rêve de certains où l'outil se passerait complètement de l'homme. C'est évidemment celui-ci qui apporte la valeur ajoutée, en amont par le choix des cibles, en aval par le tri, l'exploitation des récoltes automatisées et leur mise en perspective. L'expérience de l'association Futuribles International, qui a développé le système de veille prospective partagée Vigie³, montre que les moteurs intelligents sont d'autant plus performants que la veille porte sur des éléments précis. Autrement dit, la veille marche d'autant mieux que l'on sait ce que l'on cherche.

Or, l'intérêt de la veille, s'il est sans doute de surveiller ses concurrents et ses secteurs d'activité, préoccupation notamment des démarches dites d'intelligence économique, est également d'élargir son horizon en surveillant les grandes évolutions de contexte susceptibles de représenter des opportunités ou des menaces conséquentes pour l'organisation. Il est aussi de repérer hors de son champ de surveillance privilégié des éléments de surprise qui permettent de stimuler l'innovation, y compris stratégique. Pour cette surveillance de champs autres que le sien propre, la veille automatisée est souvent impropre, le spectre devenant trop large. Futuribles estime préférable de s'appuyer sur des réseaux d'experts qui, dans leurs champs particuliers, sont susceptibles de repérer des signaux. Beaucoup s'appuient sur leurs propres outils automatisés, mais c'est leur expérience personnelle qui crée la valeur par la mise en perspective des données repérées.

Tout cela confirme que l'utilisateur va disposer de plus en plus d'outils

1. Site Internet <http://www.kbcrawl.com>.

2. Site Internet <http://www.serdalab.com>.

3. Site Internet <http://www.futuribles-vigie.com>.

fondés sur une technique et des équipements complexes, mais pour lui simples à utiliser ; il va constituer sa propre lettre d'informations ciblées personnalisée. Mais l'essentiel sera que chacun ait la curiosité et la largeur de vue nécessaires pour ne pas s'enfermer dans les œillères d'une vision trop ciblée, trop utilitaire à court terme. Il faudra continuer à s'égarer pour trouver tout ce dont on ne soupçonnait pas l'importance ! Au management des organisations de s'assurer qu'une pression utilitaire court-termiste de la hiérarchie, implicite ou explicite, n'empêche pas la quête élargie décrite ci-dessus. Dans un contexte mouvant et peu prévisible, il en va de la réactivité et donc de la résilience de toute organisation.

André-Yves Portnoff

L'Allemagne gagnera-t-elle son pari énergétique ?

Dans les jours qui ont suivi la catastrophe nucléaire de Fukushima, en mars 2011, l'Allemagne a pris la décision brutale de sortir définitivement du nucléaire, qui assurait le quart de sa production électrique. Elle a alors redéfini, par voie législative, les bases de sa politique énergétique :

- un arrêt immédiat, en mars 2011, de huit réacteurs ;
- une mise hors service progressive des neuf réacteurs restants entre 2015 et 2022 ;
- une baisse de 10 % de la consommation d'électricité d'ici 2020 ;
- une production de 35 % de son électricité en 2020 (80 % en 2050) par des filières d'énergies renouvelables (éolien et solaire essentiellement), avec des tarifs d'achat garantis ;

— une compensation des capacités manquantes par des centrales utilisant des combustibles fossiles (charbon, lignite, gaz et fioul).

La décision allemande de sortir du nucléaire a soulevé de nombreuses questions, tant en Allemagne qu'en Europe, comme le souligne une note de l'IFRI¹. En Allemagne, la montée en puissance des filières renouvelables (celles-ci étant intermittentes, des capacités supplémentaires en thermique sont indispensables pour faire face aux pointes de consommation) va nécessiter des investissements importants dans les infrastructures de production et de transport de l'électricité, qui pourraient s'élever à près de 25 milliards d'euros par an.



Le coût futur du kilowattheure est un point focal des débats en Allemagne : la plupart des experts considèrent qu'une hausse est inévitable et qu'elle toucherait surtout les consommateurs domestiques (elle serait de 25 % d'ici 2020, les industriels étant davantage protégés) alors que près de 10 millions de ménages allemands se trouvent en déjà en situation de « pauvreté énergétique », ayant du mal à payer leur facture d'électricité (l'Allemagne est le numéro deux européen pour le prix de l'électricité). La nécessité de recourir à des centrales thermiques conduira certes à une augmentation des émis-

1. CRUCIANI Michel, *Évolution de la situation énergétique allemande. Paramètres et incertitudes pour la période 2012-2020*, Paris : IFRI (Institut français des relations internationales), mars 2012, 87 p.

sions de CO₂ en Allemagne, mais sa situation ne sera peut-être pas tendue, comme on pourrait *a priori* le penser, car elle possède une marge de manœuvre grâce à des quotas d'émission non utilisés dans le cadre du protocole de Kyoto.

Les conséquences européennes de la nouvelle politique allemande sont très importantes. On observera que la chancelière Angela Merkel ne s'est pas concertée avec ses partenaires européens alors que l'Allemagne, exportatrice de courant, retirait brutalement huit gigawatts de la puissance électrique installée du marché européen. La principale conséquence est sans doute une instabilité du marché européen de l'électricité (l'Allemagne risquant de devenir importatrice de courant) qui conduirait à une tendance haussière du marché *spot* de l'électricité (un achat de puissance au jour le jour par les opérateurs). Pour éviter des difficultés, une meilleure interconnexion des réseaux électriques

européens s'impose. La décision allemande de sortir du nucléaire peut aussi conduire le pays à être exigeant sur les *stress tests* des centrales nucléaires de ses voisins, mais également à faire cavalier seul dans sa politique gazière grâce à un lien privilégié avec la Russie.

La nouvelle politique de l'énergie allemande traduit en fait une évolution amorcée depuis quelques années ; elle n'est pas sans risques économiques. Toutefois, l'IFRI note que l'industrie allemande dispose d'atouts sérieux et que des percées techniques sont possibles dans la plupart des domaines de l'énergie, qui lui ouvriraient des marchés extérieurs importants alors que la demande mondiale d'électricité devrait s'accroître (centrales à gaz à haut rendement, turbines pour éoliennes, nouvelles cellules solaires, etc.). On remarque d'ailleurs que si le soleil ne brille pas toujours outre-Rhin, l'Allemagne est l'un des *leaders* mondiaux des inves-

ÉNERGIES VERTES ET BILAN CARBONE : LE DÉBAT EUROPÉEN

Une rencontre informelle des ministres de l'Énergie de 27 pays de l'Union européenne s'est déroulée les 19 et 20 avril 2012, pour discuter de la fixation de nouveaux objectifs relatifs à la part des énergies renouvelables en Europe : 30 % au lieu de 20 % en 2030.

En bref, les Allemands militent pour plus d'énergies vertes. Les Français, les Britanniques, les Polonais et les Tchèques veulent que l'on tienne aussi compte du nucléaire dont le bilan carbone est excellent.

Des aides et subventions sont prévues. Et derrière les points de vue « écologiques », se cachent des batailles industrielles. Les Allemands sont en passe de dominer le marché des instruments de l'énergie verte classique. Les Français, les Britanniques et les Tchèques misent aussi sur les techniques nucléaires. Les discussions se poursuivent jusqu'à l'été, sous présidence danoise. Un dossier sur lequel le gouvernement français aura à se prononcer rapidement et qui est loin d'être neutre en termes d'emplois et de comptes extérieurs.

*Michel Drancourt**

*Encadré rédigé en mai 2012.

tissements dans les énergies renouvelables (la troisième place mondiale en 2011, derrière les États-Unis et la Chine) et dans le solaire en particulier (la première puissance installée en Europe, soit 25 gigawatts, mais avec quelques difficultés industrielles du fait de la concurrence chinoise). Autrement dit, la décision allemande est loin d'être irrationnelle car elle est cohérente avec une stratégie industrielle lancée il y a plusieurs années. Les questions que soulève la nouvelle politique de l'énergie allemande ne font que souligner l'urgence de réponses européennes.

Pierre Papon

Sources complémentaires : EUROBSERV'ER, État des énergies renouvelables en Europe, Paris : EurObserv'ER, 2012 ; et EUROBSERV'ER, « Baromètre photovoltaïque », Le Journal du photovoltaïque, hors-série n° 7, avril 2012.

Produits biologiques : nouvel accord commercial

Amérique du Nord et Europe réunies représentent 95 % du marché mondial des produits biologiques (près de 60 milliards de dollars US en 2010). À partir de juin 2012, selon un nouvel accord commercial conclu entre les États-Unis et l'Union européenne (UE), les normes de certification des produits de ces deux entités seront considérées équivalentes ; celles-ci pourront donc vendre et acheter leurs produits (produits, transformés ou emballés sur leur territoire) l'une à l'autre en tant que produits biologiques (sauf pour le vin, les produits de l'aquaculture, les produits cosmétiques). Cet accord, annoncé comme historique, va-t-il bouleverser le marché du bio ?

Avec cet accord bilatéral, les producteurs, industriels et distributeurs

des pays développés disposent d'un nouvel avantage compétitif par rapport aux autres régions du monde (notamment Amérique latine et Asie), car ils n'auront plus de surcoût de certification pour exporter et la procédure administrative sera allégée¹. En effet, sans accord d'équivalence, un produit certifié biologique dans le pays exportateur doit aussi acquérir la certification du pays importateur, les normes de production étant souvent différentes d'un pays à l'autre.

Cela va-t-il induire un changement significatif pour le marché des produits alimentaires biologiques ? Le marché européen (et français) des produits biologiques est importateur pour les mêmes produits que les États-Unis : principalement les fruits et légumes, l'alimentation animale, les produits d'épicerie, les boissons, le pain et la farine. Ces produits sont également en tête de la consommation (voir graphique page suivante).

Concernant l'alimentation animale, l'accord n'incite pas spécialement les producteurs bio américains ou européens à produire plus et ne compense probablement pas l'écart de compétitivité de leurs exploitations avec les producteurs des pays exportateurs. La situation de ces filières ne devrait donc pas fondamentalement changer.

Pour les filières légumières, bien développées en Europe, l'accès facilité au marché américain peut éventuellement ouvrir quelques opportunités, de même pour les fruits produits en Espagne et en Italie (en grande majorité des olives). Mais,

1. HAUMANN Barbara, « Historic Signing Finalizes Organic Equivalence Arrangement between EU and U.S. », communiqué de presse de l'Organic Trade Association, 15 février 2012.

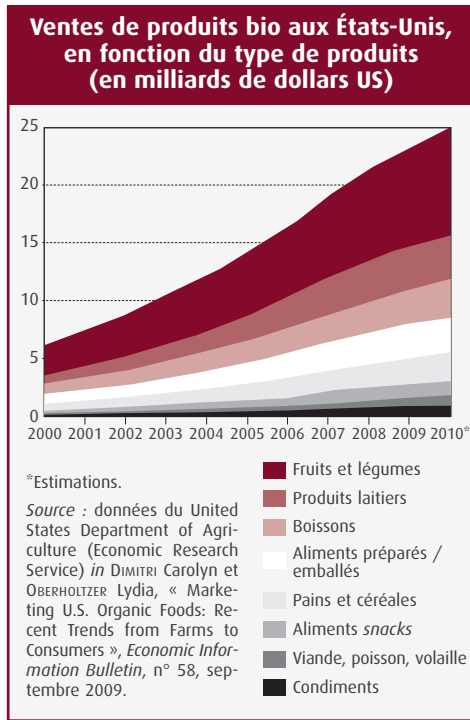
globalement, il n'y aurait pas de changement fondamental pour les producteurs bio européens et américains.

Pour les aliments qui ne peuvent être produits ni aux États-Unis ni en Europe (fruits exotiques, café, cacao, etc.), l'accord ne change rien puisque les échanges, pour les deux régions, se font exclusivement avec les pays des zones tropicales ou intertropicales voisines (Amérique centrale et latine pour les États-Unis, et pays du pourtour méditerranéen puis quelques pays d'Afrique subsaharienne pour l'Europe).

En revanche, l'accord semble favoriser l'échange bilatéral des produits transformés, simplifiant les démarches et permettant aux industries agroalimentaires biologiques des États-Unis et de l'UE de réaliser des économies.

Cela permettra probablement une diversification de l'offre pour les deux marchés, et de nouvelles opportunités pour les transformateurs. La part de produits exportés, faible auparavant, pourrait donc progresser, mais les échanges internationaux ne semblent pas remis en cause.

Notons que ces perspectives restent assez approximatives, car il n'y a pas encore de données sur les échanges commerciaux en produits biologiques, ceux-ci n'ayant pas de code produit qui les distingue des produits conventionnels² dans les statistiques des échanges commerciaux (les données disponibles portent surtout sur les surfaces cultivées, le



nombre d'exploitations, les volumes de production et de ventes). Les études donnant quelques chiffres se basent souvent sur des enquêtes auprès des agents économiques des filières (préparateurs, importateurs, distributeurs...). De plus, le contexte de marché est plutôt défavorable et pourrait plafonner d'ici 2015³.

Enfin, cet accord d'équivalence n'est pas isolé et s'inscrit dans un mouvement d'harmonisation des normes de certification à l'échelle mondiale, promu par la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM). Avant cet accord, l'UE a contracté sur le même sujet avec l'Australie en 2011,

2. GREENE Catherine *et alii*, « Emerging Issues in the U.S. Organic Industry », *Economic Information Bulletin*, n° 55, juin 2009.

3. DÉSAUNAY Cécile, « Bio : offre en hausse, public en baisse », *Futuribles*, n° 385, mai 2012, p. 83-85.

les États-Unis avaient fait de même avec le Canada en 2009.

M.P.,
brève issue du système Vigie

La fin de l'Internet illimité à bas coût ?

La question est posée depuis plusieurs années et a récemment connu de nouveaux rebondissements : faut-il envisager la fin d'un accès à Internet illimité et à bas coût ?

Selon le cabinet d'études Deloitte, au cours de l'année 2012, des millions d'Internautes devront peut-être renoncer à l'Internet fixe illimité¹. En effet, la généralisation des pratiques de téléchargement et de visionnage de vidéos en ligne a fait exploser le trafic de données sur le réseau. En 2011, les sites de visionnage de vidéos ou de téléchargement légal ont représenté environ la moitié du trafic Internet quotidien aux heures de pointe aux États-Unis, et un tiers en Europe, soit 60 % de plus qu'en 2009².

Qui doit payer pour ces échanges de données ? Jusqu'à présent, il existait des accords dits de *peering* entre les opérateurs de transit (gestionnaires des réseaux), fonctionnant selon un système de troc : les flux de données équivalents circulaient gratuitement pour desservir les clients ou les sites Internet. Cependant, l'usage veut que, lorsqu'il y a un déséquilibre dans l'échange, l'opérateur qui consomme le plus de bande passante indemnise l'autre acteur.

Or, avec l'explosion du trafic de données, ces situations se multiplient. Ainsi, en janvier 2011, un conflit a éclaté entre France Télécom et Cogent, qui gère environ 17 % du trafic mondial sur ses réseaux, et notamment le trafic du site Megaupload, qui hébergeait, avant sa fermeture, des millions de vidéos. L'opérateur français souhaitait que Cogent lui verse une compensation pour le trafic de données vers son réseau, qui était devenu 10 fois supérieur à celui enregistré dans l'autre sens.

À l'avenir, les FAI pourraient préférer mettre en place des accords payants avec les opérateurs de transit plutôt que maintenir les *peerings* gratuits³. Certains flux deviendraient « prioritaires », parce que des opérateurs auront payé pour qu'ils le

GLOSSAIRE

Les fournisseurs d'accès à Internet (FAI), comme Orange, Free, SFR, Bouygues Télécom : ils proposent aux consommateurs des offres d'accès à Internet.

Les prestataires de service de la société d'information (PSI) : ce sont les hébergeurs, les sites Internet, les fournisseurs de contenus et de services en ligne, etc.

Les opérateurs de transit, comme Cogent Communications ou France Télécom (sous la marque Open Transit) : ils mettent en relation les FAI et les PSI en mutualisant les interconnexions grâce à leurs réseaux internationaux.

C.D.

1. *Technology, Media & Telecommunications (TMT) Predictions 2012*, Sydney : Deloitte, 2012.

2. SANDVINE, *Global Internet Phenomena Report: Spring 2011*, Waterloo (Ontario, Canada) : Sandvine, 2011.

3. GODELUCK Solveig, « Trafic Internet : l'économie de troc ne fait plus l'unanimité », *Les Échos*, 19 avril 2012.

soient, alors que d'autres, à l'inverse, souffriraient d'un accès plus difficile en cas de congestion.

Les FAI français pourraient aussi faire payer aux internautes leur consommation de données. En 2011, la Fédération française des télécoms (FFT), qui regroupe Orange, SFR et Bouygues, a publié un document de travail envisageant la mise en place de forfaits d'accès à Internet fixe comportant un plafond de consommation (comme cela existe déjà pour les mobiles), au-delà duquel le débit de l'utilisateur serait payant, réduit ou bloqué ⁴.

Néanmoins, selon Yves Le Moël, directeur général de la FFT, seuls 5 % à 10 % des internautes français seraient concernés par ces restrictions : ces « Net-goinfres » utiliseraient 80 % de la bande passante ⁵.

Aux États-Unis, les principaux FAI ont déjà tous révisé leurs contrats pour y inclure le principe d'une connexion plafonnée. La consommation des internautes est mesurée par un compteur individuel et, en cas de dépassement, la connexion est surtaxée, voire coupée. Mais à peine 2 % des internautes dépasseraient les forfaits.

Selon Benjamin Bayart, président du FDN (French Data Network), le plus ancien FAI français, ces mesures sont excessives car le risque de congestion du réseau est limité à quelques points de connexion pour certains sites concentrant des millions de visites à certaines périodes (en soirée, le *week-end*...), ce qui

rend l'acheminement des données volumineuses plus coûteux.

Selon lui, les FAI préfèrent faire payer les gros consommateurs plutôt qu'augmenter la capacité des réseaux, ce qui ne leur coûterait pourtant que trois à cinq euros par an et par abonné ⁶.

C.D.,
brève issue du système Vigie

6. Voir l'interview de Benjamin Bayart, *Écrans.fr*, 13 août 2010. URL : <http://www.ecrans.fr/Dans-ce-rapport-ce-qui-saute-aux-10599.html>. Consulté le 4 juin 2012.

L'emballement médiatique

« Toujours plus sur toujours moins de sujets », titre une récente publication des *Annales des Mines* sous la signature de trois jeunes ingénieurs des Mines ¹. Le marché de l'information a vu sa quantité de matière première croître fortement sous la pression de nouvelles technologies, mais finalement la capacité d'assimilation du public n'a pas suivi, selon les auteurs de l'étude.

On peut mesurer l'exposition médiatique d'un fait ou d'un événement et apprécier l'ampleur d'un emballement médiatique. Il existe une « unité de bruit médiatique » proposée par la société Kantar Media. Les médias se concentrent de plus en plus sur les premiers titres de l'actualité en délaissant souvent les autres faits. La répétition d'une information pendant plusieurs jours peut contribuer à

4. FRADIN Andréa, « La fin de l'Internet illimité », *Owni*, 19 août 2011. URL : <http://owni.fr/2011/08/19/fin-internet-illimite-fixe-orange-sfr-free-bouygues-telecom/>. Consulté le 4 juin 2012.

5. LE MOËL Yves (interviewé par RENAULT Marie-Cécile), « L'internaute ordinaire n'a aucune crainte à avoir », *Le Figaro*, 21 août 2011.

1. GOVILLOT Nicolas, MANQUEST Nicolas et PETRAKIS Dimitri, « L'emballement médiatique à l'ère de Twitter : toujours plus sur toujours moins de sujets », *La Gazette de la société et des techniques*, n° 66, mars 2012.

créer des mouvements d'opinion : ainsi l'alerte sur les risques de l'énergie d'origine nucléaire après les catastrophes en chaîne au Japon en 2011. Mais il arrive aussi que des thèmes qui font la une disparaissent brutalement des écrans, ce qui, incidemment, renforce le rôle des médias disposant de recul. Deux ou trois sujets fortement exposés font que des faits ou des tendances moins visibles, mais parfois plus importants à terme, échappent à l'attention d'un grand nombre de personnes qui se croient informées.

Finalement, il en va dans le domaine de l'information comme dans celui des achats dans les magasins modernes : il appartient au client de déterminer ce qu'il recherche et ensuite d'aller à la cueillette des informations ciblées, en ne négligeant pas pour autant de rester curieux des possibilités auxquelles il ne pensait pas, et dont souvent il ne soupçonnait pas l'existence. Autrement dit, d'un côté de la méthode mais de l'autre de la disponibilité.

Michel Drancourt

Première école transgenre en Suède

En 2010, la première école « transgenre », Egalia, a vu le jour en Suède. Il s'agit d'une école maternelle dont le but est de reléguer les différences de sexe au second plan en considérant les enfants comme des individus avant de les considérer comme filles ou garçons. Toutefois, la question de savoir où commence le sexe social et où commence le sexe biologique plane au-dessus de l'initiative.

Dans les faits, ces nouvelles techniques se traduisent par une modifi-

cation du langage : le personnel encadrant privilégie le pronom impersonnel *hen* pour qualifier les enfants, plutôt que *han* (il) et *hon* (elle). La place des jouets est soigneusement choisie pour qu'il y ait pas de barrière entre le bricolage et la cuisine, le nettoyage et la construction... ; les couleurs sont aussi étudiées pour ne pas qu'elles soient associées à tel ou tel sexe. Enfin, les histoires racontées aux enfants sont sélectionnées avec attention : les contes de princes et princesses sont bannis au profit de récits mettant en scène des personnages unisexes¹ ou des animaux.

Cette initiative s'inscrit dans la loi sur l'enseignement de la petite enfance de 1998 qui indique que les écoles maternelles doivent « combattre la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes, promouvoir l'égalité et laisser les enfants se forger librement leur propre identité ».

Selon la directrice, il s'agit de jouer un rôle sur le sexe social des individus et non sur le sexe biologique. La question n'est donc pas de gommer les différences mais plutôt de traiter identiquement tous les individus pour qu'ils puissent se forger une personnalité en dehors des questions de genre. Actuellement, 33 élèves sont inscrits dans cette école et, bien que de nombreux parents suédois soient hostiles à cette initiative, la liste d'attente pour y inscrire son enfant s'allonge de jour en jour.

En France, un projet semblable a vu le jour à Saint-Ouen, à la crèche Bourdarias, où le personnel a suivi une formation avec des pédagogues

1. Voir « Un héros ni fille ni garçon », *Courrier International*, 21 février 2012. URL : <http://www.courrierinternational.com/article/2012/02/21/un-heros-ni-garcon-ni-fille>. Consulté le 7 juin 2012.

suédois pour déconstruire l'espace de jeu des enfants de la même manière qu'à Egalia. Le conseil général de Seine-Saint-Denis souhaiterait étendre ce modèle à d'autres villes en inscrivant l'éducation à l'égalité filles-garçons dans son nouveau projet départemental des crèches. Un partenariat est en cours avec l'Éducation nationale pour assurer le suivi de ces élèves à l'école maternelle et primaire². Ainsi, il sera possible de constater si les habitudes scolaires sont modifiées par ce type de pédagogie et si la mentalité des élèves est différente des enfants ayant suivi un cursus traditionnel. Toutefois, il sera relativement difficile de différencier le rôle qu'a joué l'école dans la modification des comportements, du rôle qu'ont joué les familles (qui ne sont pas neutres puisqu'elles ont fait le choix de ce cursus pour leur enfant).

Les avis sur le bien-fondé de cette pédagogie divergent, l'école n'occupant pas les enfants à plein temps, ces derniers auraient largement le temps de côtoyer la répartition traditionnelle des tâches, le risque serait que cette incohérence perturbe les enfants alors en pleine quête d'identité³. Par ailleurs, dès que les enfants d'Egalia quitteront l'école primaire, ils côtoieront d'autres enfants n'ayant pas suivi le même cursus, ce qui pourrait entraîner une certaine incompréhension entre les élèves.

Le réel problème de ce dispositif repose sur l'utilisation du pronom in-

différencié : en évacuant la distinction entre fille et garçon dans le langage (en disant l'enfant plutôt que la fille ou le garçon, par exemple), on évacue toute référence à une différence physique bien réelle, et il y a donc bien confusion entre sexe social et sexe biologique. Par ailleurs, s'il est entendu que l'objectif de ces nouvelles méthodes est d'éviter la reproduction des inégalités hommes / femmes, qu'en est-il des questions de genre dans le langage ? Le but est-il à terme de supprimer toute référence au genre ?

Enfin, il semble étrange de changer le comportement des enfants (en bannissant les pronoms ils et elles) alors que ces enfants n'ont *a priori* pas (encore) de comportements sexistes. La méthode fondée sur la prévention des stéréotypes et sur l'égalité des sexes a vu le jour, en Suède, au milieu des années 1990 : des chercheurs avaient alors filmé deux classes de maternelle⁴, et relevé les inégalités de traitements entre filles et garçons (plus d'espace était réservé aux garçons qui suscitaient davantage l'attention, etc.). La mise en place de formations afin de modifier les comportements (involontairement) sexistes des instituteurs pourrait être une ébauche de solution.

Pour le moment, il n'est pas question de généraliser le dispositif en Suède et, dans tous les cas, il sera intéressant de voir comment vont évoluer les enfants d'Egalia suite à cette expérience.

*Laurie Grzesiak,
brève issue du système Vigie*

2. Voir « Le sexisme n'a pas d'âge : lutter contre les stéréotypes... À tous les âges ! », 8 mars 2012. URL : <http://www.seine-saint-denis.fr/Le-sexisme-n-a-pas-d-age-Lutter.html>. Consulté le 5 juin 2012.

3. HEBBLETHWAITE Cordelia, « Sweden's "Gender-neutral" Pre-school », *BBC News*, 7 juillet 2011. URL : <http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-14038419>. Consulté le 5 juin 2012.

4. CONSEIL DE L'EUROPE, *Promoting Gender Mainstreaming in Schools: Final Report of the Group of Specialists on Promoting Gender Mainstreaming in Schools*, Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2004, 106 p.

ANALYSES CRITIQUES & COMPTES RENDUS



PAULI Gunter

L'Économie bleue. 10 ans, 100 innovations, 100 millions d'emplois. Un rapport au Club de Rome

Lyon : Caillade, 2011, 300 p. (traduction de *The Blue Economy: 10 Years, 100 Innovations, 100 Million Jobs*, Taos [Nouveau-Mexique] : Paradigm Publications, 2010, 308 p.)

Ce livre de Gunter Pauli suggère, avec de nombreux exemples à l'appui, que nous pourrions « réinventer notre système économique » à partir de multiples leçons qui nous viennent de la nature. Il l'inscrit dans la ligne de l'ouvrage de Janine Benyus, *Biomimétisme*¹ ; mais ici, c'est un entrepreneur qui nous parle.

Gunter Pauli, formé à l'INSEAD (ex-Institut européen d'administration des affaires) dans les années 1980, il s'est lancé dans l'aventure industrielle en prenant la tête d'une entreprise pionnière en produits nettoyants « verts ». Sa carrière a toutefois été bouleversée quand il s'est rendu compte que l'huile de palme

utilisée dans ses produits participait, à l'autre bout du monde, à la destruction de forêts primaires d'Indonésie et à la disparition des orangs-outangs : il n'est de solution bonne que dans une approche systémique des processus.

En 1992, il crée la fondation ZERI (Zero Emissions Research and Initiatives, ou Institut pour une économie sans émissions ni déchets pour la planète) et engage une veille globale sur les découvertes des scientifiques centrées sur la compréhension des systèmes vivants, suit et soutient à travers le monde des dizaines de projets s'appuyant sur l'organisation de « systèmes naturels ». Il nous propose ici une vision de ce que pourrait être une nouvelle économie « bleue », c'est-à-dire en harmonie avec cette petite planète que l'on voit bleue et fragile dans l'espace, s'opposant à une économie « rouge » qui n'hésite pas à épuiser les ressources naturelles et à détruire la merveilleuse biodiversité du vivant.

1. BENYUS Janine M., *Biomimicry: Innovation Inspired by Nature*, New York : William Morrow, 1997 — version française *Biomimétisme. Quand la nature inspire des innovations durables*, Paris : éd. Rue de l'Échiquier (Initiales DD), 2011, 407 p., analysée par Pierre Papon in *Futuribles*, n° 380, décembre 2011, p. 84-85 (NDLR).

Il veut nous prouver qu'une « métamorphose » de notre économie est possible, à partir d'une centaine d'exemples sélectionnés parmi plus d'un millier de percées scientifiques et de pratiques de terrain. On sera impressionné par l'extraordinaire variété des thèmes traités. Le critère de sélection des sujets a été leur capacité à créer de nouveaux emplois car, selon Gunter Pauli, le cancer du système économique actuel, c'est d'abord son incapacité à tirer parti de l'énergie des jeunes : c'est sur les innovations susceptibles de créer des emplois nouveaux qu'il faut se concentrer.

La grande leçon de l'auteur consiste à nous inviter à considérer les systèmes naturels de façon globale : si l'on cultive du café, il ne faut pas se limiter à exploiter le seul grain (0,2 % de la biomasse du caféier) mais l'ensemble de la plante, avec laquelle on peut faire pousser des champignons consommables, dont on récupère les spores pour l'alimentation d'animaux, de même que le marc de café peut être réutilisé, non pas pour du compost, mais pour cultiver d'autres champignons. Ces activités nouvelles « en cascade » créent au plus près du terrain des centaines et des milliers d'emplois. Si notre grand problème est l'émission de CO₂ dans l'atmosphère, pourquoi ne pas utiliser le CO₂ grâce à l'énergie solaire, pour faire pousser des algues que l'on transformera en biodiesel, en produits cosmétiques ou en médicaments de haute valeur ?

Ce qui est surprenant dans cette approche, c'est de voir la capacité de la nature non seulement à recycler, mais à régénérer les choses. Cette intelligence économique de la nature amène l'auteur à jeter les bases de

cette « économie bleue » : énergie solaire inépuisable, coopération entre espèces, recours aux processus physiques simples et robustes, mais capables d'adaptation permanente. Tout le défi posé aux entrepreneurs modernes et aux économistes est de (ré)inventer leurs modèles en s'inspirant de cette science de la nature, créant des emplois au lieu d'en supprimer.

Les travaux de Gunter Pauli sont à la fois passionnants et inspirants ; mais ils sont aussi troublants, pour trois raisons au moins :

— les innovations qu'il propose sont souvent loin du niveau de maturité nécessaire pour s'y engager et aboutir rapidement ;

— ces innovations sont présentées très succinctement et l'on aimerait souvent en savoir davantage ;

— la troisième raison, c'est de constater que plus de 50 % de ces innovations viennent d'Amérique du Nord et du Royaume-Uni, d'autres proviennent d'Allemagne, d'Amérique du Sud, de Suède ou du Japon ; mais seules deux innovations viennent de France !

Ceci peut signifier deux choses : que les recherches opérationnelles en France dans ce domaine sont mal connectées à la communauté internationale, ou alors qu'il est triste de songer que la nature nous parle mais qu'en France, on ne l'écoute guère...

Antoine Héron ²

2. Président de l'association ICDD (Innovation citoyenne et développement durable), qui traduit actuellement les fiches des 100 innovations les plus remarquables proposées par Gunter Pauli, sous le titre *Les Nouveaux Entrepreneurs du développement durable* dont le premier tome est déjà disponible (Lyon : Caillade, 2011).



CIHEAM (Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes)

Mediterro 2012. La diète méditerranéenne pour un développement durable régional

Paris : Presses de Sciences Po, 2012, 528 p.

Pour son 13^e rapport, le CIHEAM, en partenariat avec l'IEMED (Institut européen de la Méditerranée) et la Fundación Dieta Mediterránea, a choisi de s'intéresser à la diète méditerranéenne et à la façon dont celle-ci pourrait constituer un atout pour le développement durable en Méditerranée. Les auteurs ont choisi d'adopter une définition large de la culture alimentaire méditerranéenne, une vision « du paysage à la table » qui comprend l'alimentation, l'agriculture et l'environnement.

La diète méditerranéenne constitue une richesse majeure de l'espace méditerranéen et tout un imaginaire s'est forgé autour de ce concept (santé, convivialité, traditions, etc.). Huit chapitres composent le rapport.

Les deux premiers sont consacrés aux pratiques agronomiques et socio-culturelles des pays méditerranéens. Ils montrent que, malgré un patrimoine culinaire très riche et l'acquisition d'une renommée mondiale, la diète méditerranéenne peine à s'affirmer : certains produits méditerranéens sont très prisés à l'étranger (le vin, l'huile d'olive) mais on ne peut pas parler de « méditerranisation » des modes alimentaires dans le monde. En ce qui concerne la consommation intérieure en Méditerranée, on constate un éloignement des principes alimentaires de la diète méditerranéenne : le régime des pays méditerranéens est désormais beaucoup plus riche en sucres et en graisses.

Les deux chapitres suivants se focalisent sur les responsabilités sociales et environnementales des acteurs. Concernant l'aspect social, l'établissement de normes de production pourrait contribuer à rendre le système plus responsable, et une reconnaissance de l'héritage culturel légué par l'alimentation est nécessaire du côté des consommateurs.

En ce qui concerne l'environnement, le rapport étudie l'incidence du développement (ou de la disparition) de la diète méditerranéenne sur le paysage. Par exemple, les régimes à base de viande comme ceux des pays du Nord ont des conséquences plus importantes (empreinte carbone, empreinte écologique...) que les régimes à base de plantes comme l'alimentation méditerranéenne traditionnelle. Le rapport dénonce également le gaspillage des produits alimentaires en Méditerranée, ainsi qu'une trop faible attention portée aux ressources naturelles.

Les producteurs et distributeurs doivent donc innover continuellement pour produire davantage tout en préservant le paysage et les ressources. C'est l'objet du cinquième chapitre.

Le rapport consacre également deux chapitres à la législation. L'un met l'accent sur la protection juridique des produits méditerranéens, et l'autre sur la santé et la sécurité alimentaire des consommateurs. Les producteurs de produits méditerranéens pourraient se centrer davan-

tage sur la consommation intérieure, dont la part dans la production globale ne cesse de diminuer. Par ailleurs, la protection des produits par un système de labellisation, par exemple, permettrait de les valoriser face à la concurrence internationale (notamment chinoise ou australienne sur l'huile d'olive et le vin).

Enfin, le dernier chapitre se consacre à la mise en valeur de la

diète méditerranéenne via l'action publique. L'éducation alimentaire des populations méditerranéennes pourrait être un moyen de faire perdurer la mémoire du patrimoine culinaire de la Méditerranée. L'inscription de la cuisine méditerranéenne dans l'industrie du tourisme pourrait également permettre de promouvoir la diète méditerranéenne.

Laurie Grzesiak



MICHALSKI Wolfgang

***Capitalising on Change in a Globalising World
A View from Hamburg***

Hambourg : Murmann Verlag, 2011, 500 p. (traduction de Hambourg: *Erfolge und Erfahrungen in der globalisierten Welt*, Hambourg : Murmann Verlag, 2010, 510 p.)

Wolfgang Michalski, qui a participé, de 1976 à 1979, à la direction du projet *Interfuturs de l'OCDE* (Organisation de coopération et de développement économiques), puis a ensuite assumé jusqu'à sa retraite la responsabilité de l'unité de réflexion à long terme de cette organisation, vient de publier, sous le titre *Capitalising on Change in a Globalising World: A View from Hamburg*, la version anglaise du livre paru en allemand un an plus tôt.

Cet ouvrage n'est pas à proprement parler un livre de prospective, mais la vision longue de l'Histoire que propose l'auteur, un économiste habitué à traiter du futur, devrait faire de cet ouvrage un texte fascinant pour les lecteurs de *Futuribles*.

Selon Wolfgang Michalski, le processus de la mondialisation n'est pas

seulement contemporain mais, en Occident, remonte à l'Antiquité : des Phéniciens qui, partis des rives du Moyen-Orient, débouchèrent dans l'Atlantique, aux Grecs qui s'implantèrent de l'Iran au pourtour de la Méditerranée, et aux Romains qui inclurent dans leur empire une partie de la Grande-Bretagne ; des Vikings qui s'installèrent en Islande et au Groenland, et sillonnèrent les mers et les fleuves d'Europe et de Russie, à la Hanse, cette alliance des ports de la Baltique et de la mer du Nord.

Hambourg, située dans un angle mort du commerce maritime, se développa d'abord au XIII^e siècle comme le port de Lübeck sur la mer du Nord, puis devint ville de la Hanse, capitale européenne de la bière et pôle économique diversifié disposant d'une union monétaire avec Lübeck.

Avec le XV^e siècle s'ouvrit la première ère coloniale européenne, de la période de suprématie navale du Portugal jusqu'à celle de la domination hollandaise de l'économie mondiale. Au cours de ces siècles, Hambourg devint la plus grande ville et le plus grand port d'Allemagne grâce à une politique commerciale libérale qui lui permit de jouer un rôle central dans l'économie du sucre, dans les échanges avec les colonies françaises, et comme place financière.

La Révolution française et le blocus continental entraînent provisoirement un déclin de Hambourg, mais l'essor de la Grande-Bretagne et l'industrialisation du XIX^e siècle entraînent à la fois l'explosion du commerce maritime et, grâce au chemin de fer, la croissance des échanges intérieurs en Allemagne. À travers des adaptations sociales et politiques douloureuses, Hambourg devint le plus grand port du continent et une plaque tournante du commerce, au point que sa flotte de cargos et de paquebots la reliant à l'Amérique latine et aux États-Unis inquiétèrent le Royaume-Uni au début du XX^e siècle.

Wolfgang Michalski retrace ensuite la période trouble, de 1914 à 1945, encadrée par les deux guerres mondiales, marquée en Allemagne par l'hyperinflation, la crise de 1929

et l'arrivée des nazis au pouvoir. Hambourg y perdra le reste de son indépendance politique. Bombardée plus de 200 fois, avec 48 000 morts, 900 000 sans-abri et 40 % des bâtiments détruits, Hambourg doit, en 1950, se retrouver un destin. Elle bénéficiera de l'ouverture progressive des échanges extérieurs et de la reconstruction de l'Allemagne en sachant adapter constamment ses activités économiques au développement des marchés. Après l'ère de la construction navale, viendra celle de l'aéronautique dans le cadre d'Airbus et d'EADS.

Ce qui est fascinant, c'est d'observer sur un cas géographiquement concret, mais à une échelle où les décisions locales ont de l'importance, comment interfèrent les progrès dans les transports terrestres et maritimes, les investissements d'infrastructure, les relations économiques extérieures, les conflits sociaux internes et les choix industriels. Moins d'efforts ont été consacrés au maintien des activités décadentes qu'au développement des branches d'avenir.

On pourrait évoquer à ce propos la comparaison — que Wolfgang Michalski n'aborde pas — avec un port comme Marseille. Elle serait douloureuse pour les acteurs français de la région et de l'État.

Jacques Lesourne



BICHOT Jacques

**Les Enjeux 2012 de A à Z
Abécédaire de l'anti-crise**

Paris : L'Harmattan, 2012, 268 p.

Selon Jacques Bichot, économiste et membre honoraire du CESE (Conseil économique, social et environnemental), « le mensonge, l'incompétence et le déclin du courage » sont les trois causes du déclin économique et social des sociétés occidentales. Il regrette aussi qu'aucun acteur politique n'ait le courage de faire exploser la bulle « de richesse fictive » qui s'est formée grâce aux crédits et à l'épargne. Et que, plus généralement, les dirigeants n'aient pas conscience ou pas le courage de réaliser les réformes nécessaires.

Selon lui, les problèmes actuels dont souffre la France doivent être traités de manière globale, et non séparément comme c'est souvent le cas en politique. D'où l'idée de réaliser cet abécédaire, dont les 202 entrées permettent, selon son auteur, d'apporter une vision d'ensemble cohé-

rente aux problèmes actuels. Ces notices constituent ainsi des pièces de puzzle que le lecteur est invité à assembler à sa guise pour se forger son opinion sur la situation actuelle et les pistes à suivre pour l'avenir.

Cet abécédaire permet ainsi de se familiariser avec le vocabulaire économique et politique, notamment certaines thématiques clefs comme la dette sociale, les fonds de pension, l'optimisation fiscale, la rigueur, le temps de travail...

Outre la description passée et présente de chacun des termes, Jacques Bichot n'hésite pas à prendre position sur certaines questions et à envisager, par exemple, la sortie de l'euro, une hausse du temps de travail en France, ou encore le remplacement des cotisations patronales par des cotisations salariales prélevées sur le salaire brut.

Cécile Désaunay



SAINTENY Guillaume (président de la mission en charge du rapport)

Les Aides publiques dommageables à la biodiversité

Paris : La documentation Française (rapport du Centre d'analyse stratégique), 2012, 410 p.

Lire l'analyse de ce rapport par Thierry Lavoux en page 59 de ce numéro.



HEINLEIN Robert A. / PICHOLLE Éric (traduction)
Solution non satisfaisante

Villefranche-sur-Mer (Alpes maritimes) : éd. du Somnium
 (Hyperboles), 2009, 288 p.

Robert Heinlein (1907-1988) est l'un des écrivains de science-fiction américains les plus importants de l'âge d'or du genre. Mais il ne s'est pas contenté d'explorer les possibilités imaginatives et esthétiques du domaine. Ingénieur et officier de la Marine américaine, puis réformé pour raison de santé, il se tourne vers l'écriture mais demeure toute sa vie concerné par les conséquences pratiques, dans l'avenir, des progrès scientifiques et techniques sur la société. Il exerce en coulisse une action politique non négligeable et développe une véritable réflexion prospective, dans l'esprit de ce qu'avait inauguré H.G. Wells, en particulier dans le domaine militaire.

En 1940, il écrit une nouvelle, *Solution non satisfaisante*, publiée en mai 1941 (avant Pearl Harbour) dans la revue *Astounding Science Fiction*, lue par nombre de scientifiques, dont ceux qui participeront au projet Manhattan (de mise au point de la bombe atomique). Il y décrit l'emploi, dans la guerre mondiale, d'une arme nucléaire imparable. Il ne s'agit pas d'une bombe mais d'une poussière radioactive susceptible de détruire toute vie dans un rayon délimité pendant une période définie. Bien informé des progrès des sciences nucléaires et renseigné par son ami physicien Robert Cornog, Heinlein imagine une arme crédible et mesure son potentiel. Il n'y a pas de solution satisfaisante au contrôle de sa prolifération et de son

éventuel usage. La nouvelle est reproduite dans cet ouvrage.

Elle est complétée par un important dossier réuni par Éric Picholle, physicien au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et à l'université de Nice. Juste après la capitulation du Japon, Heinlein démissionne du service militaire où il exerçait une fonction de veille technologique, et rédige une note dans laquelle il décrit les conséquences stratégiques de l'arme nouvelle et la nécessité d'organiser son interdiction au niveau mondial. Cette note aboutira sur le bureau du président des États-Unis et donnera lieu à une série d'interventions à l'Organisation des Nations unies, visant à rechercher une solution au problème posé par une arme de destruction massive. Tous ces projets seront repoussés, notamment par le veto de l'URSS. On trouvera dans ce recueil important la plupart des documents, discours et extraits des rapports qui servirent à cette discussion.

Le passionnant dossier réuni par Éric Picholle concerne le prospectiviste à trois titres au moins. D'abord, il retrace de façon détaillée une partie de l'histoire de la dissuasion souvent mal connue. Ensuite, il souligne les rapports que peuvent entretenir la science-fiction de qualité et la prospective¹. Enfin, il a conservé toute

1. À cet égard, voir aussi KAHANE Bernard, « Les nanotechnologies entre fiction et réalité », *Futuribles*, n° 384, avril 2012, p. 5-20 (NDLR).

son actualité car pas plus aujourd'hui qu'à l'époque où écrivait Robert Heinlein, nous n'avons trouvé de solution satisfaisante à la prolifération nucléaire. Comme le note le physicien Edward Teller, orfèvre en la matière : « Dans le portrait que brossait Heinlein de la situation stratégique, les physiciens du Manhattan Project trouvèrent matière à réfléchir. »

Attention, ne pas confondre cet ouvrage avec celui intitulé *Solutions* non satisfaisantes. Une anatomie de Robert A. Heinlein, d'Ugo Bellagamba et Éric Picholle, publié en 2008 chez Les Moutons électriques (Lyon) et dont il a été rendu compte dans *Futuribles* (n° 339, mars 2008).

Gérard Klein



PICQ Pascal

Un paléanthropologue dans l'entreprise S'adapter et innover pour survivre

Paris : Eyrolles, 2011, 256 p.

Darwin au secours de l'entreprise

Que se passe-t-il quand un spécialiste du passé de l'homme promène son regard de paléanthropologue sur l'univers de l'entreprise ? Il en ressort une figure réhabilitée, celle de Darwin, dont la théorie n'a rien à voir avec celle de « loi du plus fort » qu'on lui prête, et un conseil, entre autres, délivré comme une urgence à l'adresse de la vieille Europe : il faut faire des erreurs et surtout, il faut se les auto-riser. Le tout dans un ouvrage qui ne manque pas de poésie, puisque des personnages des Aventures d'Alice au pays des merveilles, de Lewis Carroll¹, le traversent avec leurs déclarations surréalistes pleines de bon sens.

Maître de conférences à la chaire de paléanthropologie et préhistoire du Collège de France, Pascal Picq dresse un paysage de l'entreprise au regard de ce qu'il connaît des espèces. Les mêmes lois de l'évolution régiraient les organisations comme les êtres. Avec une variante de taille pour les premières : c'est qu'il nous appartient de faire ce qu'il faut afin de rester dans la course.

De course, d'ailleurs, il en est question dès le début de son livre, à travers l'hypothèse dite de la « Reine rouge ». Elle vient de cette souveraine qui, dans De l'autre côté du miroir, rétorque à une Alice surprise de ne pas voir le paysage changer autour d'elles alors qu'elles sont lancées dans une course effrénée que, dans son royaume, il faut courir le plus vite possible pour rester à sa place.

Le message est clair, il faut sans relâche s'adapter pour survivre et dans le cas de l'entreprise, il y a, selon lui,

1. CARROLL Lewis, *Les Aventures d'Alice au pays des merveilles*, suivi de *De l'autre côté du miroir*, Paris : Livre de Poche, 2009 (initialement publiés en anglais, respectivement en 1865 et 1871).

urgence à se remettre en marche. Pascal Picq fustige, en premier lieu, le principe qui veut que l'on ne change pas une équipe qui gagne. Il rappelle que les 25 premières entreprises européennes ont plus de 30 ans, et prône l'entreprise darwinienne.

Darwin vs Lamarck

C'est là que sa démarche de réhabilitation intervient. Il défend le principe darwinien comme celui de la coévolution et non pas celui, sans pitié, que lui prêtent ses détracteurs. De même que, dans la nature, tout système écologique qui s'isole finit par disparaître, les entreprises qui ne connaissent pas de concurrents sont les plus exposées.

Quant aux crises, et particulièrement à celle que nous vivons, elles ne sont pas des accidents qui ne devaient pas arriver, mais participent bien pleinement de l'évolution. Agissant tel un index invisible qui nous tapoterait l'épaule pour qu'on se réveille.

Nous restons, en Europe continentale, marqués, dans toute notre démarche industrielle et managériale, par l'héritage lamarckien. Il s'illustre dans un principe d'évolution verticale qui ignore les limites d'un modèle fondé sur la seule croissance et s'enracine dans la formation par filières, dont la conséquence est l'uniformité dans la formation des élites.

Mais, aujourd'hui, l'économie de concepts a pris le pas sur l'économie de produits. Partant du principe que 80 % des innovations viennent plutôt des organisations, Pascal Picq défend l'entreprise darwinienne. Elle

serait plus apte à mobiliser les mécanismes créatifs par la variation issue de la diversité et par une culture assumée de l'essai / erreur. Le terreau de l'innovation ne se situerait pas dans l'addition de talents mais dans la façon de les organiser.

Il pointe, au passage, que l'une des plus surprenantes et talentueuses trajectoires professionnelles de ces dernières décennies n'aurait sans doute pas pu avoir lieu en France. Qui aurait jamais pardonné à un Steve Jobs son erreur de parcours à plusieurs millions de dollars US ? On trouve d'ailleurs dans le livre de Pascal Picq un autre passage d'Alice que le patron d'Apple n'aurait sûrement pas renié, c'est celui où la Reine blanche (cette fois) déclare que l'on « ne devrait jamais commencer une journée sans s'assigner six idées irréalisables ».

Notre problème, d'ordre culturel selon lui, par rapport à l'entrepreneuriat irait se nicher jusque dans notre vocabulaire. Le paléanthropologue s'étonne que l'on appelle en français capital risque, avec tout ce que cela véhicule de mise en garde, ce qui se nomme capital venture en américain, terme au petit goût d'aventure autrement plus excitant.

De Lucy, petit tas d'os sans âge qu'il a contribué à identifier, au succès planétaire de l'iPhone Pascal Picq, en nous dévoilant les mécanismes de l'évolution des espèces, établit un lien avec ce qui régit les organisations et ce qui est indispensable à leur pérennité.

Lucie Prévot



DAVOINE Lucie
Économie du bonheur

Paris : La Découverte (Repères), 2012, 128 p.

L'économie du bonheur est une discipline récente cherchant à mesurer le degré de satisfaction et de bien-être des individus d'une société. Dans ce livre, Lucie Davoine, spécialiste des questions du travail et de l'emploi, présente les méthodes utilisées par les économistes de cette discipline ainsi que les principaux résultats obtenus. Elle interroge également la pertinence de l'utilisation de l'économie du bonheur comme outil de décision politique.

Les années 2000 ont marqué un tournant pour cette discipline, dans la mesure où le bien-être est devenu une préoccupation croissante dans de nombreux pays. Elle a alors été progressivement considérée comme un domaine d'étude à part entière. L'économie du bonheur s'inspire de l'école néoclassique qui fait du concept d'utilité un élément central de la détermination de la satisfaction des individus. Toutefois, elle élargit le champ d'étude : à la satisfaction procurée par les biens marchands s'ajoutent des éléments tels que la satisfaction assurée par le mariage, la démocratie, les services publics, le travail, etc.

La méthode d'enquête se base sur le questionnaire : les premiers et les plus connus, l'Eurobaromètre et la World Value Survey, créés respectivement en 1974 et en 1981, ne posaient que deux ou trois questions générales sur la satisfaction des individus alors que les enquêtes plus ré-

centes comme l'European Social Survey (première vague lancée en 2002) posent toute une batterie de questions afin de mieux cerner l'origine du bien-être des individus. Le travail des économistes est alors de faire des recoupements entre les variables professionnelles, individuelles, culturelles, sociales, etc., qui influent sur le bien-être des individus.

Après avoir présenté la méthode, Lucie Davoine passe en revue les résultats auxquels sont parvenus les économistes de cette école. Concernant les liens entre argent et bonheur, deux résultats se distinguent. Il existe, tout d'abord, un effet de comparaison : le revenu relatif compte davantage que le revenu absolu. Dans la plupart des pays, les individus seront plus malheureux s'ils sont plus pauvres que les membres du groupe auquel ils se réfèrent. Il existe, d'autre part, un effet d'adaptation : une augmentation de salaire ou gagner au loto procurera une grande satisfaction sur l'instant, mais les individus tendront à rejoindre leur niveau de satisfaction antérieur sur le moyen-long terme.

Les liens entre travail et bonheur sont également très complexes : le travail procure satisfaction dans la mesure où les salariés se déclarent en général moins malheureux que les chômeurs. Mais le revenu seul ne suffit pas à la satisfaction, qui pourrait être mesurée selon quatre axes : les conditions de travail, les avantages, la dimension personnelle (épanouissement) et la dimension

sociale (entente avec les autres salariés).

Les variables individuelles occupent une grande part dans le bonheur des individus : ainsi le sexe, l'âge, les normes sociales ou les événements de la vie auront une influence sur le bonheur.

Les institutions politiques et les valeurs sont également importantes : justice, sentiment de sécurité et démocratie semblent favoriser la satisfaction. Chez les plus démunis, la croyance (religieuse) ou l'espoir d'un avenir meilleur (ascension sociale) peuvent atténuer l'insatisfaction.

L'hétérogénéité des comportements, des contextes, etc., rend impossible la détermination d'une « équation du bonheur ». Toutefois, cette discipline permet d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion dans quatre champs (au moins) : elle remet en cause le monopole de la croissance économique comme indicateur, elle peut contribuer à créer de nouveaux indicateurs de richesse, elle pourrait aider à trancher en cas d'arbitrage politique et elle encourage le développement de véritables politiques dans le domaine de la santé mentale.

Laurie Grzesiak

futuribles - no. 387 - July-August 2012

From Print Culture to Screen Culture: The Development of the Cultural Practices of the French, 1973-2008

Olivier Donnat

A little more than 13 years ago in September 1999 (issue no. 245), Olivier Donnat outlined the development of the cultural practices of the French over the period 1973-1997 in these columns, highlighting the increasing part played by the audio-visual media in those practices. A decade and one further survey later, in a context in which a veritable digital revolution has taken place, how do things stand with these practices now and what are the major trends at work in this area in France?

Drawing on the five waves of investigation of the cultural practices of the French carried out between 1973 and 2008, Olivier Donnat begins by presenting four major trends: the increase in audio-visual consumption; the fall-off in the reading of printed media; confirmation of the propensity of the French to frequent cultural facilities outside their own homes; and the increased participation in amateur cultural practices. He then shows that these developments occurred in two phases, linked to technological innovation (the rise of television and audio-visual equipment, the spread of the Internet and the new communications technologies), and are characterized by the increasing part played by screen culture rather than the previously dominant print culture. Detailing this movement towards the screen and its consequences for cultural practices (showing, among other things, that the lesser success of the book does not mean a fall-off in reading practices), Donnat presents the changes at work and their principal drivers (technologies and age-related dynamics – particularly generational effects). He concludes by stressing the ambivalence that remains regarding the effects of the spread of screen culture on the democratization and mediation of culture.

The Challenges for Cultural Tourism in France

Évelyne Lehalle

As the world's leading tourist destination, France possesses very numerous assets in

terms of natural beauty, history and heritage etc. that are greatly appreciated by many holidaymakers during this holiday period. However, of all the tourists who visit France each year what proportion actually visits sites or events of a cultural nature? What is France's real place in the more targeted sector of cultural tourism?

In this article Évelyne Lehalle offers a general survey of cultural tourism in France. After reviewing the range of meaning of the concept, she reviews the main factors contributing to the country's attractiveness in this regard. She stresses France's slight loss of momentum in cultural tourism, linked to an ageing public, increased competition and a lack of dialogue between the players in the two sectors involved (tourism and culture). She also highlights the unpredictable character of the competition coming from emerging countries, the public's expectations both today and (most importantly) tomorrow, and offers some general guidelines, inspired by "Creative Cities", that may improve the offer of French cultural tourism, so as to respond to the changes that are currently taking place.

French Metropolitan Systems in the Years to 2040

Gilles Pinson

Continuing the series begun in May 2012 that aims to reflect the "Territories 2040" foresight exercise launched in 2009 in France by DATAR, the national spatial planning agency, Gilles Pinson presents the lessons drawn from the work of the Foresight Group on Metropolitan Systems. After a timely reminder of the objectives of this foresight study – not to predict the future, but to "introduce a little perplexity into public policy networks" – he outlines the questions that framed the exercise: how are we to define a metropolis in France today and what are the major trends at work in the metropolitan systems in the particular context of post-Fordism and neo-liberal globalization? In this way, he shows the extent to which the economic developments at work at the international level modify and structure economic activities, social relations and ways of living and working in the French metropolises.

Drawing on this, Pinson presents the three scenarios developed for the years to 2040: the “Mercapole” scenario, characterized by hyperconnection, the rise of the private sector, the domination of economic interests and actors in the property market, which combines densification at the centre and urban sprawl on the outskirts; the “Archipole”, in which metropolises pay more than due regard to public regulation, but also engage in greater surveillance of citizens, against a background of city densification and respect for the environment; and, lastly, the “Antipole” scenario, a scenario of decoupling from the French economy against a background of the repoliticization of urban issues and local institutions, expressed in the emergence of “heritage” or tourist cities, on the one hand, and cities dominated by social groups developing alternatives to the neo-liberal model on the other.

In conclusion, Gilles Pinson stresses the contribution of these scenarios to the thinking of public actors with regard, in particular, to levels of decision-making (European Union, state or cities) and the directions to be taken by policies on spatial planning and development.

Biodiversity and Government Support in France **On the Report, *Les Aides publiques dommageables à la biodiversité***

Thierry Lavoux

For more than a decade now, no public policy has been developed in France without a nod in the direction of sustainable development – and rightly so. Nevertheless, when examined more closely, public expenditure – through the tax system or subsidies – does not always conduce to that end. This is particularly the case when it comes to protecting biodiversity.

As Thierry Lavoux, drawing on the Sainteny Report (“Government Support Detrimental to Biodiversity”), shows here, much government financial support in the broadest sense (subsidies, fiscal expenditure, regulatory advantages etc.) turns out to be detrimental to biodiversity. After reminding us how difficult it is to incorporate environmental protection into economic evaluations, Lavoux highlights the main factors harmful to biodiversity (creation of artificial environments, break-up of habitats, over-exploitation of natural resources etc.) and resulting, direct-

ly or indirectly, from a financial incentive originating with the state. In conclusion, he presents some of the ambitious recommendations of the Sainteny Report, such as a reduction in state support for the creation of new transport infrastructures, which represent an essential contribution to the incorporation of biodiversity protection into state financial thinking.

Geopolitics of Wheat in the Mediterranean

Sébastien Abis

Continuing the long series on Mediterranean issues that was begun, on his initiative, in this journal more than a year ago, Sébastien Abis turns here to the geopolitical dimension of a basic food resource – wheat – in the current Mediterranean context. His aim is to highlight the degree to which this cereal plays a crucial role in the geopolitical equation of the region, particularly through its social and economic impacts and the commercial dealings to which it gives rise.

Reminding us initially of the extent to which wheat is both a symbolic and a nutritionally indispensable product, he outlines the economic dynamics at work in North Africa and the Middle East in terms of the consumption, production and importation of this basic resource – particularly price increases and price volatility. Abis then shows the degree to which wheat has become a globalized, desirable product and how greatly the attention of the main producers (USA, EU, Black Sea countries) is focussed on the Mediterranean region, because of the high levels of consumption there.

Lastly, after reminding us – particularly with reference to the Egyptian case – of the key role played by wheat in the social cohesion of the countries of the Mediterranean basin, Abis proposes three possible future scenarios, depending on the particular regional ambitions of the European Union: European withdrawal, leaving the countries of North Africa and the Middle East to find their supplies from the Black Sea countries; a fresh boost to the Euro-Mediterranean partnership, putting the EU at the heart of the region’s wheat supplies; or, lastly, a revision of the EU’s Neighbourhood Policy involving a partnership with the Black Sea countries to achieve optimum complementarity in terms of wheat production, though this poses the risk of friction with Russia.

Work and Employment in France in 20 Years' Time

Hugues de Balathier Lantage

A year ago, the Centre d'analyse stratégique (CAS: Centre for Strategic Analysis) published a very densely-argued report on the way work and employment will develop in France over the next 20 years, some 16 years after a similar study carried out by Jean Boissonnat for the CAS's forerunner, the Commissariat général du Plan (General Planning Commission). However, between 1995 and 2011 the context has changed substantially and, though there has been one crisis after another, the revolution produced by the rise of the digital technologies has, among other factors, considerably modified working conditions.

Hugues de Balathier Lantage, who had overall charge of the 2011 Report, presents the main lessons to be learned from it here, while taking account of recent developments in the field of work and employment. He begins by recalling the changes that have occurred in this field (transformation of the structure of employment, dynamic labour markets but persistent unemployment, important changes in the business environment etc.) and goes on to lay out the approach adopted, which consists in taking concrete account of the realities of work (motivations, forms, organization, workplaces and working hours). He then presents the two scenarios accepted by the CAS for the years to 2030 ("Technological and Societal Acceleration" and "Re-balancing and Voluntarism of the Actors"), before picking out some essential issues for the future with regard to the mobilization of actors, the structuring of employment policies on different time-scales, occupational mobility, career security etc. This is all material that will be particularly useful for future debates on employment policy and ways of reducing the unemployment rate in France.

Integrating Turkey into the European Union: a Necessity

Pierre Chabal

A year and a half after the beginning of the "Arab Spring" and with the regional context in the Mediterranean in a very uncertain state (Syria, Egypt and the Arab-Israeli conflict

etc.), the atypical profile of Turkey is regularly put forward either as a model or a possible point of leverage. Some observers are, in fact, arguing strongly for the European Union to review its position with regard to that country's membership of the Union at this moment.

In this forum article, Pierre Chabal, who shares this position in favour of Turkish EU entry, rehearses the arguments in its favour. He particularly stresses the change in geostrategic context (the Cold War has ended and east, central and south Asia are all advancing) – and also in economic environment (Turkey has made significant efforts to meet Community demands and represents, moreover, a strategic crossroads on the energy supply-route to Europe). He also emphasizes the degree to which Turkey is now an essential part of both Europe's security architecture and regional stability, and he warns the Union against making the country wait too long for membership at a time when there are other prospective alliances on Turkey's horizon and it is being actively courted by the countries of Asia, China foremost among them. In such a context, Turkish integration is, in his view, no longer an option but a necessity.

The European Union and Relations with its Major Eastern Neighbours

Jean-François Drevet

The European Union, which has gradually expanded its geographical space with the arrival of new members, now shares – or almost shares – a border in the east and the south with a certain number of countries that are likely to be troublesome in diplomatic terms. This is particularly the case, as Jean-François Drevet shows here, with three of its major eastern neighbours: Russia, Turkey and Iran. As argued in this column, the foreign policies of these three countries, which aspire to be regional powers, have the following features in common: aggressive behaviour towards their neighbours, an obsessive conception of their security and relatively vague political objectives. In a context like this, what position can the European Union adopt to reconcile their ambitions with its own pursuit of regional security respecting international law? Pacifism, pragmatism, mistrust and expansionism are of no help here in "squaring the circle"... ■

ABONNEZ-VOUS AU PACK REVUE + WEB



Revue



et Web

Tarif : 299 € TTC France (266,48 € HT) par an*

*Pour une livraison en France métropolitaine. Autres pays, outre-mer 299 €

● La revue *Futuribles* chez vous chaque mois (11 numéros par an)

● L'accès illimité à toutes les archives en ligne (1 à 10 postes)

➤ Connexion au choix avec identifiant (adresse électronique) et mot de passe, ou par accès IP

➤ Accès au numéro en cours
+ archives depuis 2005 en texte intégral

www.futuribles.com

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom - Prénom _____
Société _____ N° de TVA _____
Adresse _____
Code Postal - Ville _____
Pays _____ Tél. _____
E-mail _____

Je m'abonne pour un an au *pack revue + Web* de *Futuribles*
(revue + revue en ligne avec numéro en cours et archives depuis 2005,
texte intégral, 1 à 10 postes) et règle 299 € par :

Chèque à l'ordre de Futuribles

Visa Am. Express N° _____ Exp. fin _____
Cryptogramme figurant sur votre carte _____

Virement : CIC Paris Bac, 2 bd Raspail, F-75007 Paris
RIB : 30066-10041-00010573801-16 / BIC : CMCIFRPP
IBAN : FR76-3006-6100-4100-0105-7380-116

Sur facture

Date : _____ Signature : _____

Loi du 6/1/1978 : droit d'accès et de
rectification à Futuribles - 47, rue de Babylone
F-75007 Paris. Sauf refus de votre part,
ces informations pourront être utilisées par des tiers.

Offre valable jusqu'au 31/12/2012

À photocopier et à retourner à Benjamin Privéy - Futuribles - 47, rue de Babylone - F-75007 Paris
Tél. 33 (0)1 53 63 37 73 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail : bprivéy@futuribles.com

futuribles

NUMÉRO 387 • JUILLET-AOÛT 2012

- Question d'e-civilisation** 3
Hugues de Jouvenel
- De la culture de l'imprimé à celle de l'écran** 5
Évolution des pratiques culturelles des Français, 1973-2008
Olivier Donnat
- Les enjeux du tourisme culturel en France** 27
Évelyne Lehalle
- Les systèmes métropolitains français à l'horizon 2040** 41
Gilles Pinson
- Biodiversité et aides publiques en France** 59
**À propos du rapport Les Aides publiques
dommageables à la biodiversité**
Thierry Lavoux
- Géopolitique du blé en Méditerranée** 65
Sébastien Abis
- Le travail et l'emploi en France dans 20 ans** 83
Hugues de Balathier Lantage

FORUM

- Intégrer la Turquie** 99
dans l'Union européenne : une nécessité
Pierre Chabal

TRIBUNE EUROPÉENNE

- L'Union européenne face à ses grands voisins orientaux** 113
Jean-François Drevet

ACTUALITÉS PROSPECTIVES

- 119
Prévoir les conflits sociaux / Des alternatives aux OGM ? / Veille : l'automate n'élimine pas l'homme / L'Allemagne gagnera-t-elle son pari énergétique ? / Produits biologiques : nouvel accord commercial / La fin de l'internet illimité à bas coût ? / L'emballage médiatique / Première école transgenre en Suède.

BIBLIOGRAPHIE

131

ABSTRACTS

142

M 08145 - 387 - F: 19,00 € - RD

